liliane et fred funcken

L'UNIFORME ET LES ARMES DES SOLDATS DE LA GUERRE EN DENTELLE

1 France : maison du roi et infanterie sous Louis XV et Louis XVI • Grande-Bretagne et Prusse : infanterie (1700 à 1800).

casterman

liliane et fred funcken

L'UNIFORME ET LES ARMES DES SOLDATS DE LA GUERRE EN DENTELLE

1

France : maison du roi et infanterie sous Louis XV et Louis XVI
Grande-Bretagne et Prusse : infanterie (1700 à 1800).

casterman

DES MÊMES AUTEURS, DANS LA MÊME COLLECTION :

Le Costume et les Armes des soldats de tous les temps

Tome 1 : Des Pharaons à Louis XV

Tome 2 : De Frédéric II à nos jours

L'Uniforme et les Armes des soldats du premier Empire

Tome 1 : Des régiments de ligne français
aux troupes britanniques, prussiennes et espagnoles

Tome 2 : De la Garde impériale
aux troupes alliées, suédoises, autrichiennes et russes

L'Uniforme et les Armes des soldats de la guerre 1914-1918

Tome 1 : Infanterie - Blindés - Aviation

Tome 2 : Cavalerie - Artillerie - Génie - Marine

L'Uniforme et les Armes des soldats de la guerre 1939-1945

Tome 1 : France, Allemagne, Autriche, U.R.S.S., Tchécoslovaquie,
Pologne, Belgique, 1933-1941
Infanterie - Cavalerie - Blindés - Aviation

Tome 2 : Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie,
Finlande, Norvège, Croatie, Slovaquie,
Bohême-Moravie, légions russes, 1939-1943
Infanterie - Cavalerie - Blindés - Aviation - Marine

Tome 3 : États-Unis, Japon, Chine - Évolution des grandes armées 1943-1945
France libre, Milice, volontaires en Grande-Bretagne
Danemark, Pays-Bas, États balkaniques et danubiens
Parachutistes, commandos, artillerie, engins balistiques, sous-marins

A paraître :

L'Uniforme et les Armes des soldats de la guerre en dentelle (tome 2)

ISBN 2-203-14315-0

© CASTERMAN 1975. — *Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.*

AVANT-PROPOS

Il y a vingt ans, la découverte des planches de schémas en damier de l'œuvre gigantesque du docteur Lienhart et de René Humbert : Les Uniformes de l'armée française de 1690 à nos jours *(1895), nous donna un véritable « choc uniformologique ».*

Devant notre intérêt évident, le conservateur du Cabinet des estampes du Musée royal de l'Armée de Bruxelles nous fit découvrir d'autres merveilles, dont les quatre cent cinquante planches de Noirmont et Marbot (1830-60), délicieusement romantiques, et le non moins célèbre ouvrage de Mouillard : Les Régiments français sous LouisXV *(1887).*

Le présent volume et le suivant sont en majeure partie basés sur ces trois ouvrages, véritables « monuments » devenus rares et qui atteignent des prix généralement considérés comme prohibitifs.

Nous nous sommes bornés à rendre les schémas et quelques détails plus intelligibles et à restituer les teintes dénaturées par l'économie de l'une ou l'autre couleur, qu'imposait le coût énorme des éditions originales, imprimées en lithographie.

Ces quelques retouches ne prétendent pas un seul instant corriger ou remplacer l'irremplaçable charme de leurs modèles et nous souhaitons que le lecteur considère notre travail comme un hommage à la mémoire de ces grands anciens, pionniers de l'étude de l'uniforme, qui ouvrirent la voie à une pléiade d'artistes et de chercheurs depuis la fin du siècle dernier, et qui sont aujourd'hui la cible trop fréquente des inévitables « esprits forts » dont les allusions ne portent invariablement que sur quelques erreurs de détail.

Les centaines d'uniformes représentés, et en particulier ceux de la première moitié du XVIIIe siècle, ne peuvent être considérés que comme des reconstitutions plus ou moins schématiques, basées sur les descriptions souvent incomplètes des textes de l'époque.

Les travaux ultérieurs des artistes des premières décennies de notre XXe siècle, tels Benigni, Hilpert, Job et Toussaint, l'Allemand R. Knötel et son colossal Uniformkunde *de près de deux mille planches, l'Autrichien Ottenfeld et l'Anglais Simkin, nous ont été des guides précieux, de même que l'un des meilleurs peintres militaires actuels, Eugène Leliepvre, élève du grand Benigni, qui a été pour nous un modèle et un exemple.*

Le lecteur chez lequel ce volume aurait l'heur d'aiguiser une plus grande curiosité se référera aux planches « XVIIIe siècle » de l'admirable série de L'Armée française *de Lucien Rousselot, qui lui donneront une foule de précisions, fruit de la longue expérience d'un maître.*

La belle, mais hélas trop courte série des planches aussi fouillées que décoratives du colonel Mac Carthy forment une superbe réalisation sur le même thème. Enfin, les revues spécialisées, notamment celles des sociétés de collectionneurs, ont la bonne fortune de bénéficier du savoir des maîtres susnommés ainsi que de la collaboration d'excellents spécialistes et offrent de nombreuses études de détail ou d'ensemble du plus haut intérêt.

Nous remercions une fois encore Monsieur Lorette, conservateur du Cabinet des estampes, ainsi que Monsieur Leconte, conservateur en chef du Musée de l'Armée de Bruxelles, grâce à l'active bienveillance desquels nous avons pu avoir accès à une documentation rarissime.

Notre gratitude s'adresse également à Monsieur W. Y. Carman, conservateur honoraire de l'Imperial War Museum de Londres, pour ses inestimables conseils.

LILIANE ET FRED FUNCKEN.

PREMIÈRE PARTIE

FRANCE
MAISON DU ROI

La maison militaire des rois de France commença à s'organiser au XVIe siècle, avec les cent archers écossais que Charles VII affecta à sa garde personnelle en 1445. Il faut toutefois attendre le XVIIe siècle pour trouver une « maison » complètement constituée, avec sa branche civile et sa branche militaire.

La maison militaire du roi se divisait en Garde du dedans du Louvre, qui comprenait les gardes du corps, les cent-suisses, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté, et en Garde du dehors du Louvre : les gendarmes, chevau-légers et mousquetaires de la Garde, ainsi que des grenadiers à cheval.

La maison militaire du roi se distingua toujours par une bravoure et un dévouement inconditionnels au service de son monarque. Le commandement de ses compagnies était âprement disputé par les plus hauts personnages du royaume.

On rattache généralement à la maison du roi le régiment des gardes-françaises et celui des gardes suisses. Et bien qu'elle n'en fît pas partie, la gendarmerie de France, par son ancienneté et le privilège insigne qu'elle avait de marcher en tête de toute la cavalerie, méritait de figurer ici, de même d'ailleurs que la maréchaussée. Enfin, la maison des princes fermera ces premiers chapitres consacrés aux soldats de ce qu'on a si joliment appelé « la guerre en dentelle ».

FRANCE, MAISON DU ROI
GARDES DU CORPS (I)

1. Porte-étendard de la 1re compagnie écossaise en 1721. La 1re compagnie française avait le fond de l'étendard, le fond du baudrier et la garniture de selle bleus, la 2e compagnie française en vert et la 3e compagnie française en jaune. — 2. Officier de la compagnie écossaise en 1721. — 3. Garde de la 3e compagnie, 1721. — 4. Garde de la 2e compagnie, 1721. — 5. Garde de la 3e compagnie, 1745. — 6. Détail de l'étendard.

1
2
3
4
5
6
L. & F. FUNCKEN

Les gardes du corps

C'est vers 1423 ou 1448, la date est incertaine, que fut réunie une première compagnie de gardes du corps ou archers du corps, composée de 125 farouches Écossais.

Après cette compagnie dite « écossaise », une deuxième puis une troisième furent créées par Louis XI. Elles étaient toutes deux françaises.

La quatrième compagnie naquit sous le règne de François Ier, le 27 mars 1515. L'effectif de chacune des quatre compagnies n'était alors que de 100 hommes.

En 1664, une ordonnance proscrivit la vénalité des charges dans les gardes du corps, qui constituèrent ainsi une exception au sein de toute l'armée. Cette mesure n'empêcha pourtant pas de porter le prix de ce corps à la somme exorbitante de 80.000 livres.

Les effectifs s'étaient il est vrai considérablement *étoffés et avaient progressivement atteint 1.600* hommes sous le règne du Roi-Soleil. En 1715, à l'avènement de Louis XV, ce nombre fut réduit à 1.440. Puis une ordonnance de 1737 (6 janvier) composa chaque compagnie de 6 brigades de 55 gardes chacune, se formant en 2 escadrons de 165 gardes, y compris 12 brigadiers, 12 sous-brigadiers, 6 porte-étendards, 6 trompettes et un timbalier. L'ensemble des quatre compagnies était fort de 1.320 cavaliers. Un ouvrage de 1761 nous apprend que chacune était de 336 hommes, partagés en 2 escadrons de 168 ou en 6 brigades de 56 et commandés par un capitaine, le plus souvent un duc. Enfin, selon un dénombrement effectué en 1762, les gardes du corps comprenaient à ce moment 4 compagnies de 367 hommes répartis en 8 escouades, soit un total de 1.468 cavaliers. Ce magnifique corps subsista jusqu'au 12 septembre 1791.

Pour y être admis, il fallait mesurer 5 pieds 4 pouces au moins, être bien fait et « bien facé », d'âge mûr, de famille noble ou tout au moins « hors du commun », et, bien sûr, appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine.

Le 6 octobre 1789, c'est un garde du corps qui constitua l'ultime rempart contre la foule déchaînée qui voulait envahir la chambre de la reine; il se *nommait Varicourt. Son dernier cri fut : « Sauvez* la reine! », puis il fut littéralement coupé en morceaux.

FRANCE, MAISON DU ROI
GARDES DU CORPS (II)

1. Trompette, 1724. — 2. Timbalier, 1724. — 3. Trompette, 1786. — 4. Officier de la 3e compagnie, 1786. — 5. 2e compagnie, 1786. — 6. 4e compagnie, petit uniforme, 1786.

3
4
1
2
5
6
L. & F. FUNCKEN

Gardes de la manche et gardes écossais

Au sein de la compagnie écossaise des gardes du corps dont nous venons de parler se recrutaient vingt-quatre gentilshommes, choisis parmi les plus anciens. Le père Gabriel Daniel, auteur d'une *Histoire de France* (1713) et de l'*Histoire de la milice française* (1721), nous a donné l'explication de leur titre de garde de la manche, qui provenait du fait qu'à la messe deux gardes se tenaient debout de chaque côté du roi, avec leur pertuisane.

L'habit revêtu pour la circonstance était un hoqueton ou cotte d'armes en broderies sur fond blanc, porté par-dessus l'habit de garde du corps.

Précisons d'ailleurs que deux gardes de la manche se trouvaient constamment auprès du roi, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Ils avaient en outre le privilège insigne, à la mort du monarque, de garder sa dépouille sans aucune marque de deuil, de le mettre en bière et de déposer le sarcophage dans le tombeau.

Dans les cérémonies extraordinaires telles que le sacre ou le mariage du roi, six des plus anciens gardes de la manche prenaient un costume particulier confectionné de satin blanc sur lequel ils revêtaient une cotte d'armes brodée d'or. Ils portaient le titre de gardes écossais et leur capitaine celui de « premier homme d'armes de France ».

La vieille compagnie écossaise d'ou étaient tirés nos gardes avait été commandée depuis le XVe siècle par des seigneurs d'Écosse de la plus haute distinction et avait eu ensuite des chefs encore plus prestigieux : Jacques VI, fils de Marie Stuart, en 1584, son fils Henri sous Henri IV, suivi de son frère Charles Ier en personne, et enfin le duc d'York, futur Jacques II.

Pourtant, depuis François Ier, l'effectif avait cessé d'être purement écossais. Peu à peu la compagnie écossaise des gardes du corps ne fut plus écossaise que de nom et recrutée dans les troupes françaises. On conserva néanmoins l'usage de répondre « hamir! » à l'appel du guet. C'était une corruption de *hhay ham ier,* correspondant à l'anglais *I am here* — « je suis ici ».

FRANCE, MAISON DU ROI
GARDES DE LA MANCHE ET ÉCOSSAIS

1. Garde de la manche, 1724. — 2. Garde écossais, 1724. — 3. Garde de la manche, 1786. La future cocarde nationale qui apparaît au bas du hoqueton n'est certainement pas l'élément le moins étonnant de cet extraordinaire habit d'apparat. — 4. Héraut d'armes, 1786.

4
1
2
3
L. & F. FUNCKEN

Les cent-suisses

La compagnie des cent-suisses puisait ses origines dans les cinq cents premiers Suisses introduits en France par Jean d'Anjou, duc de Calabre, au début de la guerre du Bien public menée en 1464 contre le roi Louis XI. Ce dernier, ayant pu apprécier la valeur de ces mercenaires, en accueillit six mille dans son armée en 1478. Il faut toutefois attendre le règne de Charles VIII pour voir naître la compagnie des cent-suisses dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel.

A cette époque (1496), elle comptait cent hommes plus vingt-sept officiers et sous-officiers.

Les cent-suisses étaient chargés du service du palais, conjointement avec les gardes du corps, mais plus spécialement de la garde des portes des appartements royaux.

Au cours des cérémonies, ils entouraient le carrosse royal, et leur capitaine, qui portait un costume extrêmement riche pour les circonstances solennelles, marchait toujours devant le souverain.

Armés de la hallebarde et vêtus en temps normal de leur riche habit bleu et rouge à la livrée du roi, les cent-suisses revêtirent, en 1771, un uniforme de campagne plus apte aux exercices guerriers. Mais c'est dans leur « habit à l'espagnole » qu'on vit le plus souvent ceux que Henri Bouchot qualifia d' « inénarrables soldats laquais » dans son *Épopée du costume militaire français* si magistralement illustrée par Job.

Ce sévère jugement, si on l'accepte, ne doit pas rejaillir sur le million de soldats suisses qui servirent la France pendant quatre siècles.

Il est intéressant de constater que le mercenariat fut activement combattu par les autorités suisses dès le XVe siècle et qu'elles créèrent à cette époque le Service étranger, destiné à canaliser et à discipliner l'ardeur guerrière d'une jeunesse qui ne trouvait pas de meilleur exutoire aux conditions de vie médiocres de son pays surpeuplé.

Les traités d'alliance signés avec les grandes puissances s'assortissaient de « capitulations militaires » (du latin *capitulum*, chapitre, clause) à la faveur desquelles le « Corps helvétique » fournissait les troupes désirées, en échange d'importants avantages commerciaux.

FRANCE, MAISON DU ROI
CENT-SUISSES

1. Officier, 1724. — 2. Capitaine en tenue de cérémonie, 1724. — 3. Garde, 1724. — 4. Tambour en tenue de cérémonie, 1786. — 5. Garde en tenue de cérémonie, 1786. — 6. Garde en grand uniforme, 1786. — 7. Officier en grand uniforme, 1786. — 8. Garde en tenue de campagne, 1771. — 9. Drapeau utilisé depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'en 1791. La devise fut ajoutée à une époque indéterminée.

EA
EST
FIDVCIA
GENTIS
9
1
2
3
4
5
6
7
8
L & F. FUNCKEN

Gardes de la porte et de la prévôté

Les gardes de la porte

Considérée par certains historiens comme la plus ancienne garde des rois de France, cette compagnie forte de cinquante hommes veillait pendant le jour aux portes intérieures du palais, qu'ils confiaient le soir aux gardes du corps.

En 1663, on comptait un capitaine dit capitaine des portes, quatre lieutenants et cinquante gardes. Après avoir effectué leur service devant la principale porte du logis royal, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, les gardes remettaient les clefs à un des brigadiers de la Garde écossaise et se retiraient dans leur logis.

Outre un traitement de deux cents livres, chaque garde recevait plusieurs gratifications annuelles atteignant cent soixante-douze livres, plus dix écus du trésorier des offrandes chaque fois que le roi touchait les écrouelles[1].

La compagnie fut supprimée par Louis XVI le 30 septembre 1787.

Les gardes de la prévôté

Les gardes de la prévôté de l'hôtel du roi étaient sous les ordres du prévôt de l'hôtel, ou grand prévôt de France, qui avait le rang de capitaine.

Cette autre catégorie de gardes, très ancienne également, était chargée de la police et de l'exécution des règlements à la cour ainsi que dans tous les lieux ou se trouvait le souverain. Toujours en mouvement, ils interpellaient les visiteurs d'allure suspecte et arrêtaient les individus qui troublaient l'ordre dans le palais. On les chargeait ordinairement de l'arrestation des prisonniers d'État.

Lorsque le roi sortait en carrosse, les gardes de la prévôté précédaient les Suisses qui marchaient immédiatement devant le véhicule royal.

Sur leur hoqueton, on pouvait voir une massue semblable à celle d'Hercule avec la devise *Erit haec quoque cognita monstris,* c'est-à-dire : « Cette massue aussi sera connue des monstres ».

En 1778, la compagnie fut réorganisée et de cent hommes passa à soixante, puis à soixante-huit deux ans plus tard. Ils semblent bien avoir été licenciés en 1787, en même temps que les gardes de la porte.

1. Les rois de France passaient pour avoir le pouvoir de guérir les écrouelles (ou scrofule, genre d'abcès). Ils touchaient les malades, surtout après la cérémonie du sacre. Cet usage multiséculaire se perpétua jusque sous Charles X en 1825.

FRANCE, MAISON DU ROI
GARDES DE LA PORTE ET DE LA PRÉVÔTÉ

1. Garde de la prévôté de l'hôtel, 1724. — 2. Officier des gardes de la prévôté de l'hôtel, 1724. — 3. Officier des gardes de la porte, 1724. — 4. Garde de la porte, 1724. — 5. Garde de la prévôté de l'hôtel en petite tenue, 1786. Les bas étaient rouges et les chaussures avaient des boucles de cuivre. — 6. Garde de la 2e compagnie de la prévôté de l'hôtel, 1786. — 7. Uniforme et détail du tambour des gardes de la porte. — 8. Esponton de brigadier des gardes de la porte. — 9. Uniforme des gardes de la porte. Celui des sous-officiers était identique, à part le baudrier. La culotte et les bas étaient rouges, les jarretières argentées ainsi que le ruban bordant le chapeau. La silhouette générale était semblable à celle de la fig. 6. — 10. Boucle de ceinturon. Tous les éléments qui précèdent ont trait à l'uniforme de 1786.

7
8
9
10
5
6
2
3
1
4

Les gendarmes de la Garde

Les gendarmes, institués en 1609 par Henri IV pour la garde du dauphin, avaient été maintenus par Louis XIII et placés, en vertu d'une ordonnance de 1667, immédiatement après les gardes du corps. Ils avaient le pas sur les chevau-légers, dont ils différaient peu cependant, car une survivance de la tradition féodale donnait aux cavaliers « armés de pied en cap » la prééminence sur les cavaliers armés à la légère.

Le corps des gendarmes de la maison du roi était celui qui accumulait le plus de privilèges. Ses quatre officiers supérieurs avaient le droit de vendre eux-mêmes les « places » de gendarmes, usage qui fut néanmoins aboli en 1664.

Sous Louis XIV, la compagnie compta jusqu'à 250 hommes mais fut ramenée au nombre original — 200 — en 1697. Elle ne subit aucun changement sous Louis XV et fut finalement supprimée le 30 septembre 1787.

Ayant le roi pour capitaine, les gendarmes avaient l'insigne honneur de détacher un certain nombre d'entre eux pour accompagner les étendards dans la chambre royale, jusque dans la ruelle du lit.

Le même curieux cérémonial s'effectuait, en sens inverse, lorsque le monarque décidait de passer une revue ou de partir en campagne.

Au cours du XVIIIe siècle, le corps eut un état-major composé de 1 capitaine-lieutenant, 3 sous-lieutenants, 3 enseignes et 3 guidons. Outre ces officiers, on comptait : 1 commissaire à la conduite, 10 maréchaux des logis, 8 brigadiers, 8 sous-brigadiers, 4 porte-étendards, 4 aides-majors, 4 trompettes et 1 timbalier.

Les officiers supérieurs montaient des chevaux gris et tout le reste de la compagnie des chevaux bais.

FRANCE, MAISON DU ROI
GENDARMES DE LA GARDE

1. Gendarme, 1724. — 2. Officier, 1724. — 3. Sous-brigadier, 1724. — 4. Timbalier, 1724. — 5. Gendarme, 1786. — 6. Trompette, 1786. — 7. Timbalier, 1786. — 8. Officier, 1786. — 9. Gendarme, 1786. — 10. Étendard, 1602 à 1787. Le recto était gris avec l'habituel semis de fleurs de lys d'or.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Les chevau-légers de la Garde

A l'origine, les chevau-légers constituèrent la compagnie d'ordonnance du futur Henri IV, qui devait cette excellente troupe à son ami, le seigneur de la Curée.

La compagnie proprement dite des chevau-légers de la Garde fut créée avec un effectif de 100 hommes et pourvue de ses privilèges le 15 décembre 1593. Elle se substitua aux deux compagnies de 100 gentilshommes, dites « au bec de corbin », qui étaient jusque-là préposées à la garde du souverain et tiraient leur nom de la courte canne d'armes dont le fer affectait vaguement la forme d'un bec de corbeau.

Dès lors, Henri IV prit la nouvelle compagnie pour sa garde ordinaire à cheval et s'en fit capitaine. Elle compta successivement 120 hommes (y compris les officiers) en 1611, 200 en 1627, 182 en 1640, et fut ramenée à 200 hommes par Louis XIV en 1669.

Sous Louis XV, elle se composait de 1 capitaine-lieutenant, 2 sous-lieutenants, 4 cornettes[1], 10 maréchaux des logis, 2 aides-majors, 8 brigadiers, 8 sous-brigadiers, 4 porte-étendards[2], 4 sous-aides-majors, 4 trompettes, 1 timbalier et 200 chevau-légers. A cet effectif s'ajoutaient un certain nombre d'officiers pour le « service du corps » : aumônier, apothicaire, vétérinaire, etc.

Le roturier qui parvenait à acheter une place de chevau-léger était anobli après cinq ans de service, mais les grands seigneurs accaparèrent très vite l'exclusivité des enrôlements.

La destruction quasi totale de la compagnie au cours de la bataille de Dettingen, perdue face aux Autrichiens et aux Anglo-Hanovriens en 1743, fut pour son commandant, M. de Chaulnes, l'occasion de demander au roi d'en défendre l'entrée aux sujets ayant moins de deux cents ans de noblesse.

Fort coûteuse et s'avérant parfaitement incapable de rendre un service sérieux en temps de guerre, la compagnie fut rudement attaquée par le ministre de la Guerre de Louis XVI, qui voulait sa suppression pure et simple. Il fallut tout le crédit du duc d'Aiguillon, qui commandait le corps, pour écarter provisoirement la menace. Mais une ordonnance royale datée du 18 janvier 1776 réduisait bientôt les chevau-légers de la Garde à 23 officiers et sous-officiers et à 40 hommes. Ils furent supprimés totalement le 30 septembre 1787.

1. Le cornette était un sous-lieutenant qui portait l'étendard déployé à l'une des extrémités ou « cornes » de la compagnie.
2. Le porte-étendard était un sous-officier qui portait l'étendard roulé dans sa gaine.

FRANCE, MAISON DU ROI
CHEVAU-LÉGERS DE LA GARDE

1. Chevau-léger, 1724. — 2. Brigadier, 1724. — 3. Chevau-léger en petit uniforme de guerre, 1745. — 4. Officier, 1745. — 5. Trompette, 1786. — 6. Chevau-léger, 1786. — 7. Dernier uniforme porté avant la suppression du 30 septembre 1787. — 8. Détail du galonnage reproduit généralement dans les grands ouvrages classiques. — 9. Aspect réel d'après les gravures contemporaines (1756) d'Eisen. — 10. Étendard des chevau-légers (1580 à 1787) avec la devise SENSERE GIGANTES (Les géants en ont senti les effets). Le revers présentait un semis de fleurs de lys d'or sur le même fond de soie grise. Les franges étaient d'or et d'argent.

8
9
10
1
2
3
4
5
6
7
L. & F. FUNCKEN

Les mousquetaires de la Garde

Qui ne connaît ces magnifiques cavaliers nés sous le règne de Louis XIII ? C'est en dotant de mousquets une compagnie de carabins que ce roi créa, en 1622, la première compagnie de mousquetaires. Il s'en proclama le capitaine et s'adjoignit, pour la commander sous ses ordres, un capitaine-lieutenant (le célèbre M. de Troisvilles ou de Tréville), un sous-lieutenant, un enseigne, un maréchal des logis et deux brigadiers.

Les mousquetaires faisaient le service à pied et à cheval, accompagnant le roi dans ses sorties, mais ne pénétraient jamais dans ses appartements. C'est pour cette raison qu'ils portaient toujours de larges bottes à chaudron ou à calice, alors que les gardes du corps étaient, pour leur service quotidien, chaussés de petits souliers à talons.

Cette compagnie fut licenciée en 1646[1] et dut attendre 1657 pour renaître forte de 150 hommes, avec un capitaine-lieutenant, un sous-lieutenant, un cornette, un enseigne et deux maréchaux des logis.

Une autre compagnie ayant été créée pour la garde du cardinal de Richelieu et par la suite pour celle du cardinal Mazarin, la mort de ce dernier, en 1660, la fit passer, sous le nom de 2e compagnie de mousquetaires, dans la maison du roi. Elle ne commença effectivement son service auprès du monarque qu'en 1663 et à pied seulement.

Licenciée en 1664 et aussitôt réorganisée selon le même schéma que la 1re compagnie, elle eut, dès janvier de l'année suivante, le roi Louis XIV en personne pour capitaine[2]. Elle avait reçu le baptême du feu lors de l'expédition de Lorraine,

1. Cette éclipse était due à la haine de Mazarin, qui profita de la mort du roi pour se venger ainsi des turbulents gardes. Il ne les reconstitua que pour placer son neveu Philippe, duc de Nevers, à leur tête.
2. Le roi était également capitaine de la 1re compagnie.

FRANCE, MAISON DU ROI
MOUSQUETAIRES (I)

1. Mousquetaire de la 2e compagnie, 1729. — 2. Idem en 1724. — 3. Porte-étendard de la 2e compagnie, 1724. — 4. Brigadier de la 1re compagnie, 1724. — 5. Officier de la 1re compagnie, 1724. — 6. Capitaine-lieutenant de la 1re compagnie, 1724. — 7. Étendard de la 1re compagnie, 1657-1776. Il était frangé d'or et d'argent. Revers semé de fleurs de lys d'or. — 8. Étendard de la 2e compagnie, 1657-1776, même revers que le précédent.

1

2

3

7

4

8

5

6

L. & F. Fenton

en 1663, ce qui détermina probablement cette consécration.

En 1663, chaque compagnie comprenait 300 mousquetaires, mais ce nombre fut abaissé à 250 en 1668. Il faut toutefois remarquer que ces chiffres ne comprennent pas les 44 officiers et sous-officiers, les 6 tambours, les 4 hautbois, l'apothicaire, les 9 chirurgiens, etc., qui gonflaient l'effectif de chacune des deux compagnies; et celles-ci, en temps de guerre, s'accroissaient d'un nombre considérable de gentilshommes volontaires.

En raison de leur double nature, les mousquetaires avaient le drapeau, les tambours et les fifres quand ils étaient à pied et les étendards et les trompettes pour le service à cheval. En 1663, seuls subsistèrent les tambours, mais cette fois montés, et les hautbois à cheval prirent la place des fifres et des trompettes.

Les chevaux gris ou blancs de la 1re compagnie et ceux de couleur noire de la 2e sont à l'origine des noms de « mousquetaires gris » et de « mousquetaires noirs » qu'on leur donnait parfois. Plus mystérieux est le surnom de « grands mousquetaires » décerné aux membres de la 1re compagnie : il est probable qu'il marquait la différence d'origine de cette troupe par rapport à la seconde et reflétait la vieille rivalité qui opposait les gardes du roi à ceux du cardinal. Un autre nom se rencontre encore dans les textes de l'époque : celui, commun aux deux compagnies, de « maison rouge du roi ». Il évoque tout simplement l'habillement de drap écarlate des mousquetaires, l'habit et la culotte dont ils devaient se fournir à leurs frais, alors qu'ils recevaient du roi la casaque et la soubreveste caractéristiques de leur corps.

Orgueilleux de leur noblesse, de leur excellente tenue et de leur inflexible discipline, les mousquetaires déployaient le plus grand luxe allié au plus grand courage. En 1667, à Valenciennes, ils suscitèrent l'admiration de toute l'armée en montant les premiers à l'assaut, comme de simples fantassins. Durant le XVIIIe siècle, ils se distinguèrent au siège de Philippsburg[1] en 1734, à Fontenoy[2] en 1745 et à Cassel[3] en 1766.

Détail curieux, le duc de Bourgogne, dauphin, était mousquetaire, et pour ne pas provoquer de jalousie, il appartenait aux deux compagnies dont il portait alternativement le costume!

Les grandes réformes de 1775-1776 qui frappèrent la maison du roi contraignirent Louis XVI à supprimer ces deux belles phalanges pour des raisons d'économie. Réorganisés en 1789, les mousquetaires furent licenciés, peu de temps après, par la République.

1. Sur un bras du Rhin, au nord de Karlsruhe. Enjeu de nombreux combats au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.
2. En Belgique, à 7 km au sud-est de Tournai. Victoire du maréchal de Saxe à la tête des Français, sur les Anglais et les Hollandais, au cours de la guerre de la Succession d'Autriche.
3. Ou Kassel, ville d'Allemagne occidentale (Hesse), occupée par les Français au milieu du XVIIIe siècle (guerre de Sept Ans).

FRANCE, MAISON DU ROI
MOUSQUETAIRES (II)

1. Hautbois de la 2e compagnie, 1730. — 2. Tambour de la 1re compagnie, 1730. — 3. Tambour de la 1re compagnie, 1730. Il porte les mêmes manches flottantes que la fig. 2. On notera également les bottes légères ou gamaches réservées en principe aux dragons. Mais, ainsi que le fait remarquer le maître Eugène Leliepvre, les mousquetaires étant les dragons de la maison du roi, le port de ce type de chaussure, même à cheval, est ici parfaitement explicable. — 4. Mousquetaire de la 1re compagnie, 1744. — 5. Mousquetaire de la 2e compagnie en 1772.

1
2
3
4
5
L. & F. Funcken

Les grenadiers à cheval

Cette compagnie fut créée par Louis XIV en décembre 1676. Les grenadiers à cheval étaient armés du fusil, du pistolet et de l'épée et portaient un outil de terrassier qui leur servait, en campagne, à ouvrir une voie aux autres troupes de la maison du roi, en tête de laquelle ils marchaient.

A sa naissance, le corps comptait : 1 capitaine-lieutenant, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 2 maréchaux des logis, 4 sergents, 2 brigadiers, 4 sous-brigadiers et 74 grenadiers; le capitaine était le roi lui-même. Les officiers appartenaient exclusivement à la noblesse, mais les maitres étaient tous choisis parmi les grenadiers d'infanterie, grands et portant la moustache.

En 1678, la compagnie rassemblait 120 hommes, nombre réduit un an plus tard à 100, après la paix de Nimègue. En 1725, l'effectif s'amenuisa jusqu'à 84 hommes, pour remonter bientôt à la faveur de l'ordonnance de 1759 : il y eut alors 150 grenadiers recrutés dans les rangs du corps des grenadiers de France[1].

La compagnie des grenadiers à cheval fut supprimée le 15 décembre 1775 et ses soldats versés dans différents régiments avec le grade de bas-officier.

Cette troupe d'élite, souvent citée comme modèle pour ses évolutions et son maniement d'armes, n'était pas seulement apte à la parade : elle se couvrit de gloire, dès l'année qui suivit sa création, à Valenciennes, à Cambrai et à Charleroi.

Pour la période qui nous occupe, les grenadiers à cheval participèrent aux difficiles et sanglantes campagnes de 1702 à 1706, notamment à Ramillies, puis on les vit en 1708 à Audenarde et en 1709 à Malplaquet[2]. Leur dernière campagne fut celle de 1761, pendant la guerre de Sept Ans, mais ils avaient entre-temps été de toutes les affaires, notamment en 1745, à Fontenoy.

Ils n'avaient pas fait mentir la devise brodée sur l'étendard reçu après le glorieux combat de Leuze[3] en 1691 : *Undique terror, undique lethum* — « En tous lieux la terreur, en tous lieux la mort ».

1. Le corps des grenadiers de France avait été formé des compagnies de grenadiers tirées de 48 régiments réformés, le 15 février 1749.
2. Voir page 96, au chapitre consacré à Marlborough.
3. Entre Tournai et Ath, en Belgique. Victoire du maréchal de Luxembourg, celui qu'on surnomma le Tapissier de Notre-Dame par allusion aux nombreux drapeaux qu'il avait pris à l'ennemi et qu'on suspendit dans la cathédrale.

FRANCE, MAISON DU ROI
GRENADIERS À CHEVAL

1. Grenadier, 1690-1720. Après 1720, le pistolet de droite fut remplacé, pour un temps, par un outil, pic ou hache, suspendu le fer en haut dans un étui de cuir noir. — 2. Tambour, 1721. La caisse était décorée de grenades enflammées. — 3. Officier, 1721. — 4. Grenadier, 1735 à 1756. — 5. Grenadier, 1774, d'après une gouache du temps. — 6. Détail de la coiffure. On note chez certains artistes de l'époque, tels Eisen et Parrocel, que le bonnet est parfois présenté avec sa corne vers l'avant (voir fig. 4).

1

2

3

4

5

6

7

L. & F. FUNCKEN

Les gardes-françaises[1]

Origines

Le mémorialiste Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, qui vécut de 1540 à 1614, fixe à 1563 l'institution du régiment des gardes-françaises.

Il écrit : « Le Havre pris, les Anglois chassés encore une fois de la France, le roi et la reine sa mère, qui pouvoit tout alors, à cause de la minorité du fils, constituèrent un régiment de guet à pied françois pour la garde de Sa Majesté, et ce fut lors la première institution composée de dix enseignes de la garde du roi. »

Sur les instances des huguenots, Catherine de Médicis persuada son fils Charles IX de répartir le nouveau régiment entre plusieurs garnisons. Mais cette mesure imprudente fut amèrement regrettée lorsque, quelques mois plus tard, les huguenots tentèrent l'enlèvement du roi, sur la route de Meaux à Paris. L'alerte avait été chaude et les gardes dispersés furent aussitôt rassemblés et affectés à la garde vigilante du monarque.

Après la prise de La Rochelle, en 1573, Charles IX, assuré de la docilité des huguenots affaiblis par la terrible répression qui leur avait été infligée l'année précédente, lors du massacre de la Saint-Barthélemy, crut pouvoir, sans risque cette fois, éparpiller son régiment de la garde.

Mais l'agitation protestante au cours des mois qui suivirent et les troubles qui risquaient d'en découler obligèrent le roi à se donner à nouveau une garde personnelle, réduite néanmoins à trois compagnies au lieu des dix que comptait l'organisation primitive.

Henri III, son successeur, qui avait abandonné le trône de Pologne avec un soulagement non

1. Certaines anomalies et subtilités de langage s'attachent aux gardes-françaises; ainsi on disait toujours « *un* garde-français*e* » mais « *une* garde suisse ». On disait « soldat (ou cadet, ou officier) *aux* gardes », car « *des* gardes » ne s'appliquait qu'aux gardes du corps. Il était toutefois normal de dire « colonel *des* gardes-françaises », car il n'y avait pas de colonel chez les gardes du corps.

FRANCE,
RÉGIMENTS DES GARDES-FRANÇAISES (I)
ET SUISSES, 1724

1. Fifre des gardes suisses. — 2. Tambour des gardes-françaises. — 3. Garde. — 4. Officier. — 5. Garde.

5
3
4
1
2

déguisé pour celui du royaume de France, s'empressa de rétablir le régiment sur son ancien pied.

Organisation

A partir de 1574, le régiment des gardes-françaises n'allait cesser de s'étoffer. Il avait 14 compagnies en 1591, il en compta 20 en 1596 puis 30 en 1635. Louis XIV augmenta encore son beau régiment de deux compagnies de grenadiers en 1689, et son successeur, en 1719, y ajouta une troisième, portant ainsi à 33 le total des compagnies.

Il est bien évident que les effectifs de ces compagnies ont eux aussi varié au cours des temps. A sa naissance, le régiment avait 50 hommes par compagnie; en 1600, ils étaient 80, en 1615, 200, et en 1629, 300.

Sous le règne du Roi-Soleil, ce chiffre de 300, qui avait connu quelques fluctuations, fut rétabli, ce qui, après la création des deux nouvelles compagnies de grenadiers, portait la force totale du régiment à 9.600 hommes.

Cet impressionnant effectif fut ramené par Louis XV à 4.100 soldats et officiers et fixé définitivement par son successeur à 4.878 hommes se répartissant de la façon suivante :

Selon l'ordonnance du 17 juillet 1777, le régiment a 6 bataillons formés chacun de 4 compagnies de fusiliers et de 1 compagnie de grenadiers.

Voici la composition d'une compagnie de fusiliers : 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 1 enseigne, 1 sergent-major, 1 sergent en premier, 4 sergents, 1 caporal-fourrier-écrivain, 1 caporal porte-drapeau, 1 caporal-canonnier, 9 caporaux, 3 canonniers, 1 chirurgien, 144 fusiliers, 4 tambours, soit en tout 176 hommes.

Quant à la compagnie de grenadiers, elle possède 1 capitaine, 1 capitaine en second, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 1 sergent-major, 1 sergent en premier, 4 sergents, 1 caporal-fourrier-écrivain, 8 caporaux, 1 chirurgien, 84 grenadiers, 3 tambours, soit 109 hommes en tout.

Chaque compagnie accueillait, en outre, 2 cadets surnuméraires.

FRANCE, GARDES-FRANÇAISES (II)

1. Officier, 1757, petit uniforme. — 2. Officier, 1757, grand uniforme. — 3. Adjudant, 1786. — 4. Officier en petit uniforme, 1786. — 5. Officier en grand uniforme, 1786. — 6. Sergent d'ordres, 1786.

6
1
2
3
4
5
L&F FONCKEN

Privilèges

Le régiment des gardes-françaises avait, en toutes circonstances, le pas sur les autres corps, même sur celui des Suisses.

Lorsqu'il était en campagne, le régiment avait la prérogative de choisir son poste : c'était généralement au centre de la première ligne de l'infanterie qu'il se plaçait. Au cours des sièges, il se mettait toujours en tête de la sape, c'est-à-dire au premier rang des troupes prêtes à bondir dans la brèche créée par les sapeurs du génie dans les murailles de la place assiégée.

Les gardes-françaises choisissaient aussi en priorité leur logement dans les garnisons. Tous les officiers du régiment étaient commensaux du roi et jouissaient du droit de « committimus » qui leur permettait de plaider devant la cour des requêtes du palais, devant le Parlement ou devant tout autre tribunal spécial. Les sous-officiers, pour leur part, ne pouvaient être jugés que par leurs pairs. Les sergents, après avoir été agréés par le colonel, devaient toutefois passer devant une « Chambre d'admission » composée des douze plus anciens sergents du régiment, qui examinaient les aptitudes du candidat au grade convoité et décidaient, en dernier ressort, de son admission ou de son exclusion.

Enfin, les gardes-françaises avaient l'insigne privilège de pénétrer les premiers dans toute place forte assiégée qui venait à se rendre.

Sous la Révolution

Aucun étranger n'était admis dans les gardes-françaises, qui recrutaient une partie de leurs effectifs dans cette population parisienne avec laquelle ils entretenaient de nombreux et excellents rapports. Affectés au service de police sur les marchés et en ville, les superbes gardes étaient familièrement surnommés « Pierrots » par allusion aux moineaux. Ils furent très vite gagnés à l'esprit révolutionnaire, d'autant plus aisément que depuis longtemps déjà, les idées nouvelles les travaillaient.

FRANCE, GARDES-FRANÇAISES (III)

1. Garde, 1757, avec variante du col. — 2. Garde, 1785. — 3. Porte-drapeau, 1785. — 4. Tambour, 1785. — 5. Sergent des grenadiers. — 6. Grenadier. Tous deux de 1787. — 7. Détail du fond du bonnet à poil.

1

4

3

2

5 6

7

L. & F. Funcken

A Versailles, ils assuraient la garde de la famille royale et, dans leurs fonctions de « Garde du dehors », plaçaient un garde à droite de la porte, faisant pendant à un garde suisse, à gauche.

Lorsque la Révolution éclata, le régiment choisit résolument la cause démocratique, avec d'autant moins d'hésitation que depuis quelque temps de nombreuses raisons de mécontentement s'étaient accumulées. Thiers écrit dans son *Histoire de la Révolution française :* « Une occasion de troubles se présenta bientôt. Les gardes-françaises, troupe d'élite destinée à composer la garde du roi, étaient à Paris[1]. Quatre compagnies se détachaient alternativement et venaient faire leur service à Versailles. Outre la sévérité barbare de la nouvelle discipline, ces troupes avaient encore à se plaindre de celle de leur nouveau colonel... Soldats et sous-officiers sentaient que toute carrière leur était fermée; ils étaient blessés de voir leurs jeunes officiers ne faire presque aucun service, ne figurer que les jours de revue, ne pas même accompagner le régiment dans les casernes... L'indiscipline se manifesta, et quelques soldats furent enfermés à l'Abbaye[2]. On se réunit au Palais-Royal en criant : A l'Abbaye! La multitude y courut aussitôt. Les portes furent enfoncées, et on conduisit en triomphe les soldats qu'on venait d'en arracher (30 juin 1789). » Une députation de l'Assemblée nationale se rendit ensuite auprès de Louis XVI et obtint aisément le pardon et la grâce du roi.

Le 12 juillet suivant, les gardes-françaises allaient avoir l'occasion de montrer leur reconnaissance au peuple de Paris. Ce jour-là, sur la place Vendôme[3], un groupe de manifestants ayant été chargés par le régiment de cavalerie Royal-Allemand, quelques blessés restèrent sur le pavé, dont un soldat des gardes-françaises. Les compagnons de ce dernier, casernés place Louis XV[4], et qui venaient d'avoir une rixe avec les cavaliers du Royal-Allemand quelques jours plus tôt, n'hésitèrent pas à ouvrir le feu et refoulèrent les agresseurs jusque dans le jardin des Tuileries. Malheureusement, la foule paisible qui s'y promenait fut rudement chassée par le prince de Lambesc et ses sabreurs, un inoffensif vieillard y fut tué dans la confusion. Cette échauffourée allait déclencher la révolte générale qui devait enlever la Bastille deux jours plus tard.

Les gardes-françaises étaient bien sûr de la fête, mais, parfaitement maîtres de leurs nerfs, ils parvinrent à arracher trente-deux Suisses et quatre-vingt-deux invalides à la fureur de la populace. Les gardes Élie et Hullin tentèrent désespérément, mais en vain, de soustraire le gouverneur de la Bastille, de Launay, à une fin atroce.

Le 31 août 1789, le glorieux régiment était licencié mais aussitôt versé dans la milice bourgeoise, devenue ensuite Garde nationale, commandée par La Fayette. En octobre 1792, il fut dispersé dans les régiments envoyés en hâte à la frontière. Les ex-gardes y formèrent les cadres de la jeune armée révolutionnaire.

1. A la caserne de la Courtille, faubourg du Temple.
2. Ancienne prison abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, où se dérouleront les massacres de Septembre (1792).
3. La place Vendôme devait être appelée place des Conquêtes; en fait, elle s'appela Louis-le-Grand de 1699 à la Révolution, des Piques de 1793 à 1799 et Internationale en 1871, sous la Commune.
4. Bientôt place de la Révolution et ensuite (1795) place de la Concorde.

FRANCE, GARDES-FRANÇAISES (IV)

1 et 2. Cymbaliers noirs en grande et en petite tenue, 1786. — 3. Tambour-major, 1786. — 4 et 5. Tambours en grande et en petite tenue, 1786. — 6 et 7. Musiciens en petite et en grande tenue. On remarquera l'étui de la clarinette le long de la cuisse droite de la fig. 7. L'instrument de la fig. 6 est un basson.

1
2
3
4
5
6
7

Les gardes suisses

Origines

La création des véritables gardes suisses ne remonte qu'à l'année 1616. Cette date précise nous est fournie par quelques précieuses lignes des *Mémoires* de François de Bassompière, colonel général des Suisses et des Grisons en 1614 : « Louis XIII, au retour du voyage qu'il fit en Guyenne pour son mariage, se résolut, l'an 1616, de faire à Tours un régiment complet de ses gardes suisses, et ils vinrent faire la garde devant son logis, le mardi 12e de mars. »

La plupart des 12 compagnies du nouveau régiment ne comptaient que 3 officiers : 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 enseigne, mais quelques-unes avaient 2 capitaines qui en commandaient chacun une moitié.

Louis XVI, estimant ce nombre insuffisant, ordonna qu'il y eût 5 officiers par compagnie avec, comme autres gradés : 8 sergents, 4 trabans servant à la garde particulière du capitaine, 6 caporaux et 6 anspessades[1]. Chaque compagnie avait 1 fifre et 5 tambours.

Organisation

Avant 1763, le régiment ne comportait aucune compagnie de grenadiers, mais le 1er juin de cette année, une ordonnance organisa le régiment de la façon suivante : 1 compagnie générale, qui marchait en tête de toutes les autres, 11 compagnies de fusiliers et 4 de grenadiers, formant 4 bataillons de 4 compagnies chacun.

1. Anspessade vient de l'italien *lancia spezzata* — lance brisée, du fait que ce soldat d'élite recruté dans la noblesse raccourcissait sa lance pour servir dans l'infanterie. On trouve successivement les formes : lancespezates, lancespezzates, lancepessade, lancepassade, lancepeçat, lanspessade, lanspezzate, lanspassade et enfin, par aphérèse, anspessade, en prenant le *l* initial pour un article. Voir aussi la légende A page 58.

1. Bas-officier, 1721. — 2. Officier, 1721. — 3. Garde, 1721. Il présente l'attitude réglementaire dite « sous les armes ». Certaines sources donnent la garniture de la « cartouche » (giberne) argent. — 4. Officier, 1757. — 5. Garde, 1750.

L. & F. FUNCKEN

La compagnie générale avait un état-major particulier composé de 1 grand-juge (le régiment avait son propre tribunal), 1 aumônier, 1 secrétaire-interprète, 1 médecin, 1 chirurgien-major, 1 sergent général, 1 tambour-major, 1 maréchal des logis, 1 fourrier, 1 prévôt, 16 musiciens et 1 enseigne-sous-lieutenant. Son état-major ordinaire était le même que celui de chacune des autres compagnies de fusiliers : 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 6 sergents, 2 fourriers, 12 caporaux, 12 appointés et un tambour pour 132 simples soldats.

Chaque compagnie de grenadiers comprenait : 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sergents, 1 fourrier, 4 caporaux, 4 appointés et 1 tambour, plus 40 grenadiers.

Les compagnies des gardes suisses furent d'abord logées séparément dans les faubourgs de Paris ou dans les villages voisins, à Courbevoie, Rueil ou Neuilly. Le régiment eut pour dernière caserne un superbe bâtiment édifié sous le règne de Louis XV.

Recrutement et privilèges

Les gardes suisses se recrutaient dans un canton natal différent pour chaque compagnie, à l'exception de la compagnie générale qui, elle, rassemblait des hommes issus des treize cantons helvétiques.

La liberté du culte était totale, la solde représentait le double de celle des troupes françaises et, en vertu d'accords très précis (voir le chapitre des cent-suisses), la France ne pouvait engager ces « soldats capitulés » contre l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie, en dehors de ses frontières, pour la simple raison que ces nations utilisaient, elles aussi, des soldats du « Corps helvétique ».

Le suprême sacrifice

Sous la Révolution, les gardes suisses, détestés du peuple qui connaissait leur attachement à la royauté, furent malencontreusement rappelés à Paris peu avant la funeste journée du 10 août 1792.

Un jeune clerc de notaire, Philippe Morice, a vécu le drame du château des Tuileries : « Tandis que des deux parts on s'invective par des cris et par des signes, quelques patriotes plus hardis que les autres s'avancent… ils y saisissent deux factionnaires suisses avec des piques à crochet… Les Suisses de ce poste, aux ordres des capitaines Zusler et Castelberg, se mettent en bataille… et font feu sur les piques qui venaient d'accrocher deux de leurs camarades. Le bruit de cette décharge donne le signal général du combat… Les Suisses étaient les seuls qui tenaient ferme; mais, attaqués à la fois dans la cour et par le jardin, et ayant déjà perdu beaucoup des leurs, deux cents de ces braves militaires se retirent et se groupent sous le péristyle… ils y font un feu continu, jusqu'à l'épuisement total de leurs cartouches : ils y périssent tous… En peu de minutes, il (le peuple) inonde tous les appartements et massacre tous les Suisses qui s'y trouvent. On y égorge tous ces malheureux cachés dans ces coins et ces détours; d'autres sont jetés vivants par les fenêtres, implorant en vain la grâce de la vie, et sont percés de piques… »

Fidèles jusqu'à la mort, les gardes suisses s'étaient sacrifiés pour défendre… un palais vide!

FRANCE, GARDES SUISSES (II), 1780-1786

1. Officier porte-drapeau avec le drapeau d'ordonnance. La disposition des couleurs sous la forme de flammes ondées était typique des régiments suisses (voir les planches spéciales des drapeaux). — 2. Caporal des fusiliers. Sous le règne de Louis XVI, les caporaux et les sergents des régiments suisses portaient encore une canne dite « schlague » (de l'allemand *schlagen* : frapper, cingler) devenue néanmoins purement décorative. Sous les armes, on portait cet objet suspendu par son cordon à une boutonnière et avec son extrémité engagée sous le retroussis du devant de l'habit, ainsi que le montre la fig. 7. — 3. Officier des grenadiers. — 4. Officier supérieur. — 5. Musicien. — 6. Sapeur. — 7. Sergent des grenadiers. — 8. Tambour.

1
2
3
4
5
6
7
8
L. & F. Fumeley

La gendarmerie de France

Cette gendarmerie, dite aussi « gendarmerie du roi et des princes », tirait ses origines des bandes de cavaliers lourdement armés — ou gens d'armes — et de soldats armés à la légère, dits chevau-légers, qui finirent par se former en compagnies et à produire le corps de la gendarmerie de France.

La première ordonnance réorganisant cette belle gendarmerie remonte à 1665. Elle prenait rang immédiatement après la maison du roi et marchait donc, de ce fait, en tête de toute la cavalerie de ligne.

Pouvaient y servir les gentilshommes, les officiers incapables d'entretenir une compagnie mais désireux de poursuivre la carrière des armes, et enfin les vieux et braves soldats qui, étant maîtres dans la cavalerie, avaient acquis le rang de gentilhomme. Noblesse d'épée, noblesse de robe et bourgeoisie se confondaient dans ses rangs.

En 1720, les 33 compagnies de la maréchaussée de France furent versées dans la gendarmerie. Le comte de Saint-Germain[1] tenta, une quarantaine d'années plus tard, de donner au corps une constitution uniforme, en le fondant dans la cavalerie. Mais le marquis de Castries, qui le commandait, s'y opposa avec énergie.

En 1763, Choiseul réforma entièrement la gendarmerie et y versa les compagnies de chevau-légers supprimées le 5 juin. Les 10 compagnies ainsi formées furent groupées en 3 brigades représentant un total de 1.500 gendarmes.

En 1772, les 10 compagnies étaient :

1re, gendarmes écossais	6e, gendarmes dauphins[2]
2e, gendarmes anglais	7e, gendarmes de Berry
3e, gendarmes bourguignons	8e, gendarmes de Provence
4e, gendarmes de Flandre	9e, gendarmes d'Artois
5e, gendarmes de la Reine	10e, gendarmes d'Orléans

En 1775, il ne subsista plus que 8 compagnies par suite de la suppression de Provence et Orléans.

Le corps fut dissous complètement entre 1787 et 1789. Il n'est aucunement l'ancêtre de l'actuelle gendarmerie nationale, contrairement à ce qu'on affirme souvent.

1. Il ne s'agit pas du fameux aventurier, mais de son homonyme, futur secrétaire d'État à la Guerre et auteur de nombreuses réformes.
2. Ils appartenaient à l'origine (1686) à la maison militaire du Grand Dauphin, fils de Louis XIV.

FRANCE, GENDARMERIE DE FRANCE

1. Guidon des gendarmes anglais, 1724. L'étendard se portait normalement posé dans la botte fixée à l'étrier droit. — 2. Enseigne des gendarmes écossais, 1724. — 3. Trompette de la compagnie d'Orléans, 1724. — 4. Timbalier de la compagnie de Bourgogne, 1724. — 5. Appointé de la compagnie de Bourgogne, 1767. — 6. Officier de la compagnie de la Reine, 1757. — 7. Gendarme de Berry, 1776.

Uniformes de 1737 à 1764 : 8. Gendarmes écossais. — 9. Gendarmes anglais. — 10. Gendarmes de Bourgogne. — 11. Gendarmes de Flandre. — 12. Gendarmes de Bretagne.

Uniformes de 1764 à 1775 : 13. Gendarmes écossais. — 14. Gendarmes anglais. — 15. Gendarmes de Bourgogne. — 16. Gendarmes de Flandre. — 17. Gendarmes de la Reine. — 18. Gendarmes de Bretagne.

Emblèmes particuliers : 19. Compagnie d'Orléans. — 20. Compagnie de la Reine. — 21. Compagnie d'Anjou.

8
9
10
11
2
12
13
1
3
20
19
14
21
4
15
7
5
16
17
18
6

La maréchaussée de France

Voici, en fait, les véritables gendarmes, qui datent d'une époque beaucoup plus lointaine que les gens d'armes, devenus gendarmes de France, auxquels nous avons consacré le chapitre précédent. Mais la maréchaussée se développa longtemps dans le cadre des provinces et ne fut organisée de façon uniforme que par un édit de Louis XV, daté du 16 mars 1720. Elle comptait, à l'époque, 33 compagnies.

La première d'entre elles était nommée compagnie de la connétablie[1] et était la « colonelle » de toutes les autres. Cette compagnie était chargée de garder l'hôtel et les archives de la connétablie, de faire la police intérieure du tribunal où siégeaient les maréchaux de France lorsqu'ils jugeaient sur le « point d'honneur » entre nobles et militaires. L'exécution de leurs jugements était assurée par les gardes qui se « mettaient en garnison » chez les accusés et les conduisaient ensuite, éventuellement, en prison.

Les officiers ordinaires du siège de la connétablie, en dehors des maréchaux, avaient à connaître de tous procès ou contestations entre gens de guerre, commissaires et contrôleurs des guerres, fournisseurs des armées, etc. Ces officiers, étant « de robe longue », se faisaient représenter à l'armée par un « prévôt général de la connétablie et maréchaussée de France ».

Compagnie de la prévôté générale des monnaies

Ce corps, créé en 1635, ne fut considéré comme militaire que sous le règne de Louis XV, qui lui confia la garde de l'hôtel des Monnaies de Paris.

La compagnie alignait 33 officiers et sous-officiers, 44 gardes et 1 trompette.

Compagnie du prévôt général de la maréchaussée de l'Ile-de-France

Placée sous les ordres du ministre secrétaire d'État, cette compagnie exerçait dans la banlieue de Paris. Ses effectifs étaient de 15 officiers et exempts[2], de 44 cavaliers et de 2 trompettes.

1. Le connétable (le plus célèbre fut du Guesclin) était un grand officier de la Couronne, qui avait son propre tribunal, la connétablie. L'office de connétable fut supprimé par Richelieu, mais la connétablie et sa compagnie de maréchaussée subsistèrent sous l'autorité des maréchaux de France.
2. Exempt : dans certaines compagnies de gardes, l'officier qui commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants était *exempt* du service ordinaire. La coutume de choisir les bas-officiers de la maréchaussée parmi les exempts de l'armée fit conserver ce titre pour les chefs d'escouade de la maréchaussée.

FRANCE,
GENDARMERIE ET MARÉCHAUSSÉE DE FRANCE

1. Garde de la maréchaussée, 1724. — 2. Garde de la connétablie, prévôt général, 1724. — 3. Garde de la compagnie du prévôt général de la maréchaussée de l'Ile-de-France, 1724. — 4. Garde de la compagnie de la prévôté générale des monnaies, 1724. — 5. Garde de la connétablie, 1724. — 6. Cavalier de la maréchaussée, 1786.

Étendards de la gendarmerie de France faisant partie de la maison du Roi : 7. Gendarmes écossais du Roi, 1622-1788. — a. Gendarmes anglais. — b. Gendarmes du Dauphin. — c. Gendarmes de Bretagne. — d. Gendarmes d'Anjou. — e. Gendarmes de Berry. — f. Gendarmes d'Orléans. — 8. Gendarmes bourguignons. — 9. Gendarmes de Flandre. — 10. Gendarmes de la Reine. Tous avaient le revers orné d'un semis de fleurs de lys d'or sur un fond de la même couleur que l'avers. En ce qui concerne le modèle de la fig. 7, les devises changeaient selon la liste suivante :
a. TUUS / AD TE NOS VOCAT / ARDOR (Ton ardeur nous appelle à toi);
b. IN / PERICULA / LUDUS (Les dangers sont un jeu);
c. TRIUM / PHALI STIPITE / SURGIT (Il naît d'une souche glorieuse);
d. VIRTU / TEM AUCTHORE (auctori) / REFERT (Il renvoie sa valeur à son modèle);
e. VESTI / GIA MAGNA SE / QUETUR (Il suivra de nobles traces);
f. ALTER / POST FULMINA / TERROR (Seconde terreur après la foudre).

7

8

9

10

a

c

e

b

d

f

1

2

3

4

5

6

Compagnies ordinaires de la maréchaussée

Ces trente compagnies étaient réparties en province avec des effectifs assortis à l'importance démographique du territoire à surveiller. Ce corps représentait 2.850 cavaliers, y compris 30 prévôts généraux, 104 lieutenants et 164 exempts. Le 27 décembre 1769, une ordonnance augmenta la maréchaussée de France de 200 brigades. Trois ans plus tard, on forma une compagnie spéciale « pour les chasses du roi », mais cette même année 1772, le corps fut réduit de 1.000 hommes et ne compta plus que 3.500 gendarmes. En 1780, les effectifs remontèrent à 4.609 hommes, mais en 1791, la maréchaussée de France, cassée par les décrets du 18 août et du 22 septembre 1790, était remplacée par la gendarmerie nationale, avec pour devise « Valeur et discipline ».

La vieille maréchaussée qui venait de disparaître tirait son nom du fait qu'elle était sous les ordres des maréchaux de France.

La maison des princes

Gardes de Monsieur[1]

Créé par Louis XV le 1er avril 1771, ce corps avait deux compagnies.

Chacune comptait : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 lieutenant en second, 3 sous-lieutenants, 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 2 sous-brigadiers, 40 gardes et un trompette.

La 1re compagnie avait l'aurore pour couleur distinctive, la 2e le violet.

Elles furent supprimées en 1792.

1. Frère de Louis XVI et futur Louis XVIII. On donnait en France le titre de Monsieur au frère puîné du roi.
2. Autre frère de Louis XVI, le futur Charles X.

Gardes du comte d'Artois[2]

Leur création remontait au 17 novembre 1773 mais elle ne fut effective qu'en mars 1774.

Les deux compagnies avaient à peu près le même effectif que celles des gardes de Monsieur, avec, en plus, 2 sous-lieutenants et 10 gardes chacune.

L'état-major de chacun de ces deux corps comptait : 1 major, 2 porte-étendards, 1 commissaire des guerres, 1 chirurgien-major, 1 trésorier, 1 aumônier, 1 clerc du guet et 1 timbalier.

Suisses de la garde du corps des princes

Ils avaient été créés en même temps que les autres troupes de la maison militaire des princes.

Le corps se composait de 1 capitaine-colonel, 1 aide-major, 2 lieutenants, 2 enseignes, 4 exempts, 2 fourriers, 1 aumônier, 1 commissaire, 1 secrétaire, 1 trésorier, 2 caporaux, 28 gardes et 1 tambour.

Ils furent licenciés en 1792.

Gardes de la porte des princes

Créés en 1772, ils comprenaient 1 colonel, 2 lieutenants, 1 aide-major et 25 gardes. Ils disparurent en 1788.

FRANCE, MAISON DES PRINCES, 1786

1. Garde suisse de Monsieur. — 2. Garde suisse du comte d'Artois. — 3. Garde de la porte du comte d'Artois. — 4. Garde de la porte de Monsieur. — 5. Garde du corps de Monsieur, 2e compagnie. — 6. Garde du corps du comte d'Artois, 1re compagnie.

3
1
2
6
5
4

DEUXIÈME PARTIE

FRANCE
INFANTERIE

L'état-major

L'état-major de l'armée comprenait principalement l'état-major général, les aides de camp et les officiers d'ordonnance, ainsi que le corps d'état-major.

L'état-major général

L'état-major général se composait des maréchaux de France et des généraux.

Les maréchaux avaient pour insigne essentiel le fameux bâton recouvert de velours bleu roi, parsemé de fleurs de lys d'or brodées en relief.

C'est vers 1724 que l'on vit apparaître un véritable uniforme et des marques distinctives précises, pratiquement identiques, toutefois, pour les maréchaux et les généraux. Leur uniforme ne devait subir que de très légères modifications entre cette époque et la Révolution.

Les généraux se divisaient en deux catégories : lieutenants généraux et maréchaux de camp ou maistres de camp généraux, grades qui correspondaient aux généraux de division et aux généraux de brigade d'aujourd'hui.

Le grade de maréchal de camp désigna des fonctions différentes selon les époques; il remplaça le grade de brigadier, supprimé en 1788.

Sous le règne de Louis XIV, les maréchaux de camp étaient si nombreux et leurs disputes de prééminence si fréquentes, qu'il fallut créer le grade de maréchal de camp général pour mettre un peu d'ordre dans cette situation. Les attributions de cet officier perdirent cependant peu à peu leur précision, au point de se confondre finalement avec celles des maréchaux de France.

Le corps d'état-major

Ce corps, créé en 1665, ne fonctionna effectivement qu'en 1783. Il mettait une élite d'officiers au service des généraux pendant les campagnes. On le supprima en 1790.

Les aides de camp

Sous les trois derniers règnes qui précédèrent la Révolution, les aides de camp affectés à chaque officier général se répartissaient comme suit :

pour un maréchal : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines;

pour un lieutenant général : 2 capitaines;

pour un maréchal de camp : 1 capitaine.

Les drapeaux

L'usage de clouer une draperie sur une hampe remonte au XVe siècle et le terme « drapeau » apparaît pour la première fois en 1583, sans encore s'étendre au langage courant.

Le drapeau blanc

Le drapeau blanc, à l'origine une écharpe, devint une enseigne personnelle, une marque distinctive du grade des colonels généraux, qui instaurèrent et maintinrent cette pratique de leur propre autorité.

Cette distinction fut bientôt convoitée par certains colonels de régiments de province, qui cherchaient ainsi à marquer une certaine indépendance envers la couronne et à affirmer leur autorité personnelle sur leurs troupes.

Louis XIV, jaloux de l'influence grandissante de ses colonels généraux, supprima purement et simplement la charge de colonel général... pour tout autre que lui-même.

Le fameux drapeau blanc devint donc, sinon le drapeau national, du moins le drapeau royal.

Le drapeau colonel

L'ancien « drapeau colonelle » ou « de la (compagnie) colonelle », depuis longtemps l'apanage des six régiments dits « vieux corps » ou « vieilles bandes » : gardes-françaises, Picardie, Champagne, Piémont, Navarre et Normandie, puis, en 1635, des « petits vieux » : Richelieu, Bourbonnais, Auvergne, Talard, Pons et régiment du Roi[1], fut accordé, par suite de promotions successives, aux régiments plus récents. En 1661, quasi tous en étaient dotés. On le confiait toujours aux soldats d'élite de la plus ancienne compagnie.

Cet emblème variait énormément d'un corps à l'autre. Il reprenait le plus souvent la disposition du drapeau d'ordonnance, en blanc sur blanc, et l'agrémentait des armoiries du colonel ou d'un motif et d'une devise qui lui appartenaient. On le nomma officiellement drapeau colonel en 1753 seulement.

Le drapeau d'ordonnance

Cette enseigne, traversée par la croix blanche des Armagnacs du parti français de la guerre de Cent Ans, et dont nous avons donné un grand nombre d'exemples dans les illustrations, resta presque toujours la même depuis ses origines jusqu'à la Révolution.

Les drapeaux d'infanterie mesurèrent d'abord 2,10 m × 2,28 m sous Louis XIV, 1,78 m × 1,78 m en 1725 (d'après Rigo) et 1,54 m × 1,62 m à la fin du règne de Louis XVI.

En 1703, il y avait trois drapeaux par bataillon; en 1749, il n'y en eut plus que deux, et finalement un seul en 1776. Seuls quelques régiments faisaient exception à cette règle, ils étaient presque tous étrangers.

Pour éviter les regrettables méprises qui, dans le feu de l'action, firent souvent confondre amis et ennemis, on adopta après la bataille de Fleurus[2], en 1690, une cravate blanche qu'on attachait sous le fer de la hampe par un cordon aux couleurs du drapeau, terminé par des glands frangés.

En dépit de cette mesure, la débauche de couleurs provoquait une confusion qui fit dire à l'*Encyclopédie* : « Plantez des drapeaux au milieu d'une plaine et demandez à des soldats quel est celui sous lequel ils devront se rallier. »[3]

1. Les « petits vieux » avaient le privilège, en cas de licenciement, d'être gardés de préférence aux corps plus jeunes nommés « bâtards ».
2. En Belgique, au nord-est de Charleroi. Victoire du maréchal de Luxembourg (cf. page 28, note 3). Sera le lieu de deux autres batailles célèbres, en 1794 et en 1815 (dite « de Ligny »).
3. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot, 17 volumes de texte et 11 volumes de planches édités entre 1751 et 1772.

L'infanterie de ligne

Les premiers uniformes ne différaient en rien de l'habit civil et possédaient les vastes parements, les larges basques et l'ample veste de ce dernier. Le fait de vêtir du même habit tous les hommes d'un régiment faisait néanmoins de cet habit un uniforme.

Le caractère militaire de ce vêtement emprunté sans retouches à la garde-robe civile ne se marqua que par étapes. La première, et de loin la plus importante, consista à confectionner les parements en drap de couleur vive. Cette « couleur distinctive » ne suffisant pas à distinguer un régiment de l'autre, on imagina de coudre un nombre variable de boutons sur les parements et, mieux encore, de varier la forme des poches, leur position et jusqu'au nombre de boutons qui les fermaient. Ce furent finalement ces poches, parfois compliquées, qui présentèrent pour le soldat le plus sûr garant des lointaines traditions de son régiment, tant elles avaient, à ses yeux et à juste titre, acquis une valeur quasi héraldique.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, le fantassin français était vêtu d'un grand habit de drap gris blanc de la qualité la plus économique, coupé, comme la veste, sur un modèle unique. Depuis 1697, on avait adopté un chapeau d'un type uniforme, bordé d'un galon imitant l'or ou l'argent et orné d'une cocarde noire.

Les ordonnances[1]

La première ordonnance connue remonte à mars 1729, quoiqu'il soit un peu pompeux de qualifier d'ordonnance une série de directives qui, comme le dit très justement Rigo[2], recommande plutôt

1. Règlements fixant la tenue des militaires et l'organisation de l'armée.
2. Albert Rigondaud dit « Rigo », peintre de l'armée française, auteur de la remarquable série de planches *Le Plumet* (1er Empire, uniformes et drapeaux; Drapeaux, ancien régime).

FRANCE, ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

1. Officier supérieur d'infanterie, 1724. — 2. Maréchal de France, 1724. Il porte la cuirasse polie sous l'habit. — 3. Maréchal de camp, 1767. — 4. Aide de camp, 1767. — 5. Lieutenant général en grande tenue, 1786. — 6. Maréchal de camp en petite tenue, 1786. — 7. Officier de l'état-major des places, 1786. — 8. Intendant aux armées.

FRANCE, DRAPEAUX D'ORDONNANCE
(pages 52 et 53)

1. Picardie, 1569-1791. — 2. Champagne, 1569-1791. — 3. Navarre, 1589 - milieu du XVIIIe s. — 4. Piémont, 1569-1791. — 5. Normandie, 1616-1791. — 6. La Marine, 1636-1791. — 7. Bourbonnais, 1584-1791. — 8. Rohan-Soubise. — 9. Auvergne, 1636-1791. — 10. Flandre, 1763-1791. — 11. Guyenne, 1763-1791. — 12. Du Roi, 1770-1791. — 13. Royal, 1663-1791. — 14. Poitou, 1682-1791. — 15. Lyonnais. — 16. Dauphin, milieu du XVIIIe s. - 1791. — 17. Gondrin. — 18. Touraine, 1657-1791. — 19. Anjou, 1776-1791. — 20. D'Eu, ci-devant du Maine. — 21. Dauphiné, 1762-1791. — 22. Montmorin. — 23. Souvré. — 24. La Reine. — 25. Limousin, 1684-1791. — 26. Royal-Vaisseaux, 1649-1791. — 27. Orléans, 1660-1791. — 28. La Couronne, 1673-1791. — 29. Bretagne. — 30. Du Perche, 1775-1791. — 31. Artois, 1673-1771. — 32. Berry, 1763-1791. — 33. Hainaut, 1763-1791. — 34. La Sarre, 1686-1791. — 36. Alsace (régiment allemand), 1656-1791. — 37. Royal-Roussillon, 1667-1791. — 38. Condé, 1659-1791. — 39. Bourbon, 1667-1791. — 40. Beauvaisis, 1685-1791. — 41. Rouergue, 1671-1791. — 42. Bourgogne. — 43. Royal-Marine, 1669-1791. — 44. Vermandois, 1669-1791. — 45. Saxe (régiment allemand). — 46. Royal-Artillerie. — 47. Royal-Italien, 1671-1791. — 48. Bettens (régiment suisse). — 49. Seedorff (régiment suisse). — 50. Monin (régiment suisse). — 51. Vigier (régiment suisse). — 52. Languedoc, 1672-1791. — 53. Puyguyon, 1705-1711. — 54. Wittemer (régiment suisse). — 55. Médoc, 1691-1791. — 56. Vivarais, 1763-1791. — 57. Chaillou. — 58. Royal-Comtois. — 59. Monconseil. — 60. Provence, 1675-1780.

1

2

3

4

5

6

7

8

1

2

3

4

5

6

7

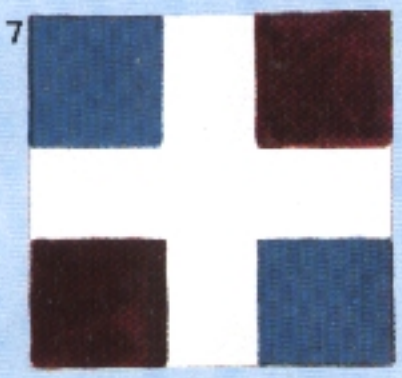

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

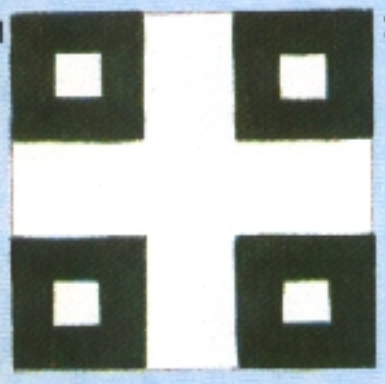

22

23

24

25

26

27

28

29

30

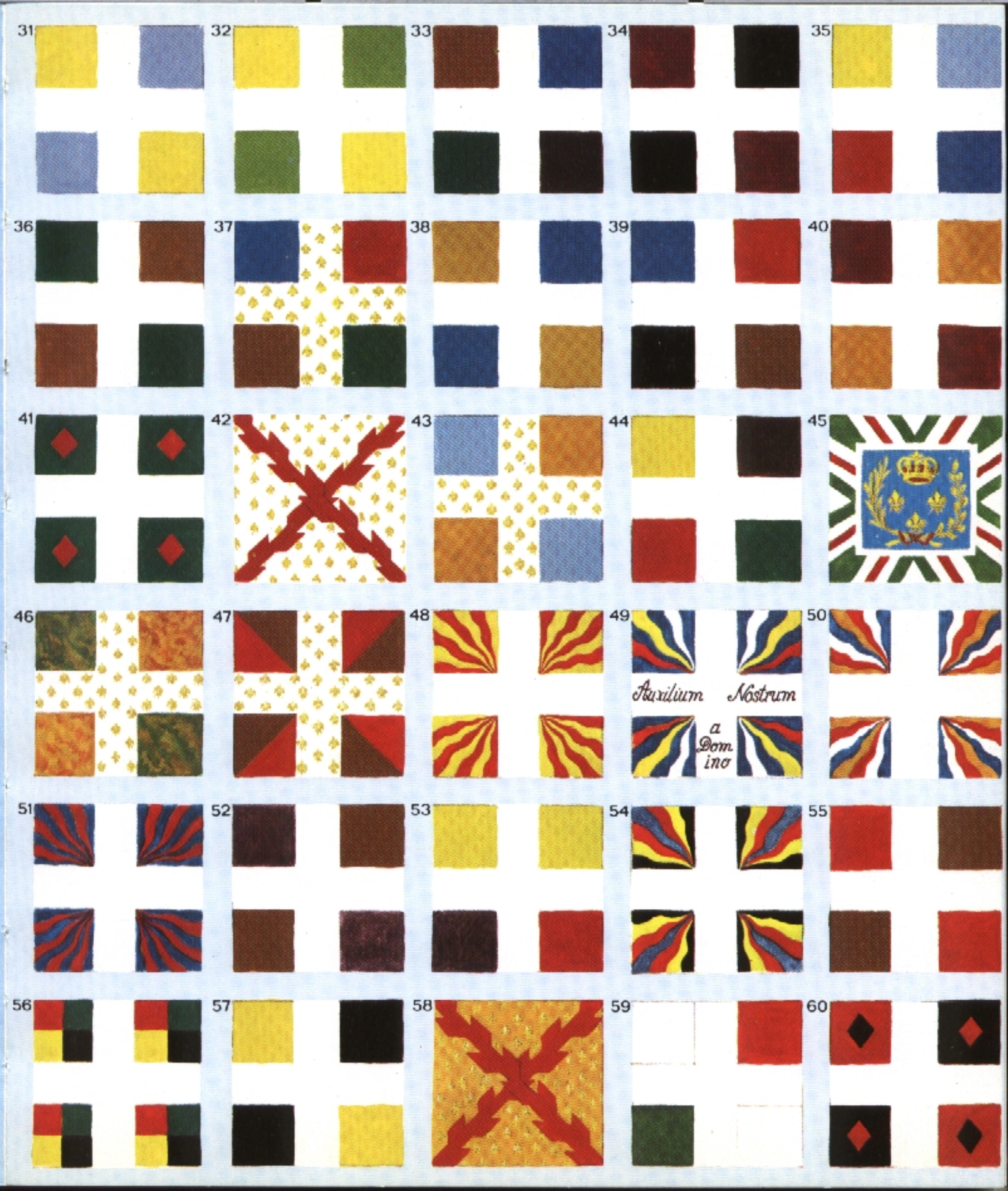
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
Auxilium
Nostrum
a
Dom
ino
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

qu'elle n'ordonne l'emploi de drap de Lodève et de serge d'Aumale pour la confection de l'habit militaire.

1736

Les enseignements de la guerre de la Succession de Pologne qui avait éclaté trois ans plus tôt permirent au secrétariat d'État à la Guerre de corriger quelques défauts flagrants de l'habillement et de lui faire franchir une nouvelle étape vers une plus nette uniformisation. L'ordonnance du 20 avril 1736 qui en résulta était beaucoup plus détaillée que la précédente. Nous en donnons ci-après l'essentiel, car transcrire son texte intégral ou même celui des précieux *Abrégés* du sieur Lemau de la Jaisse[1] serait inutilement envahissant, alors que nos planches et leurs légendes en présentent les aspects intéressants.

L'habit ou justaucorps n'est plus boutonné que jusqu'à la ceinture. Les parements sont « en botte », c'est-à-dire cousus et non plus fendus par en dessous. Les boutonnières du dos sont supprimées, de même que les vestes et les culottes de couleur (ce qui sera rarement observé). Les revers de couleur font une timide apparition; quand ils descendent jusqu'à la taille, on les nomme « bavaroises ». On commence à retrousser les pans de l'habit; ces « retroussés » deviendront les retroussis.

1757

Le collet rabattu de la couleur des parements fait son apparition. Les revers de couleur se généralisent. Ces revers s'agrafent sur toute leur hauteur en hiver, et l'habit se boutonne, en outre, par quatre boutons sur le ventre. Les parements, presque tous « en botte », sont moins volumineux. Les retroussis commencent à s'orner d'une pièce en forme de cœur destinée à renforcer l'emplacement de l'agrafe.

1. Série de sept ouvrages intitulés *Abrégés de la carte militaire de France sur terre et sur mer*, publiés entre 1734 et 1741; ils faisaient suite à la *Carte générale de la monarchie et du militaire ancien et moderne*, parue en 1733.

FRANCE, 1720-1736 (I)

VERS 1720

Le numérotage des schémas donne en même temps celui du régiment et sa place, selon son rang et son ancienneté, dans la liste des corps. Ainsi le n° 1 = 1er régiment, n° 2 = 2e régiment, etc.

1. Picardie. — 2. Navarre. — 3. Champagne. — 4. Piémont. — 4a. Piémont, officiers. — 5. Normandie. — 6. La Marine. — 6a. La Marine, officiers. — 7. Bourbonnais. — 8. Richelieu. — 9. Auvergne. — 10. Tallard. — 11. Pons. — 12. Du Roi. — 12a. Du Roi, officiers. — 13. Royal. — 14. Poitou. — 15. Lyonnais. — 16. Dauphin. — 17. Gondrin. — 18. Touraine. — 19. Anjou. — 20. Du Maine. — 21. Noailles. — 22. Choiseul. — 23. Souvré. — 24. La Reine. — 25. Limousin. — 26. Royal-Vaisseaux. — 27. Orléans. — 28. La Couronne. — 29. Bretagne. — 30. Du Perche. — 31. Artois. — 32. Rochechouart. — 33. D'Ouroy. — 34. La Sarre. — 35. La Fère. — 36. Alsace. — 37. Royal-Roussillon. — 38. Condé. — 39. Bourbon. — 40. Beauvaisis. — 41. Rouergue. — 42. Bourgogne. — 43. Royal-Marine. — 44. Vermandois. — 45. Saxe. — Le 46e régiment, appartenant à l'artillerie, n'est pas représenté ici. — 47. Royal-Italien. — 48. May. — 49. Brendlé. — 50. Bettens. — 51. Burky. — 52. Languedoc. — 53. Puyguyon. — 54. Médoc. — 55. Duras. — 56. Senneterre. — 57. Royal-Comtois. — 58. Monconseil. — 59. Provence. — 60. Mortemart. — 61. Wittemer. — 62. Bezenval. — 63. Mailly. — 64. Nice. — 65. Toulouse. — 66. Guyenne. — 67. Lorraine. — 68. Flandre. — 69. Berry. — 70. Béarn. — 71. Hainaut. — 72. Boulonnais. — 73. Angoumois. — 74. Périgord. — 75. Saintonge. — 76. Bigorre. — 77. Forez. — 78. Tournaisis. — 79. Cambrésis. — 80. Foix. — 81. Bresse. — 82. La Marche. — 83. Quercy. — 84. Nivernais. — 85. Brie. — 86. Soissonnais. — 87. Ile-de-France. — 88. Vexin.

1
2
3
4
4a
5
6
6a
7
8
9
10
11
12
12a
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88

1762

L'engouement envers les modes militaires prussiennes fait adopter un tout nouvel habit blanc pour la quasi-totalité des régiments français, excepté les six premiers qui l'ont blanc piqué de bleu et les 7e et 9e qui l'ont gris blanc. Les parements sont désormais de la même largeur que la manche et les revers portent un nombre variable de boutons, ce qui, avec l'apparition de couleurs distinctives supplémentaires, permet de mieux différencier encore les régiments. Chaque régiment porte son numéro qui marque définitivement son rang et son ancienneté, mettant fin ainsi aux perpétuelles contestations entre les officiers des régiments de formation ambiguë ou simultanée.

1767

Le collet rabattu est remplacé par une bande de drap blanc ou de couleur. Le nombre des boutons sur chaque revers se fixe à sept, tandis que les quatre boutons sous le revers droit sont réduits à trois.

De 1767 à 1775, on voit apparaître une multitude de nouvelles coiffures : chapeaux grands et petits à trois ou quatre cornes, casques en cuivre ou en cuir bouilli, en forme de cône tronqué, ou encore du genre dragon avec une crinière. Ce dernier modèle sera porté de 1771 à 1775 et perpétué par le régiment Colonel général jusqu'en 1791.

1776

C'est l'extravagante ordonnance responsable du bariolage déclenché par le dédoublement des régiments à quatre bataillons et la difficulté de les différencier[1]. L'autre élément le plus marquant est

1. Voir le texte placé en tête des légendes, p. 76.

FRANCE, 1720-1756 (II)

VERS 1720 (suite)

89. Aunis. — 90. Beauce. — 91. Dauphiné. — 92. Vivarais. — 93. Luxembourg. — 94. Bassigny. — 95. Beaujolais. — 96. Ponthieu. — 97. La Marck. — 98. La Vallière. — 99. Montmorency. — 100. Diesbach. — 101. Courten. — 102. Appelgrehn. — 103. Bulkeley. — 104. Clare. — 105. Dillon. — 106. Rosnyvinien. — 107. La Ferté-Imbault. — 108. Blaisois. — 109. Gâtinais. — 110. Conti. — 111. Auxerrois. — 112. Agénois. — 113. Santerre. — 114. Des Landes. — 115. Rooth. — 116. Berwick. — 117. Enghien. — 118. Royal-Bavière. — 119. Travers.

1. Soldat du régiment du Perche (30). — 2. Grenadier du régiment royal des Vaisseaux (26). — 3. Lieutenant du régiment du Piémont (4). — 4. Soldat du régiment du Roi (12). A côté de la poignée de l'épée, on peut voir la douille de la baïonnette.

Les incessantes querelles de préséance entre les anciens régiments jaloux du rang que leur conférait la liste énumérative qui précède, ainsi que les changements de numéro provoqués par la création ou la suppression de certains corps et les changements de nom à chaque apparition d'un nouveau colonel-propriétaire, rendent le « pistage » de beaucoup de régiments extrêmement difficile. Leur étude, année par année, était impossible dans le cadre de cet ouvrage. Néanmoins, le lecteur trouvera en supplément des légendes relatives à chaque nouvelle ordonnance reproduite en dessin, quelques-unes des modifications de nom, de rang ou d'uniforme survenues depuis.

MODIFICATIONS SURVENUES À PARTIR DE 1720

Champagne (3) prend la place de Navarre (2), qui prend le nº 3. 21 devient Saillans; 22 : Meuse; 23 : La Chesnelaye; 32 : Louvignies; 48 : Villars-Chandieu; 51 : Hessy; 53 : Saint-Simon; 55 : Gensac; 56 : Bacqueville; 60 : d'Affry; 61 : Hemmel; 62 : Laval. A partir du nº 65, La Marck (97) prend la place de Toulouse (65) qui devient 66e et fait reculer d'une place tous les régiments qui le suivent jusqu'à Forez (77), qui devient donc 78e. Cambrésis (79) garde son numéro au détriment de Tournaisis (78), qui saute à 80 et fait reculer d'une place tous les régiments qui le suivent jusqu'à Ponthieu (96), qui prend ainsi le nº 97 laissé vacant par La Marck devenu 65e. 102 (Appelgrehn) devient Lee; 103 (Bulkeley) devient Clare; Dillon (105) recule à 104; 105 devient Lenck; 107 (La Ferté-Imbault) devient Chartres, et enfin, 115 (Rooth) cède sa place à Berwick (116), 116 devient d'Orington.

Le chapeau porte désormais un galon toujours assorti à la couleur des boutons. Au lieu de la cocarde uniformément noire, on note une cocarde blanche et rouge aux régiments du Roi (12) et d'Alsace (36), une bleue et rouge au régiment de Saxe (45) et une toute jaune au régiment de Lenck (105).

Un certain nombre de régiments semblent bien avoir eu un uniforme de ce type, présentant de nombreuses variantes, surtout dans la découpe et la position des poches, par rapport aux uniformes que nous avons représentés. A part au régiment du Roi, les brandebourgs et autres « agréments » de laine ornant les boutonnières disparaissent complètement. Sans aucune contrainte de la part du pouvoir royal, l'uniforme ne sera timidement réglementé que par la première ordonnance connue, datée du 10 mars 1729, qui porte surtout sur une réduction des dépenses d'habillement et recommande l'utilisation du même drap pour tous.

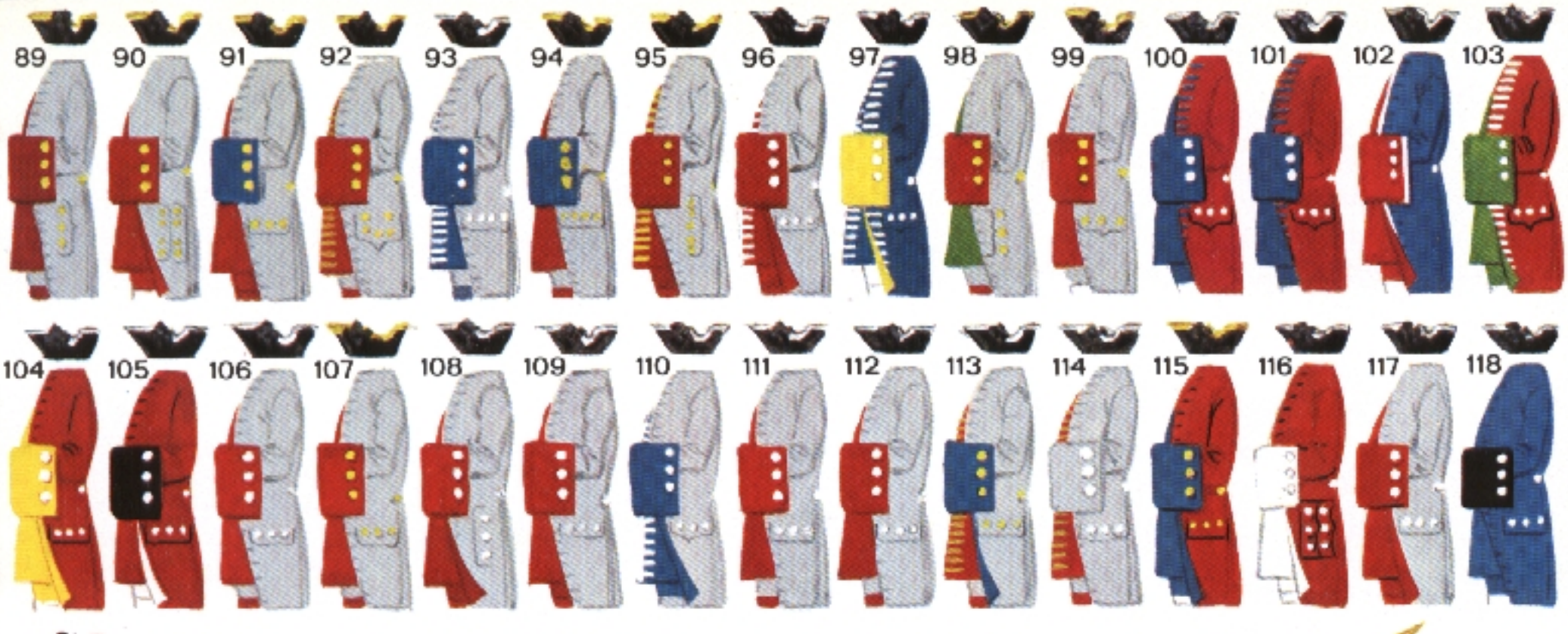
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119

1
2
3
4

L. & F. Funcken

la suppression pure et simple de toutes les poches caractéristiques au bénéfice d'une poche en travers banalement égalisatrice.

1779 et 1786

L'habit est « à la française » avec parements ouverts « en dessus » et sept boutons sur chaque revers. Les couleurs distinctives sont réduites à dix, mais les régiments royaux et ceux des princes ont leur couleur propre.

Le règlement d'octobre 1786 ne fait que confirmer le précédent, tout en le précisant avec minutie. Les renseignements qu'il fournit sont d'autant plus importants que l'uniforme restera en vigueur, pour une grande partie de l'armée tout au moins, jusqu'à la fin de l'Empire.

1791

Les régiments d'infanterie française cessent de porter le nom du roi, de la reine, du prince ou de la province et sont désignés par un numéro. La coiffure est le casque en cuir verni ou en feutre à chenille. Les couleurs distinctives sont réduites à sept.

Quelques corps spéciaux

Milices de France

Indépendamment des régiments d'infanterie, on avait mis sur pied en 1726 des régiments et bataillons de milice, formés à l'aide de jeunes gens tirés au sort dans tous les bourgs, villes et villages des provinces de France. Ces miliciens étaient employés à la garde des places fortes et à l'escorte des convois militaires.

FRANCE, INFANTERIE, 1734 À 1757 (I)

Les uniformes étaient presque tous confectionnés en drap gris blanc. Les chapeaux, à l'exception de deux régiments, étaient garnis d'un galon or ou argent selon la couleur des boutons. Le contour des poches est ici tracé en noir afin d'en rendre le dessin souvent compliqué plus lisible. Il ne s'agit donc, en aucun cas, d'un passepoil noir.

1. Picardie. — 2. Champagne. — 3. Navarre. — 4. Piémont. — 5. Normandie. — 5a. Idem, officiers. — 6. La Marine. — 6a. Idem, officiers et sergents (1738). — 7. Bourbonnais. — 8. Rohan. — 9. Auvergne. — 10. Monaco. — 11. Marsan. — 12. Du Roi. L'habit avait 9 boutonnières ornées d'une ganse aurore (jaune orangé), réparties par groupes de trois. — 13. Royal. — 13a. Idem en 1740. — 14. Poitou. — 15. Lyonnais. — 16. Dauphin. — 17. Gondrin. — 18. Touraine. — 19. Anjou. — 20. Eu. — 21. Noailles. — 21a. Idem en 1740. — 22. Montmorin. — 23. Souvré. — 23a. Idem en 1740. — 24. La Reine. — 25. Limousin. — 26. Royal-Vaisseaux. — 27. Orléans. — 27a. Idem en 1740. — 28. La Couronne. On donne aussi le chapeau galonné d'or au lieu d'argent. — 29. Bretagne. — 29a. Idem en 1740. — 30. Du Perche. — 30a. Idem en 1740. — 31. Artois. — 32. Rochechouart. — 33. D'Ouroy. — 33a. Idem en 1740. — 34. La Sarre. — 35. La Fère. — 35a. Idem en 1740. — 36. Alsace. — 37. Royal-Roussillon. — 38. Condé. — 39. Bourbon. — 40. Beauvaisis. — 40a. Idem en 1740. — 41. Rouergue. — 42. Bourgogne. — 43. Royal-Marine. — 44. Vermandois. — 45. Saxe. — Le 46, absent ici, appartenait au Royal-Artillerie (voir tome II). — 47. Royal-Italien. — 47a. Idem en 1750. — 48. Bettens. — 48a. Idem, sergents. — 49. Brendlé, puis Seedorff en 1749. — 50. Monin. — 50a. Idem en 1740. — 51. Tschoudy, puis Vigier (1740). — 52. Languedoc. — 53. Puyguyon. — 54. Wittemer. — 54a. Idem en 1740. — 55. Médoc. — 56. Duras. — 57. Chaillou. — 58. Royal-Comtois. — 59. Monconseil.

A. Anspessade du Royal-Corse (121e régiment) en tenue de route, vers 1740. L'anspessade était un gentilhomme servant dans l'infanterie. Soldats d'élite, les anspessades étaient au nombre de 12 dans une compagnie de 300 hommes. — B. Soldat du régiment du Perche (30e) en tenue de route, 1740.

A

L. & F. Funcken

B

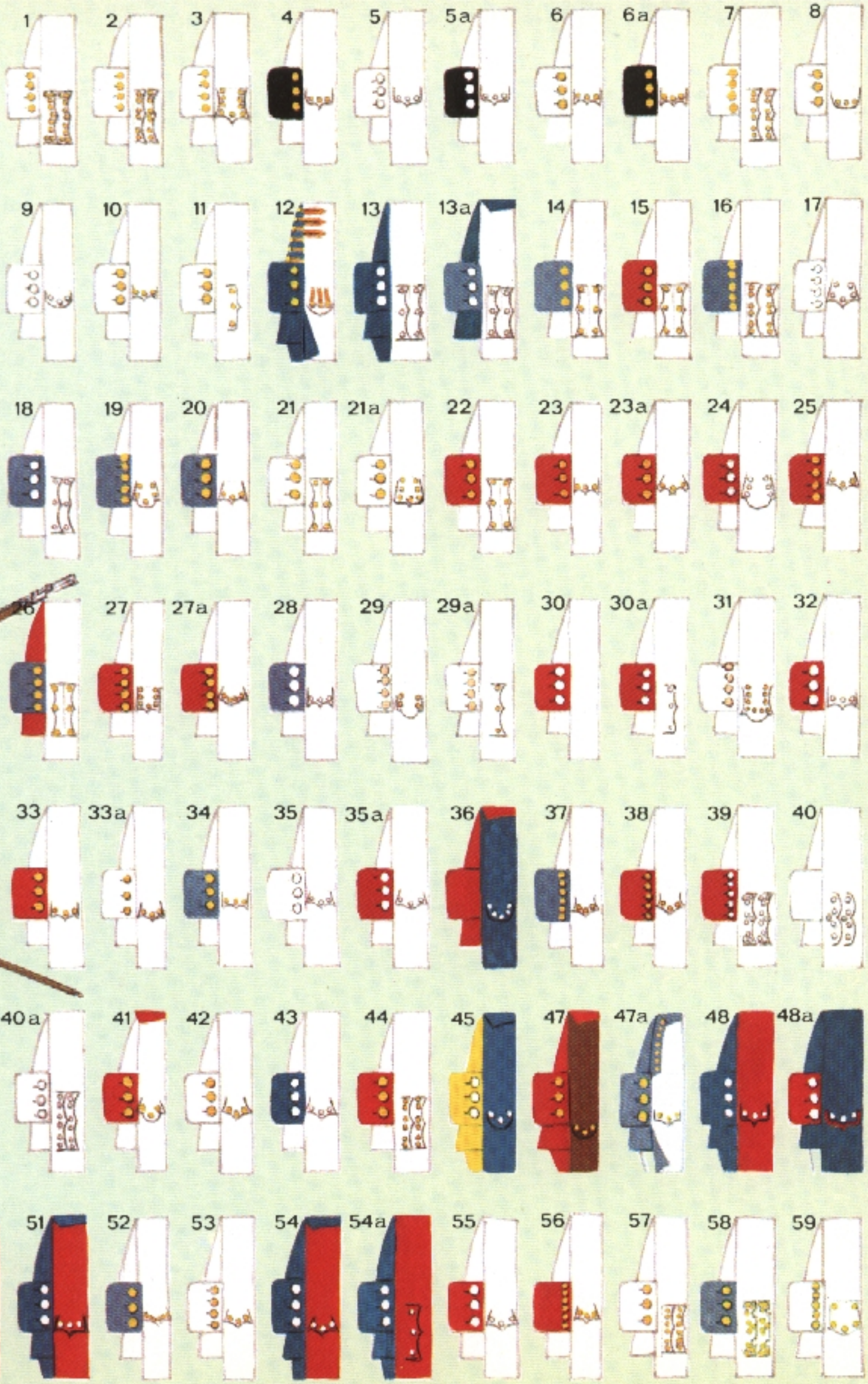

Il y eut 93 bataillons en 1726, 123 en 1733, organisés ensuite en 40 régiments et 43 bataillons. Réduite à 100 bataillons en 1736, la milice se stabilisa à 112 en 1741, 110 en 1744 et de nouveau 112 en 1748.

Grenadiers provinciaux et royaux

Une ordonnance de 1744 créa les grenadiers miliciens à raison d'une compagnie par bataillon de milice. Un an plus tard, ces 110 compagnies furent réunies en 11 régiments sous le nom de grenadiers royaux. Ils furent portés à 12 régiments en 1773, puis à 13 en 1778.

Régiments provinciaux

Ce sont les milices de France qui constituèrent, en 1771, les régiments provinciaux. Au nombre de 47[1], ils portaient chacun le nom d'une ville. Le régiment de Buttafuoco[2] devint en 1772 le régiment provincial de l'île de Corse, avec l'étrange uniforme à capuchon montré dans les illustrations.

Supprimés en 1775, les régiments provinciaux furent rétablis en 1778, au nombre de 13 régiments provinciaux d'artillerie et de 5 dits d'état-major, annexés au génie.

Milices garde-côtes

On les recrutait parmi les habitants des régions côtières. De 1759 à 1778, ces milices se composaient de compagnies du guet, sans uniforme, de compagnies détachées et de compagnies de canonniers. En Poitou, Aunis, Saintonge et Guyenne, elles avaient même des compagnies de dragons. A partir de 1778, ces milices furent affectées au service des batteries du littoral et prirent le nom de « canonniers garde-côtes ».

Régiments de recrues

Créés par l'ordonnance du 1er février 1763, ces 31 régiments de recrues furent portés à 33 en 1765, mais leur nombre décrut ensuite rapidement : 7 en 1766, 6 en 1767, puis un seul en 1768. Ce rescapé, formé pour les colonies, disparut lui-même en 1773.

1. 54 selon Noirmont et Marbot.
2. Ce n'est pas un nom de localité, mais un nom de famille.

FRANCE, INFANTERIE, 1734 À 1757 (II)

60. Provence. — 61. Mortemart. — 62. La Cour-au-Chantre. — 63. Biron. — 64. Nice. — 65. La Marck. — 66. Toulouse. — 67. Guyenne. — 68. Lorraine. — 69. Flandre. — 69a. Idem en 1740. — 70. Berry. — 71. Béarn. — 72. Hainaut. — 73. Boulonnais. — 74. Angoumois. — 75. Périgord. — 76. Saintonge. — 77. Bigorre. — 78. Forez. — 79. Cambrésis. — 80. Tournaisis. — 81. Foix. — 82. Bresse. — 83. La Marche. — 84. Quercy. — 85. Nivernais. — 86. Brie. — 87. Soissonnais. — 88. Ile-de-France. — 89. Vexin. — 90. Aunis. — 91. Beauce. — 91a. Idem en 1740. — 92. Dauphiné. — 92a. Idem en 1745. — 93. Vivarais. — 93a. Idem en 1740. — 94. Luxembourg. — 95. Bassigny. — 96. Beaujolais. — 96a. Idem en 1740. — 97. Ponthieu. — 98. La Vallière. — 99. Montmorency. — 100. Diesbach. — 101. Courten. — 102. Bulkeley. — 103. Clare. — 104. Dillon. — 105. Appelgrehn. — 106. Rosnyvinien. — 107. Chartres. — 108. Blaisois. — 108a. Idem en 1740. — 109. Gâtinais. — 110. Conti. — 111. Auxerrois. — 112. Agénois. — 113. Santerre. — 114. Des Landes. — 115. Rooth. — 116. Berwick. — 117. Enghien. — 117a. Idem en 1740. — 118. Royal-Bavière. — 118a. Idem en 1740. — 119. Karrer. — 120. Travers. — 121. Royal-Corse. — 122. Lowendhal. — 123. Royal-Écossais. — 124. Royal-Lorraine. — 124a. Idem en 1745. — 124b. Idem en 1748. — 124c. Idem en 1757. — 125. Bergh. — 126. Lally. — 127. Royal-Wallon. Ce régiment eut peu de temps après l'habit, la veste, la culotte et le collet bleus; parements et doublure rouges; boutons jaunes et boutonnières jaunes à l'habit et à la veste. — 128. Boufflers-Wallon, 1749. Eut ensuite la culotte et la veste rouges avec, sur l'habit, les parements et le collet verts; boutons jaunes puis mélangés jaune et blanc (comme par exemple le nº 69) et chapeau bordé d'or et d'argent. — 129. Royal-Barrois. — 130. Fersen. — 131. Nassau-Sarrebruck. — 132. Royal-Cantabres. — 133. Ogilvie. — 134. Saint-Germain. — 135. La Dauphine. — 136. Royal-Pologne. — 137. Albany.

60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
69a
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
91a
92
92a
93
93a
94
95
96
96a
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
108a
109
110
111
112
113
114
115
116
117
117a
118
118a
119
119a
120
120a
121
122
123
124
124a
124b
124c
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137

Armement et équipement

Le fusil [1]

Avant le premier règlement de 1717, la fabrication du fusil n'était soumise qu'à deux normes précises : la longueur et le calibre du canon.

Dans les toutes premières années du siècle, on utilisa une arme du calibre de 18 mm, puis, vers 1710, un modèle de 16 mm, mais il fallut attendre l'année 1717 pour voir apparaitre un premier modèle réglementaire, issu de prototypes présentés au Conseil de guerre par les manufactures de Charleville, de Maubeuge et de Saint-Étienne. Ainsi naquit un fusil long de 1,593 m et du calibre de 17,5 mm.

En 1728, on adopta un nouveau modèle qui préfigurait tous les fusils des cent trente-huit années qui suivirent, tout au moins dans leur aspect général. Il présentait en effet pour la première fois les trois garnitures classiques : embouchoir, grenadière, capucine, au lieu des goupilles qui, jusque-là, fixaient le canon sur le fût.

Cette arme « moderne » avait pour parrain un général d'artillerie nommé Jean-Florent de Vallière. Né à Paris en 1667, il devait finir sa carrière comme lieutenant général, en 1759, après avoir excellemment réorganisé l'artillerie et fondé les écoles qui allaient assurer une indiscutable supériorité à l'artillerie française du XVIIIe siècle.

Avec sa crosse caractéristique dite « en pied de vache », le modèle 1728 fut fabriqué en 375.000 exemplaires. Il mesurait 1,593 m, pesait 4,100 kg et tirait une balle de 17,5 mm.

Les modèles 1746 et 1754, réalisés chacun à plus de 200.000 exemplaires, n'offraient que des modifications de détail par rapport au modèle 1728.

Le modèle suivant, de 1763, introduit par le duc de Choiseul, est dit « de Stainville », car le grand homme d'État avait été d'abord connu sous le nom de comte de Stainville.

Le fusil de Stainville, qui pesait 4,280 kg, fut qualifié « pesant ». Et comme il avait été effectivement jugé trop lourd, on étudia une nouvelle arme, le modèle 1766 ou modèle 1763 « léger ». On gagna 850 g en allégeant la platine, le canon et les garnitures. Tant le « lourd » que le « léger » mesuraient 1,53 m et avaient un calibre de 17,5 mm. Le premier fut fabriqué en 90.000 exemplaires, le second à plus de 200.000.

1. Voir les illustrations page 120, nos 73, 74 et 75.

FRANCE, 1757 (I)

1. Picardie. — 2. Champagne. — 3. Navarre. — 4. Piémont. — 5. Normandie. — 6. La Marine. — 7. Latour du Pin (Béarn en 1763). — 8. Bourbonnais (certaines sources le mettent à la place du précédent qui devient alors 8e). — 9. Auvergne. — 10. Belzunce (Flandre en 1763). — 11. Mailly (Guyenne en 1763). — 12. Du Roi. — 13. Royal. — 14. Poitou. — 15. Lyonnais. — 16. Dauphin. — 17. Vaubécourt (Aunis en 1763). — 18. Touraine. — 19. Aquitaine. — 20. Eu. — 21. Saint-Chamond. — 22. Montmorin (Ile-de-France en 1763). — 23. Briqueville (Soissonnais en 1763). — 24. La Reine. — 25. Limousin. — 26. Royal-Vaisseaux. — 27. Orléans. — 28. La Couronne. — 29. Bretagne. — 30. Du Perche. — 31. Artois. — 32. Montbazon (Berry en 1763). — 33. La Roche-Aymon (Hainaut en 1763). — 34. La Sarre. — 35. La Fère. — 36. 37e régiment Royal-Roussillon. Nous abandonnons ici la concordance entre les numéros des schémas et ceux des régiments. — 37. 38e rgt Condé. — 38. 39e rgt Bourbon. — 39. 40e rgt Grenadiers de France (48 compagnies). — 40. 41e rgt Beauvaisis. — 41. 42e rgt Rouergue. — 42. 43e rgt Bourgogne. — 43. 44e rgt la Marine. — 44. 45e rgt Vermandois. — 45. 53e rgt Languedoc. — 46. 47e rgt, de fusiliers pour la garde de l'artillerie. — 47. Le même à partir de 1758. — 48. 54e rgt Talaru. — 49. 56e rgt Médoc. — 50. 57e rgt Cossé-Brissac (Vivarais en 1763). — 51. 58e rgt Vastan (Vexin en 1763). — 52. 59e rgt Royal-Comtois. — 53. 60e rgt Traisnel (Beaujolais en 1763). — 54. 61e rgt Provence. — 55. 64e rgt Penthièvre. — 56. 65e rgt Boulonnais. — 57. 66e rgt Angoumois. — 58. 67e rgt Périgord. — 59. 68e rgt Saintonge. — 60. 69e rgt Forez. — 61. 70e rgt Cambrésis. — 62. 71e rgt Tournaisis. — 63. 72e rgt Foix. — 64. 73e rgt Quercy. — 65. 74e rgt Nivernais. — 66. 81e rgt Chartres. — 67. 82e rgt Conti. — 68. 85e rgt Enghien.

Régiments supprimés avant 1763 ou incorporés dans les anciens corps en 1749 et 1763 : 69. 62e rgt Cambis. — 70. 64e rgt Rochefort. — 71. 65e rgt Nice. — 72. 68e rgt Guyenne. — 73. 69e rgt Lorraine. — 74. 70e rgt Flandre. — 75. 71e rgt Berry. — 76. 72e rgt Béarn. — 77. 73e rgt Hainaut. — 78. 78e rgt Bigorre. — 79. 83e rgt Bresse. — 80. 84e rgt, de la Marche. — 81. 87e rgt Brie. — 82. 88e rgt Soissonnais. — 83. 89e rgt Ile-de-France. — 84. Vexin (ex-89e) incorporé au 45e en 1749.

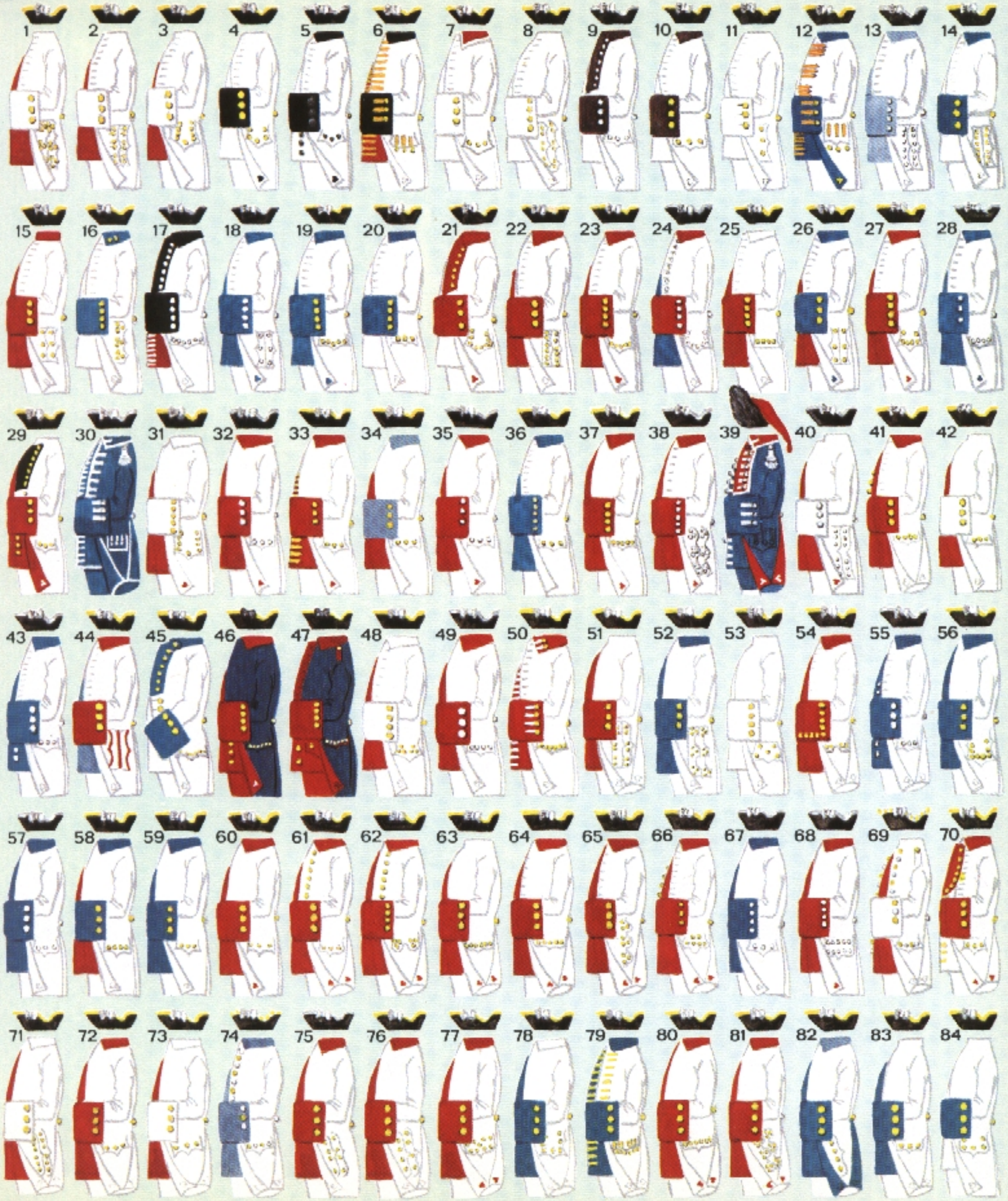
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84

En 1770, c'est le célèbre « artilleur » Jean-Baptiste Vaquette de Gribeauval qui, estimant le modèle 1766 un peu trop fragile, le renforça de 600 g tout en retouchant sa platine. Le modèle 1770 Gribeauval était né.

Est-ce le reflet d'une certaine rivalité? En 1773, le fils du grand Vallière fit abandonner le modèle Gribeauval pour son propre modèle 1773.

Un an plus tard, celui-ci était remplacé par un modèle 1774, choisi par les inspecteurs généraux de l'infanterie sur les conseils du successeur de Choiseul, l'inepte duc d'Aiguillon, qui allait connaître la disgrâce la même année avec l'avènement de Louis XVI.

Le modèle 1774 ne dépassa guère 70.000 unités, car il fut supplanté par le modèle 1777 fabriqué sous la supervision de Gribeauval qui, en imposant des normes sévères, amenait du même coup l'armurerie française à un degré de perfection remarquable.

A la veille de la Révolution, de nombreux fusils ancien modèle étaient encore utilisés. Les plus anciens ne remontaient toutefois pas au-delà du modèle 1763.

Les fusils des modèles que nous venons d'énumérer sont devenus extrêmement rares. Beaucoup disparurent au cours des incessantes guerres de la Révolution et de l'Empire, tandis que la plupart des rescapés étaient transformés par l'adaptation de leur batterie au nouveau système à percussion qui substituait au silex la moderne capsule de fulminate.

Seuls quelques collectionneurs privilégiés et bien sûr les musées militaires s'enorgueillissent de posséder l'une ou l'autre de ces vénérables armes. Le lecteur dont le but de vacances serait la Côte d'Azur pourra, en s'accordant une courte pause à Salon-de-Provence, admirer une des plus belles collections du genre, celle de Raoul et Jean Brunon au musée du château de l'Empéri[1].

1. Indépendamment d'une extraordinaire collection d'uniformes présentée avec un soin et un goût peu communs.

FRANCE, 1757 (II)

Régiments incorporés à d'autres en 1749 : 1. Aunis (ex-90e), incorporé au 53e Languedoc. — 2. Beauce (ex-91e), incorporé au 54e Talaru. — 3. Dauphiné (ex-92e), incorporé au 56e Médoc. — 4. Vivarais (ex-93e), incorporé au 57e Cossé-Brissac. — 5. Luxembourg (ex-94e), incorporé au 58e Vastan. — 6. Bassigny (ex-95e), incorporé au 59e Royal-Comtois. — 7. Beaujolais (ex-96e), incorporé au 60e Dufort. — 8. Ponthieu (ex-97e), incorporé au 61e Provence. — 9. D'Escars ou des Cars (ex-97e), incorporé au 62e Tournaisis. — 10. Montmorency (ex-99e), incorporé au 64e Contaut-Biron. — 11. Rosnyvinien (ex-106e), incorporé au 65e Nice. — 12. Blaisois (ex-108e), incorporé au 68e Guyenne. — 13. Gâtinais (ex-109e), incorporé au 69e Lorraine. — 14. Auxerrois (ex-111e), incorporé au 70e Flandre. — 15. Agénois (ex-112e), incorporé au 71e Berry. — 16. Santerre (ex-113e), incorporé au 72e Béarn. — 17. Des Landes (ex-114e), incorporé au 73e Hainaut.

18. Milices de France. Créées en 1726 et comptant 112 bataillons. Supprimées en 1762. — 19. Grenadiers de France. 11 régiments en 1744. — 20. Royal-Lorraine (milices de Lorraine), 1744. — 21. Royal-Barrois (milices de Lorraine).

Régiments suisses : 22. 49e d'Erlach. — 23. 50e Boccard. — 24. 51e Reding. — 25. 52e Castellas. — 26. 55e Wittemer. — 27. 63e Planta. — 28. 77e Diesbach. — 29. 78e Courten. — 30. 87e Mayenfeld. — 31. 90e Diesbach.

Régiments allemands : 32. 36e Alsace. — 33. 46e Bentheim. — 34. 66e La Marck. — 35. 80e Royal-Suédois. — 36. 86e Royal-Bavière. — 37. 89e Nassau-Usingen. — 38. 91e, des Ardennes (non allemand, créé en 1758). — 39. 92e Royal-Deux-Ponts.

40. 48e Royal-Italien (uniforme porté jusqu'en 1750). — 41. Le même, de 1750 à 1762 (on cite aussi gilet, culotte et retroussis bleus en plus). — 42. 93e Eptingen (régiment suisse créé en 1758).

Régiments irlandais : 43. 77e Bulkeley. — 44. 78e Clare. — 45. 79e Dillon. — 46. 83e Rooth. — 47. Fitz James.

Régiments levés depuis 1740 et supprimés en 1762 : 48. Rgt allemand de Lowendhal. — 49. Rgt allemand de Nassau-Sarrebruck. — 50. Rgt allemand de Bergh. — 51. Rgt allemand Royal-Pologne. — 52. Rgt allemand du comte de Saint-Germain. — 53. Rgt saxon de la Dauphine. — 54. Royal-Écossais. — 55. Rgt écossais d'Ogilvy. — 56. Rgt irlandais de Lally-Tollendal. — 57. Rgt suisse de Karrer. — 58. Royal-Corse. — 59. Rgt corse de Buttafuoco. — 60. Royal-Wallon. — 61. Boufflers-Wallon. — 62. Rgt de Vierzet. — 63. Rgt d'Horion.

Drapeaux : 64. Grenadiers de France. — 65. Grenadiers royaux. — 66. Royal-Lorraine. — 67. Milices. — 68. Royal-Barrois.

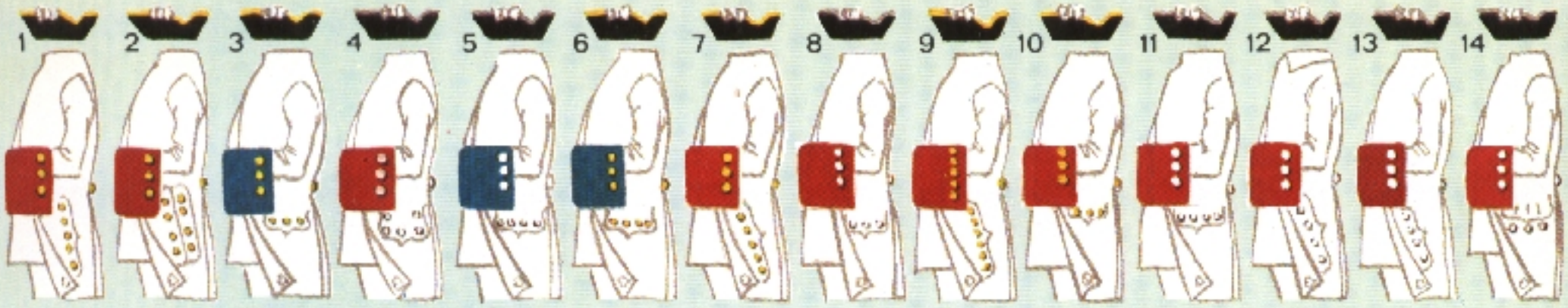
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14

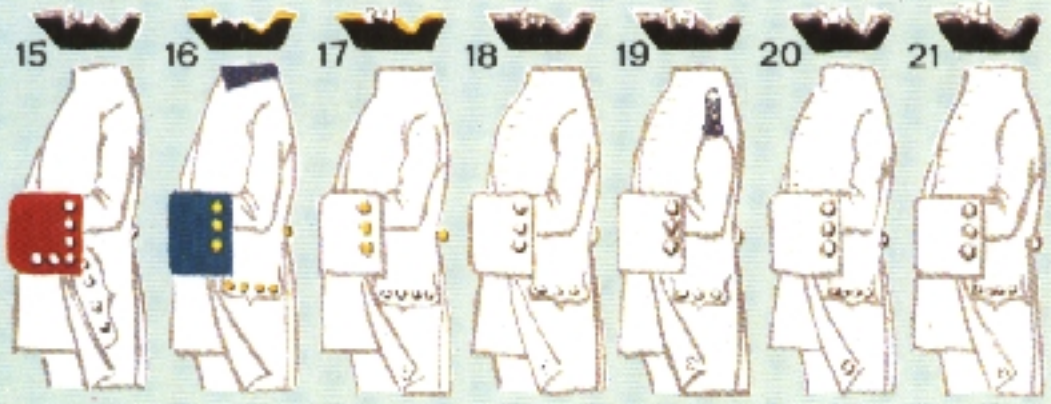
15
16
17
18
19
20
21

64

65

66

67

68

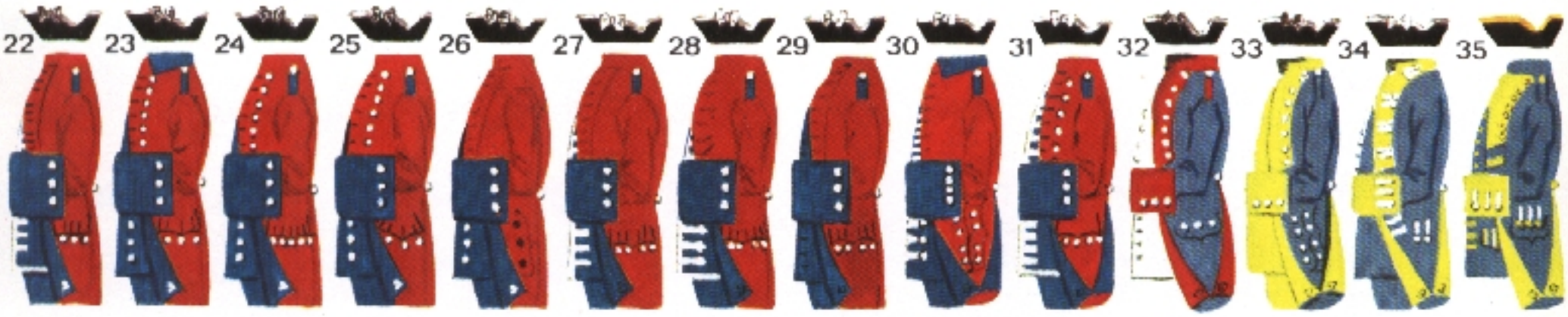
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35

36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49

50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

Les munitions

A l'origine, le soldat transportait les balles, la poudre de la charge principale et la poudre fine d'amorce dans des récipients séparés. L'invention de la première cartouche contenant la balle et la charge principale de 2 gros soit 8 grammes de poudre, réduisit considérablement les manœuvres nécessaires au chargement du fusil.

Le gain de temps était grand, mais il fallait encore amorcer avec le pulvérin. Vers 1744, les progrès réalisés dans la fabrication de la poudre permirent de réunir, enfin, les trois éléments en une seule cartouche. Dès lors, le chargement en douze temps et dix-sept mouvements donnait à l'arme à silex une cadence de tir normale de trois coups à la minute.

La méthode employée pour le chargement, ainsi que le fonctionnement de la batterie à silex, est expliquée par le texte et les dessins relatifs au fusil de l'infanterie anglaise[1]. Ajoutons toutefois que le tireur devait souvent déboucher la lumière avec l'épinglette et changer le silex après vingt coups. Inutilisable sous la pluie, le fusil avait une portée pratique moyenne de 80 toises, soit environ 160 m.

L'équipement

La pièce la plus importante de l'équipement du fantassin était le fourniment, terme qui désignait la poire à poudre, le pulvérin de poudre d'amorce et le sac à balles. Le tout était suspendu au porte-fourniment, une bandoulière de buffle large de 14 cm environ. Bientôt apparut, au même endroit, une sacoche de cuir contenant une boîte percée de dix-neuf alvéoles. Dans chaque alvéole était logée une cartouche en papier qui enveloppait la balle et la charge principale. On nomma cette sacoche d'après son contenu : la cartouche, et quoique le terme giberne soit apparu sûrement dans un écrit de Puységur en 1748, on continua à ordonner : « Ouvrez la cartouche! » au moins jusqu'en 1769. La giberne ne fit pas pour autant disparaître le fourniment traditionnel, qui ne laissait pas le soldat désarmé lorsqu'il avait épuisé sa provision de cartouches.

A la même époque, on vit certains régiments porter un autre modèle de giberne, moins imposant et de forme oblongue. Il ne contenait que dix cartouches et se portait au ceinturon, sur le ventre; on nommait cette pratique « être armé à la Corse ».

L'invention de la cartouche complète permit de supprimer l'encombrant fourniment jusqu'alors inséparable de la silhouette du fantassin.

Suspendues au ceinturon, la baïonnette et l'épée constituaient les armes blanches des fusiliers; les grenadiers avaient le sabre large au lieu de l'épée.

La giberne de ces derniers, d'un modèle plus grand que celui des compagnies ordinaires, était une poche en cuir de vache souple. On l'appelait grenadière en souvenir des projectiles qu'elle contenait, mais l'usage des grenades s'était progressivement réduit depuis la bataille de Steinkerque[2] en 1692, pour cesser complètement dans les premières années du XVIIIe siècle, par suite de l'accroissement considérable de la puissance du feu roulant de l'infanterie.

La grenadière était équipée pour recevoir une courte hache, et c'est aussi la hache forte qui, chez les grenadiers, remplaçait l'outil de terrassement (dix par compagnie) emporté en campagne par les fusiliers.

1. Pages 120 et 121.
2. Aujourd'hui Steenkerque, au nord de Soignies, en Belgique. Encore une victoire du maréchal de Luxembourg (cf. pp. 28 et 49).

FRANCE, DRAPEAUX D'ORDONNANCE (II)

1. Mortemart. — 2. La Cour-au-Chantre (régiment suisse). — 3. Biron, 1717-1762. — 4. Nice, 1691-1752. — 5. Lamarck (régiment allemand), 1697-1791. — 6. Penthièvre, 1737-1791. — 7. Guyenne, 1684-1762. — 8. Lorraine, 1684-1762. — 9. Flandre, 1684-1762. — 10. Berry, 1684-1762. — 11. Béarn, 1684-1762. — 12. Hainaut. — 13. Boulonnais, 1684-1791. — 14. Angoumois, 1684-1791. — 15. Périgord, 1684-1775. — 16. Saintonge, 1684-1791. — 17. Bigorre, 1684-1763. — 18. Forez, 1684-1776. — 19. Cambrésis, 1684-1775. — 20. Tournaisis, 1684-1775. — 21. Foix, 1702-1709. — 22. Bresse, 1683-1763. — 23. La Marche, 1684-1763. — 24. Quercy, 1684-1776. — 25. Nivernais, 1684-1763. — 26. Bric, 1727-1762. — 27. Soissonnais, 1684-1762. — 28. Ile-de-France, 1762-1791. — 29. Vexin, 1684-1749. — 30. Aunis, 1684-1749.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

Le havresac

Le premier modèle était confectionné en toile forte, imperméabilisée à l'huile de lin. On le portait à l'aide de bretelles dont l'une, plus longue, barrait la poitrine à partir de l'épaule droite, tandis que la petite se fixait sur l'épaule gauche. Il se fermait par une cordelette, comme un sac de meunier.

En 1766, il fut remplacé par un sac de 48 × 33 cm en peau de veau, avec le poil en dehors. On ajouta un sac à distribution pouvant faire office de sac de couchage.

En 1775 fut distribué un nouveau modèle, semblable au précédent, mais qui comportait des divisions intérieures permettant de séparer le pain, la poudre, les chaussures, etc. On le fermait par trois courroies.

Armement des sous-officiers et des officiers

L'armement particulier des sergents de fusiliers, outre l'épée, consistait en une hallebarde longue de 6 pieds et demi, soit 2,14 m, fer et talon compris.

Les sergents de grenadiers avaient le fusil à baïonnette comme leurs hommes.

En 1758, les sergents de fusiliers abandonnèrent leur hallebarde, qui leur servait surtout à mesurer les distances réglementaires entre chaque rang, et prirent également le fusil.

Au début du siècle, les officiers furent armés, en plus de l'épée, d'un esponton long de 2,65 m à 2,97 m environ. C'était une distinction plutôt qu'une arme véritable, accordée aux colonels, aux lieutenants-colonels et aux capitaines.

Les lieutenants et les autres officiers subalternes portaient un esponton de dimensions moins imposantes, dit aussi demi-pique, qui mesurait 7 pieds et demi, soit 2,37 m. L'ordonnance de 1710 le leur retira pour leur accorder un fusil à baïonnette plus court que celui de la troupe, plus léger, et d'une fabrication plus soignée. Ces officiers sont parfois désignés sous le nom d'officiers porte-fusil.

En 1756, selon Liénart et Humbert, en 1767, selon Noirmont et Marbot, les espontons furent

FRANCE, 1762 ET 1767 (I)

1. Picardie. — 2. Champagne. — 3. Navarre. — 3a. Navarre, 1767. — 4. Piémont. — 5. Normandie. — 5a. Normandie, 1767. — 6. La Marine. — 6a. La Marine, 1767. — 7. Béarn. — 8. Bourbonnais. — 9. Auvergne. — 10. Flandre. — 11. Guyenne. — 12. Du Roi. — 13. Royal. — 14. Poitou. — 15. Lyonnais. — 16. Dauphin. — 17. Aunis. — 17a. Aunis, 1767. — 18. Touraine. — 19. Aquitaine. — 20. Eu. — 21. Dauphiné. — 22. Ile-de-France. — 23. Soissonnais. — 24. La Reine. — 25. Limousin. — 26. Royal-Vaisseaux. — 27. Orléans. — 27a. Orléans, 1767. — 28. La Couronne. — 29. Bretagne. — 29a. Bretagne, 1767. — 29b. Autre version. — 30. Gardes-lorraines. — 30a. Gardes-lorraines en 1766. — 31. Artois. — 32. Berry. — 33. Hainaut. — 33a. Hainaut, 1767. — 34. La Sarre. — 34a. La Sarre, 1767. — 35. La Fère. — 35a. La Fère, 1767. — 36. Alsace. — 36a. Alsace, 1767. — 37. Royal-Roussillon. — 38. Condé. — 38a. Condé, 1767. — 39. Bourbon. — 40. Grenadiers de France. — 41. Beauvaisis. — 41a. Beauvaisis, 1767. — 42. Rouergue. — 43. Bourgogne. — 44. Royal-Marine. — 45. Vermandois. — 45a. Vermandois, 1767. — 46. Anhalt. — 47. Royal-Italien. — 48. D'Erlach. — 49. Boccard. — 50. Reding. — 51. Castellas. — 52. Languedoc. — 52a. Languedoc, 1767. — 53. Beauce. — 53a. Beauce, 1767.

Les schémas doublant ceux qui illustrent l'ordonnance de 1762 donnent les seuls changements apportés aux uniformes par l'ordonnance de 1767. — Les numéros des croquis, de 1 à 45, correspondent au rang des régiments. Mais à partir de 46, il faut ajouter une unité à chaque nombre pour obtenir les numéros des régiments, du 47e au 54e.

56-59. Évolution de l'uniforme de 1720 à 1736 et de 1757 à 1767. On a pris comme exemple le Royal-Marine. Voir également le n° 44.

60. Tricornes du milieu du XVIIIe siècle. — 61. Bonnet de grenadier vers 1760.

1
2
3
3a
4
5
5a
6
6a
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
17a
18
19
20
21
22
23
24
60
56
57
58
59
61
25
26
27
27a
28
29
29a
29b
30
30a
31
32
33
33a
34
34a
35
35a
36
36a
37
38
38a
39
40
41
41a
42
43
44
45
45a
46
47
48
49
50
51
52
52a
53
53a

abandonnés par les officiers supérieurs, qui ne gardèrent que l'épée de 29 pouces (80,94 cm), tandis que les officiers subalternes conservaient le fusil et l'épée de 26 pouces (70,382 cm).

Le fusil leur fut retiré à son tour en 1787.

L'épée, tout d'abord à garde dorée ou argentée, devint uniformément dorée en 1786.

La dragonne, en fil d'or quel que fût le métal de l'épaulette, commença, en 1767, à être mêlée de fils de soie couleur feu. En 1786, une ordonnance précisa la proportion de l'or et de la soie, qui devait correspondre à celle de l'épaulette. Le gland et sa frange suivaient la même règle, la frange reproduisant en petit celle de l'épaulette.

Cet ornement coûteux avait l'inconvénient de s'user rapidement en frottant contre la culotte — qu'il noircissait — et présentait en outre le désavantage de gêner le maniement de l'épée. On en vint de ce fait, vers 1792, à ne porter la dragonne qu'en grande tenue.

On en autorisa une nouvelle en fil blanc, très salissante et parfaitement inutile, puisqu'elle ne désignait même plus le grade.

On finit par supprimer complètement ce petit ornement qui causait tant de soucis.

Les sapeurs

C'est le fameux Vauban, innovateur génial dans l'art de défendre et d'assiéger les places fortes, qui réclama de la cour la formation de la première compagnie de sapeurs, dès 1668. Il ne faut toutefois pas confondre ces sapeurs attachés à l'artillerie avec leurs homologues de l'infanterie dont il est question ici. Ces derniers n'apparurent, sous le nom de « porte-outils », qu'en 1710. A l'époque, il n'y en avait que six par régiment et encore avait-il fallu se convaincre de leur utilité par les enseignements acquis depuis 1700, au cours de la guerre de la Succession d'Espagne[1].

L'ordonnance du 19 janvier 1747 établit dix « soldats porte-hache » dans chaque compagnie de grenadiers, une fois encore après que les campagnes de la guerre de la Succession d'Autriche[2], qui

1. Guerre causée par l'avènement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, au trône d'Espagne. La France affronta à la fois l'Autriche, l'Angleterre et les Provinces-Unies (1701-1714).
2. Guerre qui opposa la France, la Prusse et la Bavière à l'Autriche, laquelle reçut bientôt l'appui de l'Angleterre (1740-1748).

FRANCE, 1762 ET 1767 (II)

Les schémas de la planche ci-contre, numérotés de 1 à 39, représentent les derniers régiments de la liste, du 55e au 92e.

1. Waldner. — 1a. Waldner, 1767. — 2. Médoc. — 3. Vivarais. — 4. Vexin. — 5. Royal-Comtois. — 6. Beaujolais. — 7. Provence. — 7a. Provence, 1767. — 8. D'Arbonnier. — 9. La Marck. — 9a. La Marck, 1767. — 10. Penthièvre. — 11. Boulonnais. — 12. Angoumois. — 13. Périgord. — 14. Saintonge. — 15. Forez. — 16. Cambrésis. — 16a. Cambrésis, 1767. — 17. Tournaisis. — 17a. Tournaisis, 1767. — 18. Foix. — 19. Quercy. — 20. La Marche. — 21. Diesbach. — 22. Courten. On trouve également le collet bleu; et pour 1767 : collet, revers, parements et pattes d'épaules verts. — 23. Bulkeley. — 24. Betagh. — 25. Dillon. — 25a. Dillon, 1767. — 26. Royal-Suédois. — 27. Chartres. — 28. Conti. — 28a. Conti, 1767. — 29. Rooth. — 30. Berwick, peu porté tel quel. On porta le collet, les revers et les parements noirs. Voir aussi la fig. 41. — 31. Berwick, 1767. — 32. Enghien. — 32a. Enghien, 1767. — 33. Royal-Bavière. — 34. Salis. — 35. Nassau. En 1767, collet, revers et retroussis blancs. — 36. Lochmann. — 37. Bouillon. — 38. Royal-Deux-Ponts. — 38a. Royal-Deux-Ponts, 1767. — 39. Eptingen.

40. Uniforme du régiment d'Alsace en 1764 (d'après Rigo). — 41. Uniforme du régiment de Berwick. Il présente sur les manches ce que l'on pourrait considérer comme une première apparition des pattes de parements (1768).

Uniformes particuliers : 42. Milices (fond blanc aux milices lorraines), 1726-1762. — 43. Tambour des milices. — 44-46. Grenadiers royaux, 1744. — 47. Régiments provinciaux, 1772. — 48. Rgt de recrues, créé en 1763 et supprimé en 1768. — 49. Rgt provincial corse, premier uniforme (1772). — 50. Rgt provincial corse, second uniforme (1786). — 51-53. Milices garde-côtes : fantassin, canonnier et dragon. — 54. Rgts provinciaux, 1786. — 55. Rgt corse, 1786.

L'ordonnance de 1762, dite aussi ordonnance de Choiseul, transforma profondément les uniformes. Même les plus anciens régiments, les « vieux » et les « petits vieux », perdirent les privilèges acquis par un long passé d'épreuves et de gloire; ils ne conservèrent que leur rang et le fond gris blanc de leur ancien habit. Chaque régiment reçut un numéro définitif reproduit sur les boutons.

1 1a 2 3 4 5 6 7 7a 8 9 9a 10 11

12 13 14 15 16 16a 17 17a 18 19 20 21 22 23

24 25 25a 26 27 28 28a 29 30 31 32 32a 33 34

35 36 37 38 38a 39

40

41

42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55

avaient débuté, pour la France, en 1741, eurent prouvé la nécessité d'avoir sous la main des spécialistes capables de frayer à l'infanterie un chemin à travers les obstacles dressés devant elle par l'ennemi.

Le 19 avril 1766, chaque compagnie d'infanterie reçut deux sapeurs nommés « soldats charpentiers ». Ceux-ci, l'année suivante, furent autorisés à porter une coiffure particulière, une sorte de bonnet à poil de grenadier, dépourvu de plaque et moins haut.

Mais l'élément le plus typique de leur fonction était le long tablier de peau noire qui pouvait se retrousser au moyen d'une agrafe. Le soldat charpentier portait au côté un sabre dont le tranchant formait scie, et sur l'épaule une forte hache.

Jusqu'à cette époque, les sapeurs n'avaient existé qu'en temps de guerre. Ils se virent même supprimés par l'ordonnance du 19 janvier 1771. Mais ils furent rétablis en 1778, et l'on décida deux ans plus tard de les maintenir en temps de paix, ce qui fut observé jusqu'à la Révolution.

Le tablier était devenu blanc et le bonnet avait été remplacé par le chapeau du modèle général. Les manches, cependant, portaient un insigne particulier formé de deux haches en sautoir, en bleu ou en blanc selon la couleur du fond de l'habit.

Tambours, tambours-majors et musiciens

Les tambours

Considérés à l'origine comme des valets, les tambours du début du XVIIIe siècle, tels que nous les montrent les documents de l'époque, en avaient effectivement toutes les apparences. Leur habit ou leur casaque n'était pas autre chose que la livrée de leur capitaine, jusqu'au moment où Louis XIV décida de mettre toute l'armée à ses armoiries, excepté quelques régiments appartenant à un mestre de camp (colonel) propriétaire, à la reine ou aux princes du sang, ou encore fournis par l'étranger. Ainsi, dans la majorité des régiments, les tambours furent vêtus d'un habit bleu, garni au col, aux parements, aux poches et sur les coutures d'un galon cramoisi et blanc.

En 1720, ils eurent soit l'habit aux couleurs du colonel propriétaire, soit, le plus souvent, le justau-

FRANCE, DRAPEAUX D'ORDONNANCE (III)

1. Beauce, 1684-1749. — 2. Dauphiné, 1684-1749. — 3. Vivarais. — 4. Luxembourg, 1684-1749. — 5. Bassigny, 1684-1749. — 6. Beaujolais, 1685-1749. — 7. Ponthieu, 1685-1749. — 8. La Vallière, 1688-1749. — 9. Bauffremont, 1689-1749. — 10. Diesbach (régiment suisse), 1721-1791. — 11. Courten, 1721-1791. — 12. Bulkeley (régiment irlandais), 1690-1775. — 13. Clare (régiment irlandais), 1690-1775. — 14. Dillon (régiment irlandais), 1690-1791. — 15. Appelgrehn (régiment allemand), 1734-1756. — 16. Rosnyvinien, 1733-1749. — 17. Chartres, 1691-1791. — 18. Blaisois, 1692-1749. — 19. Gâtinais, 1692-1749. — 20. Conti, 1692-1791. — 21. Auxerrois, 1692-1702. — 22. Agenois, 1692-1749. — 23. Santerre, 1692-1705. — 24. Des Landes, 1693-1749. — 25. Rooth (régiment irlandais). — 26. Berwick (régiment irlandais), 1720-1791. — 27. Royal-Bavière (régiment allemand), 1709-1780. — 28. Karrer (régiment suisse), 1735-1763. — 29. Royal-Corse, 1776-1780. — 30. Gardes-lorraines, 1766-1791.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Fidelitati & Honore

Fidelitati & Honore

11

12

IN HOC SIGNO VIN CES

13

IN HOC SIGNO VIN CES

14

IN HOC SIGNO VIN CES

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

IN HOC SIGNO VINCES

27

28

Fidelitati & Honore

Terra & mari

29

30

corps bleu orné de galons de livrée royale sur toutes les coutures, le même galon s'étendant au ceinturon et au collier de buffle destiné à soutenir le tambour.

Ce mode de galonnage se conserva très longtemps, sans changement notable, au moins jusqu'à la guerre de Sept Ans[1], mais il est évident que la disposition des galons variait d'un régiment à l'autre. On les trouve placés en brandebourgs autour des boutonnières et sur les coutures des manches, en 1757, en cercle ou en chevrons sur les manches, en 1775, mais ici avec les revers à la couleur distinctive du régiment. Bref, la plus grande fantaisie présidait à la disposition des galons de livrée, les illustrations en témoignent.

Le port de la livrée du roi prit fin avec la loi du 4 septembre 1792.

Chaque compagnie ayant son tambour et un régiment comptant de un à quatre bataillons de dix-sept compagnies chacun, certains régiments pouvaient faire battre ensemble soixante-huit tambours!

Les premiers de ces instruments étaient en bois, chêne ou châtaignier, pour le corps principal ou fût. Sur ce fût, les peaux étaient tendues à l'aide de deux cercles de bois percés de trous, dans lesquels on passait des cordes bandées à volonté au moyen de morceaux de buffle appelés tirants. La sonorité un peu sourde de ce type de tambour était améliorée par une corde de timbre qu'on tendait en travers de la peau. Le tambour mesurait alors 82 cm de haut et 82 cm de large environ, ce qui obligeait le musicien à le placer très haut, sur le flanc gauche, pour pouvoir le battre en marchant. Vers le milieu du siècle, ces imposantes dimensions s'étaient sans doute déjà considérablement réduites, car l'ordonnance du 25 avril 1767 fixait à 33 cm la hauteur du fût et sa largeur à 37 cm environ. Selon d'autres sources, le tambour aurait eu à l'époque 55 cm de haut sur 55 cm de large. Innovation importante, le fût était désormais en cuivre et pesait environ 3,500 kg. En 1775, le tambour ne pouvait plus porter que le numéro du régiment. Les armes du roi ou du colonel étaient exclues, et l'ordonnance du 1er octobre 1786 supprima intégralement toute espèce de décoration sur le fût.

1. Guerre européenne, maritime et coloniale (1756-1763). Par un étonnant renversement des alliances (cf. page 70, notes), la France se trouva aux côtés de l'Autriche et de la Russie, face à l'Angleterre et à la Prusse.

Les tambours-majors

Au début du siècle, le tambour-major était vêtu d'un uniforme qui ne se distinguait de celui du simple tambour que par les « agréments » des parements en argent. Il portait toutefois une canne qui,

FRANCE, ORDONNANCE DE 1775

A l'instar des autres planches de schémas, les numéros indiquent en même temps le rang de chaque régiment.

1. Picardie. — 2. Champagne. — 3. Navarre. — 4. Piémont. — 5. Normandie. — 6. La Marine. — 7. Bourbonnais. — 8. Béarn. — 9. Auvergne. — 10. Flandre. — 11. Guyenne. — 12. Du Roi. — 13. Royal. — 14. Brie. — 15. Poitou. — 16. Bresse. — 17. Lyonnais. — 18. Du Maine. — 19. Dauphin. — 20. Du Perche. — 21. Aunis. — 22. Bassigny. — 23. Touraine. — 24. Savoie-Carignan. — 25. Aquitaine. — 26. Anjou. — 27. Nivernais. — 28. Dauphiné. — 29. Ile-de-France. — 30. Soissonnais. — 31. La Reine. — 32. Limousin. — 33. Royal-Vaisseaux. — 34. Orléans. — 35. La Couronne. — 36. Bretagne. — 37. Lorraine. — 38. Artois. — 39. Berry. — 40. Hainaut. — 41. La Sarre. — 42. La Fère. — 43. Alsace. — 44. Royal-Roussillon. — 45. Condé. — 46. Bourbon. — 47. Beauvaisis. — 48. Rouergue. — 49. Bourgogne. — 50. Royal-Marine. — 51. Vermandois. — 52. Anhalt. — Le 53, dévolu au Royal-Artillerie, est absent. — 54. Royal-Italien. — 55. D'Erlach. — 56. Boccard. — 57. Sonnenberg. — 58. Castellas. — 59. Languedoc. — 60. Beauce. — 61. Waldner. — 62. Médoc. — 63. Vivarais. — 64. Vexin. — 65. Royal-Comtois. — 66. Beaujolais. — 67. Monsieur (ici avec l'épaulette des grenadiers). — 68. D'Aulbonne. — 69. La Marck. — 70. Penthièvre. — 71. Boulonnais. — 72. Angoumois. — 73. La Marche. — 74. Saintonge. — 75. Foix. — 76. Quercy. — 77. Diesbach. — 78. Courten. — 79. Dillon. — 80. Berwick. — 81. Royal-Suédois. — 82. Chartres. — 83. Conti. — 84. Enghien. — Le 85 est vacant. — 86. Royal-Bavière. — 87. Salis. — 88. Royal-Corse. — 89. Nassau. — 90. Lochmann. — 91. Bouillon. — 92. Royal-Deux-Ponts. — 93. Eptingen.

A. Caporal d'un régiment étranger, 1745. Les galons étaient blancs sur les uniformes bleus ou rouges. — B. Lieutenant de grenadiers du régiment de Bourbon, 1772. — C. Caporal avec le chevron de rengagement de huit ans, porté également par les simples soldats. — D. Lieutenant du régiment de La Marck, 1775.

A
B

C
D

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
86
87
88
89
90
91
92
93

d'instrument de correction pur et simple, devint peu à peu un moyen de scander la mesure en même temps qu'un insigne de commandement.

L'habit évolua non sans mal vers une forme plus différenciée. On décora d'abord les parements d'un double bordé du galon de livrée, en 1767, puis d'un double galon d'or, en 1775. Le règlement de 1779 réduisit cet ornement à un seul galon, en défendant expressément toute autre garniture. Enfin, en 1786, le règlement accorda un galon de livrée sur les coutures de la taille et un double bordé en galon d'argent aux parements, en même temps qu'il exigeait la suppression des galonnages, des épaulettes à franges, etc., dont s'étaient dotés de nombreux tambours-majors soucieux d'élégance.

Les musiciens

Jusqu'en 1777 environ, les seuls musiciens militaires étaient les fifres et les « clarinets ». Ces derniers, comme leur nom l'indique, jouaient de la clarinette. Précisons toutefois que cet instrument n'avait rien de comparable avec celui, très perfectionné, des Denner de Nuremberg, qui, la même année, devait étonner le « divin Mozart ». La clarinette de nos musiciens militaires, outre un mécanisme et une facture sommaires, présentait si peu d'homogénéité sonore qu'elle changeait de timbre à chaque octave.

A la même époque, on commença à joindre des cors et d'autres instruments de cuivre aux deux instruments précités. Cette innovation constitua le véritable point de départ des musiques militaires modernes.

L'uniforme des musiciens fut semblable à celui des tambours jusqu'en 1766, date à laquelle il fut légèrement modifié par la suppression des galons de livrée et l'adoption d'un galon d'argent aux parements. Ce galon, assorti au métal du bouton en 1779, redevint argenté et large de 10 lignes (22,5 mm) en 1786. Depuis 1767, le maître ou chef de musique se distinguait par un galon supplémentaire — semblable — au collet.

Ainsi que l'a écrit l'excellent Rigo, le dédoublement des régiments à quatre bataillons fut l'occasion d'une étonnante faute de goût. Comme on ne disposait que d'un nombre trop restreint de couleurs distinctives classiques, on introduisit le gris de fer, le gris de lin, et ce palliatif s'avérant insuffisant, on bariola littéralement les uniformes au mépris des traditions les plus solidement établies. Cette hérésie ne fut pas longtemps supportée et, en 1779, parut enfin une nouvelle ordonnance, logique, claire et précise.

1. Picardie. — 2. Provence. — 3. Champagne. — 4. Austrasie. — 5. Navarre. — 6. Armagnac. — 7. Piémont. — 8. Blaisois. — 9. Normandie. — 10. Neustrie. — 11. La Marine. — 12. Auxerrois. — 13. Béarn. — 14. Agénois. — 15. Bourbonnais. — 16. Forez. — 17. Auvergne. — 18. Gâtinais. — 19. Flandre. — 20. Cambrésis. — 21. Guyenne. — 22. Viennois. — 23. Du Roi. — 24. Royal. — 25. Brie. — 26. Poitou. — 27. Bresse. — 28. Lyonnais. — 29. Du Maine. — 30. Dauphin. — 31. Du Perche. — 32. Aunis. — 32a. Idem, variante. — 33. Bassigny. — 33a. Idem, variante. — 34. Touraine. — 35. Savoie-Carignan. — 36. Aquitaine. — 37. Anjou. 38. Nivernais. — 39. Dauphiné. — 40. Ile-de-France. — 41. Soissonnais. — 42. La Reine. — 43. Limousin. — 44. Royal-Vaisseaux. — 45. Orléans. — 46. La Couronne. — 47. Bretagne. — 48. Lorraine. — 49. Artois. — 50. Berry. — 51. Hainaut. — 52. La Sarre. — 52a. Idem, variante. — 53. La Fère. — 54. Alsace. — 55. Royal-Roussillon. — 56. Condé — 57. Bourbon. — 58. Beauvaisis. — 59. Rouergue. — 60. Bourgogne. — 61. Royal-Marine. — 62. Vermandois. — 63. Anhalt. — 64. Royal-Italien. — 65. D'Erlach. — 66. Boccard. — 66a. Idem, variante. — Le 67 est vacant. — 68. Sonnenberg. — 69. Castellas. — 70. Languedoc. — 71. Beauce. — 71a. Idem, variante. — 72. Waldner. — 73. Médoc. — 74. Vivarais. — 75. Vexin. — 76. Royal-Comtois. — 77. Beaujolais. — 78. Monsieur (titre donné à l'aîné des frères du roi). — 78a. Idem, variante. — 79. D'Aulbonne. — 80. La Marck. — 81. Penthièvre. — 82. Boulonnais. — 82a. Idem, variante. — 83. Angoumois. — 84. Conti. — 85. Saintonge. — 86. Foix. — 87. Rohan-Soubise. — 88. Diesbach. — 89. Courten. — 90. Dillon. — 91. Berwick. — 92. Royal-Suédois. — 93. Chartres. — 94. Barrois. — 95. Walsh. — 96. Enghien. — 97. Royal-Bavière. — Le 98 est vacant. — 99. Salis. — 100. Royal-Corse. On donne aussi au Royal-Corse les pattes d'épaules passepoilées de jaune ainsi que les retroussis jaunes ornés d'une fleur de lys bleue. — 101. Nassau. — 101a. Idem, variante. — 102. Lochmann. — 103. Bouillon. — 104. Royal-Deux-Ponts. — 105. Eptingen.

A. Officier du régiment de Bourbon, 1775. — B. Officier du rgt du Roi, 1776. — C. Soldat du Royal la Couronne, 1773. — D. Soldat du Royal la Couronne, 1776. C'est à cette époque que remonte le port des buffleteries croisant sur la poitrine.

L. & F. FUNCKEN

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

31 32 32a 33 33a 34 35 36 37 38

39 40 41 42 43 44 45 46 47 48

49 50 51 52 52a 53 54 55 56 57

58 59 60 61 62 63 64 65 66 66a

68 69 70 71 71a 72 73 74 75 76 77

78 78a 79 80 81 82 82a 83 84 85 86 87 88 89 90

91 92 93 94 95 96 97 99 100 101 101a 102 103 104 105

Sous-officiers et caporaux

Après avoir souvent porté un uniforme d'une couleur différente de celle de leurs hommes, les bas-officiers, qui avaient subi de véritables hécatombes en concentrant sur eux le feu de l'ennemi, durent adopter des marques de grades moins ostentatoires.

1720

En 1720, les sergents portaient aux boutonnières du parement trois agréments en galon d'or ou d'argent fin, ou un simple bordé d'argent sur le parement.

Les caporaux avaient les mêmes insignes, mais en galon de laine de couleur blanche, aurore, rouge ou bleue.

1747

En 1747, le bordé de laine du parement fut réservé aux anspessades[1] et, dès lors, sergents et caporaux se distinguèrent uniquement par les trois agréments d'or, d'argent ou de laine correspondant aux trois boutons du parement. Qu'en était-il des régiments ayant plus de trois boutons sur leurs parements? La question, faute du moindre document, reste pendante.

1762

Les sergents ont les parements garnis d'un galon or ou argent de 28 mm de large environ (1 pouce).

Les fourriers se distinguent par une double bande d'or ou d'argent cousue sur le bras.

Les caporaux ont un double galon en poil de chèvre sur chaque parement.

1. Voir note de la page 38.

FRANCE, INFANTERIE, 1779 (I)

A l'exception du régiment de Picardie, des régiments royaux et de ceux des princes, tous les régiments français sont classés par six dans leur rang d'ancienneté. Chacune des dix classes représente deux divisions de trois régiments.

0. Picardie.

A. 1re série : 1. Provence, 2e. — 2. Piémont, 3e. — 3. Blaisois, 4e. — 4. Navarre, 5e. — 5. Armagnac, 6e. — 6. Champagne, 7e.

B. 2e série : 1. Austrasie, 8e. — 2. Normandie, 9e. — 3. Neustrie, 10e. — 4. La Marine, 11e. — 5. Auxerrois, 12e. — 6. Bourbonnais, 13e.

C. 3e série : 1. Forez, 14e. — 2. Béarn, 15e. — 3. Agénois, 16e. — 4. Auvergne, 17e. — 5. Gâtinais, 18e. — 6. Flandre, 19e.

D. 4e série : 1. Cambrésis, 20e. — 2. Guyenne, 21e. — 3. Viennois, 22e. — 4. Brie, 25e. — 5. Poitou, 26e. — 6. Bresse, 27e.

E. 5e série : 1. Lyonnais, 28e. — 2. Du Maine, 29e. — 3. Du Perche, 31e. — 4. Aunis, 32e. — 5. Bassigny, 33e. — 6. Touraine, 34e.

F. 6e série : 1. Savoie-Carignan, 35e. — 2. Aquitaine, 36e. — 3. Anjou, 37e. — 4. Maréchal de Turenne, 38e. — 5. Dauphiné, 39e. — 6. Ile-de-France, 40e.

G. 7e série : 1. Soissonnais, 41e. — 2. Limousin, 43e. — 3. Bretagne, 47e. — 4. Lorraine, 48e. — 5. Berry, 50e. — 6. Hainaut, 51e.

H. 8e série : 1. La Sarre, 52e. — 2. La Fère, 53e. — 3. Beauvaisis, 58e. — 4. Rouergue, 59e. — 5. Bourgogne, 60e. — 6. Vermandois, 62e.

I. 9e série : 1. Languedoc, 70e. — 2. Beauce, 71e. — 3. Médoc, 73e. — 4. Vivarais, 74e. — 5. Vexin, 75e. — 6. Beaujolais, 77e.

J. 10e série : 1. Boulonnais, 82e. — 2. Angoumois, 83e. — 3. Saintonge, 85e. — 4. Foix, 86e. — 5. Rohan-Soubise, 87e. — 6. Barrois, 94e.

Pattes d'épaules. Quoique souvent représentées dans la forme donnée sur les schémas, elles se boutonnaient près de la couture de la manche ainsi que le montrent les figures : 7. Fusilier. Les pattes des fusiliers étaient lisérées à la couleur de la classe ou série. — 8. Grenadier. — 9. Chasseur.

10. Chapeau de fusilier. La cocarde est cachée par la corne du devant. — 11. Chapeau de grenadier avec sa « carotte » rouge. — 12. Chapeau de chasseur vu par-derrière avec sa houppe verte particulière.

O
A 1
2
3
4
5
6
B 1
2
3
4
5
6
C 1
2
3
4
5
6
7
8
9
D 1
2
3
4
5
6
E 1
2
3
4
5
6
F 1
2
3
4
5
6
G 1
2
3
4
5
6
10
11
12
H 1
2
3
4
5
6
I 1
2
3
4
5
6
J 1
2
3
4
5
6

1767

Le règlement du 25 avril 1767 affecte aux sergents des marques distinctives précises : un bordé en laine bleue sur les parements de l'habit blanc; et pour les habits rouges ou bleus, un double galon de fil blanc. Alex Cart, dans son intéressant *Uniformes des régiments français de Louis XV à nos jours*, indique, pour les sergents, un galon simple allant d'une couture à l'autre sur la manche.

Fourriers : même disposition plus deux bandes semblables au-dessus du coude.

Caporaux : deux galons de laine bleue.

1779

Sergents-majors : un double bordé d'argent fin, de 22,5 mm de large, le premier sur les parements, le second sur l'avant-bras, à environ 1,5 cm au-dessus du premier bordé.

Fourriers-écrivains : deux galons d'argent au même endroit que les précédents, mais sur l'avant-bras seulement.

Sergents : un simple bordé or ou argent à 1,5 cm au-dessus des parements; sur l'uniforme blanc, ces galons étaient garnis d'un passepoil de la couleur distinctive du régiment.

FRANCE, INFANTERIE EN 1779 (II)

A. Régiments royaux. Ils avaient la couleur distinctive bleu de roi et les huit régiments se divisaient en deux groupes ou divisions de quatre. 1er groupe : 1. Du Roi, 23e. — 2. Royal, 24e. — 3. Dauphin, 30e. — 4. Royal-Vaisseaux, 44e. — 2e groupe : 5. La Couronne, 46e. — 6. Royal-Roussillon, 46e. — 7. Royal-Marine, 61e. — 8. Royal-Comtois.

B. Régiments princiers. Ces dix régiments avaient la couleur distinctive écarlate et se divisaient en deux groupes de cinq. 1er groupe : 1. La Reine, 42e. — 2. Orléans, 45e. — 3. Artois, 49e (en 1785, Duc d'Angoulême, 35e). — 4. Condé, 56e. — 5. Bourbon, 57e. — 2e groupe : 6. Monsieur, 78e. — 7. Penthièvre, 81e. — 8. Conti, 84e. — 9. Chartres, 91e. — 10. Enghien, 96e.

C. Les régiments étrangers avaient gardé le même uniforme qu'en 1776 à l'exception de : 1. Nassau. — 2. Royal-Deux-Ponts. — 3. Royal-Corse.

RÈGLEMENT DE 1786

D. 1. Colonel général, 1er. Le prince de Condé ayant été nommé colonel général de l'infanterie en 1780, le régiment de Picardie prit le nom de Colonel général. Le 2e régiment d'infanterie, l'ancien Provence, fut rebaptisé Picardie. — 2. Picardie. — 3. Provence, 4e. — 4. Duc d'Angoulême, 35e. — 5. La Couronne, 46e. — 6. Artois, 49e. — Il faut remarquer que le régiment du duc d'Angoulême, doté pourtant du nº 35, n'occupa nullement la première place des régiments princiers représentés ci-dessus dans la série B. Il prit donc seulement la place d'Artois (49e) sans modifier le classement, après La Reine (42e) et Orléans (45e). Le régiment du comte d'Artois adopta l'uniforme du régiment de Savoie-Carignan, nº 35 (voir planche précédente, série F, fig. 1), et ainsi Artois, quoique 49e, devenait malgré son numéro premier des régiments de la série à couleur distinctive jonquille! Gâtinais (pl. préc., série C, fig. 5) avait pris le nom de Royal-Auvergne.

E. Modifications apportées parmi les régiments étrangers depuis le règlement de 1776 : 1. Ernest, 66e. — 2. Sonnenberg, 68e. — 3. Castellas, 69e. — 4. Vigier, 72e. — 5. Châteauvieux, 79e. — 6. Diesbach, 88e. — 7. Courten, 89e. — 8. Salis-Grisons, 98e. — 9. Steiner, 99e. — 10. Dillon, 90e. — 11. Royal-Hesse-Darmstadt, 97e. — 12. Montréal, 106e, créé le 10 décembre 1778 et devenu propriété du comte de Montréal en 1784. — 13. Royal-Liégeois, 107e, créé le 18 novembre 1787 et appartenant au prince-évêque de Liège. — 14. Montréal, 106e, entre 1784 et 1785.

Ornements de retroussis : 15. Fusiliers. — 16. Grenadiers. — 17. Chasseurs. — Sur les retroussis blancs, soit l'immense majorité des cas, ils étaient de la couleur distinctive, en drap découpé.

18 et 19. Bonnets de police de 1776 à 1791.

20. Fusilier du régiment Colonel général (1er rgt). Voir la fig. 1 de la série D. — 21. Fusilier du régiment du Roi (23e). Voir la fig. 1 de la série A. — Les deux types de casques montrés ici coiffaient exclusivement les fusiliers de ces deux régiments. La compagnie colonelle de chacun d'eux arborait une crinière blanche, au lieu d'une noire dans les compagnies ordinaires.

Insignes de grades : a. Mestre de camp commandant. — b. Mestre de camp en second. — c. Mestre de camp à la suite. — Le lieutenant-colonel avait une seule épaulette à gauche, du modèle a. — d. Major. — e. Capitaine commandant. — f. Capitaine en second. — g. Capitaine de remplacement. — h. Lieutenant en premier. — i. Lieutenant en second. — j. Sous-lieutenant. — k. Sous-lieutenant de remplacement. — l. Porte-drapeau. — m. Adjudant sous-officier. — n. Soldat gentilhomme (sur chaque épaule). — Ces épaulettes se portaient sur l'épaule gauche, avec à droite une contre-épaulette assortie, semblable à une patte d'épaule. Quand les boutons de l'uniforme étaient en argent, ces insignes de grades remplaçaient l'or par l'argent.

15

16

17

A

1 2 3 4 5 6 7 8

18

B

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

19

20

C

a b c d e

1 2 3

21

f g h i j k l m n

D

1 2 3 4 5 6

E

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

Cadets-gentilshommes : Leur emploi avait été créé trois ans plus tôt pour les cadets de familles nobles que le droit d'aînesse dépouillait de l'héritage paternel, à raison d'un cadet-gentilhomme par compagnie. Leur rang était alors marqué par un galon d'argent de 13,5 mm d'épaisseur autour du collet. En 1779, deux épaulettes en galon d'or ou d'argent, suivant le métal des boutons.

Caporaux : un double bordé de galon de laine bleue, au-dessus et parallèlement aux parements, le premier à 13,5 mm du parement, le second à 7 mm environ au-dessus, ceci pour les uniformes blancs; ces distinctions étaient blanches sur les habits bleus ou rouges.

Fraters : Supprimés en 1782, les fraters ou barbiers rasaient tout simplement les hommes de leur compagnie. Ils portaient leur curieux grade sous la forme d'une petite boutonnière en patte d'oie dessinée par un galon de laine de 7 mm de large environ, bleu sur les parements blancs et blanc sur les autres.

1786

Adjudants : une épaulette à gauche, à fond de soie feu, traversée par deux cordons du métal des boutons.

Sergents-majors : deux galons d'argent en oblique sur l'avant-bras.

Fourriers : deux galons comme les précédents, mais sur le bras.

Sergents : un seul galon d'argent, en oblique sur l'avant-bras.

Ces galons argentés étaient rendus plus visibles par un passepoil de la couleur distinctive.

FRANCE, INFANTERIE
ORDONNANCE ET RÈGLEMENT PROVISOIRES DE 1791 (I)

A. 1re série, 1er groupe : 1. Colonel général. — 2. Picardie. — 3. Piémont. — 7. Champagne. — 8. Austrasie. — 9. Normandie.
Présentant exactement les mêmes particularités que les régiments ci-dessus, le deuxième groupe (non représenté par l'illustration) avait pour seule différence les boutons blancs. Idem dans les autres séries. — Pour le premier et le deuxième groupe des sept séries, chacun des trois premiers régiments avait les poches en travers, c'est-à-dire à l'horizontale, tandis que les trois derniers les avaient en long, c'est-à-dire à la verticale. Seules exceptions à cette règle, le 1er régiment, ex-Colonel général, et le 2e, ex-Picardie, conservaient leurs poches en long avec leurs boutonnières en patte d'oie caractéristiques.
2e groupe : 4. Provence. — 5. Navarre. — 6. Armagnac. — 10. Neustrie. — 11. La Marine. — 12. Auxerrois.

B. 2e série, 1er groupe : 13. Bourbonnais. — 14. Forez. — 15. Béarn. — 19. Flandre. — 20. Cambrésis. — 21. Guyenne.
2e groupe : 16. Agénois. — 17. Auvergne. — 18. Royal-Auvergne. — 22. Viennois. — 23. Royal. — 24. Brie.

C. 3e série, 1er groupe : 25. Poitou. — 26. Bresse. — 27. Lyonnais. — 31. Aunis. — 32. Bassigny. — 33. Touraine.
2e groupe : 28. Du Maine. — 29. Dauphin. — 30. Du Perche. — 34. Angoulême. — 35. Aquitaine. — 36. Anjou.

D. 4e série, 1er groupe : 37. Turenne. — 38. Dauphiné. — 39. Ile-de-France. — 43. Royal-Vaisseaux. — 44. Orléans. — 45. La Couronne.
2e groupe : 40. Soissonnais. — 41. La Reine. — 42. Limousin. — 46. Bretagne. — 47. Lorraine. — 48. Artois.

E. 5e série, 1er groupe : 49. Vintimille. — 50. Hainaut. — 51. La Sarre. — 56. Bourbon. — 57. Beauvaisis. — 58. Rouergue.
2e groupe : 52. La Fère. — 54. Royal-Roussillon. — 55. Condé. — 59. Bourgogne. — 60. Royal-Marine. — 61. Vermandois.

F. 6e série, 1er groupe : 67. Languedoc. — 68. Beauce. — 70. Médoc. — 74. Beaujolais. — 75. Monsieur. — 78. Penthièvre.
2e groupe : 71. Vivarais. — 72. Vexin. — 73. Royal-Comtois. — 79. Bourbonnais. — 80. Angoumois. — 81. Conti.

G. 7e série, 1er groupe : 82. Saintonge. — 83. Foix. — 84. Rohan (uniforme avec poches en travers seulement).
2e groupe : 90. Chartres. — 91. Barrois. — 93. Enghien.

H. Officier. — I. Fusilier. Pour les parades, le casque s'ornait d'un plumet blanc dont le sommet était teinté de la couleur distinctive. A gauche, on voit le détail du porte-baïonnette. — J. Tambour. Ses revers, collet et parements de la couleur distinctive bleu ciel dénotent son appartenance à la 4e série, et ses boutons jaunes indiquent qu'il fait partie d'un des régiments du 1er groupe. Le no exact de son régiment serait reconnaissable à ses poches, si on le voyait de profil. En travers, elles appartiendraient au 13e ou ex-Bourbonnais; en long, au 19e ou ex-Flandre.

K. Bonnet à poil des grenadiers. A gauche, détail du fond. — L. Bonnet à poil à visière, tel qu'il fut livré, mais semble-t-il peu porté.

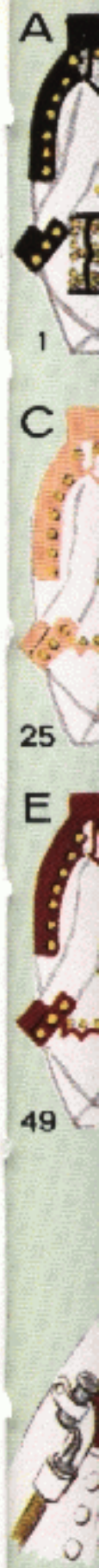

A

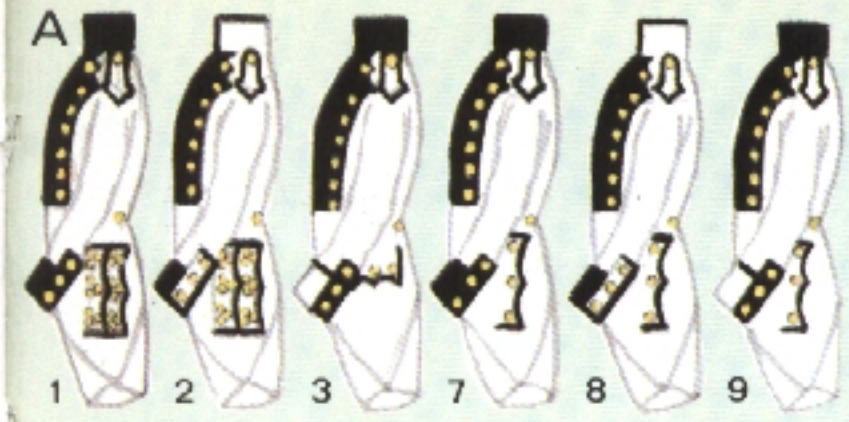

1 2 3 7 8 9

B

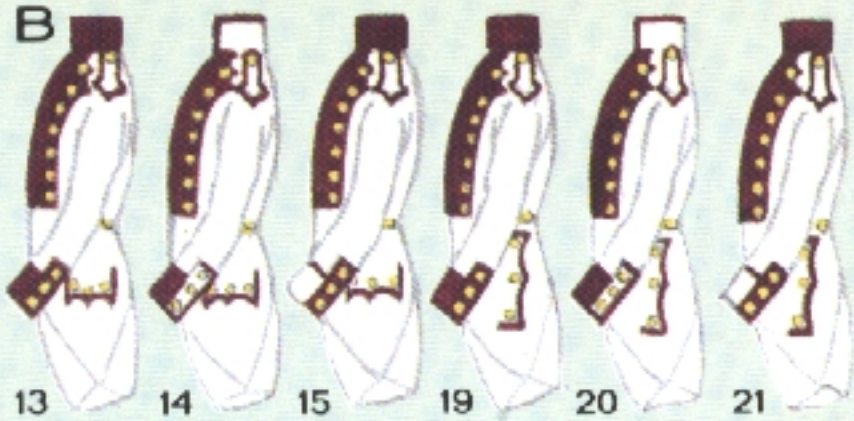

13 14 15 19 20 21

C

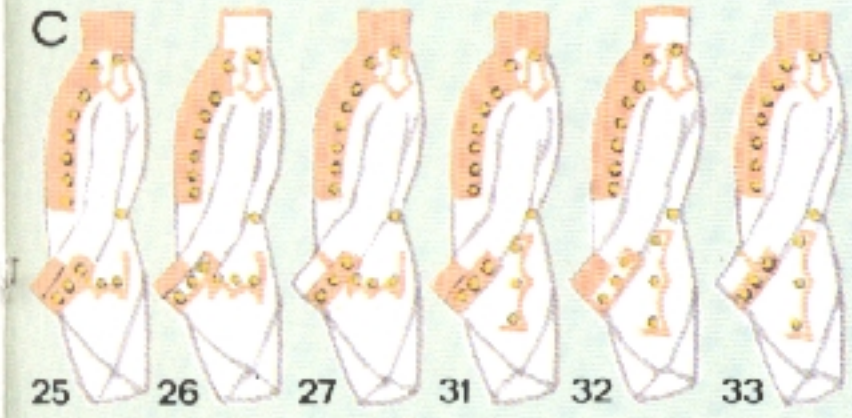

25 26 27 31 32 33

D

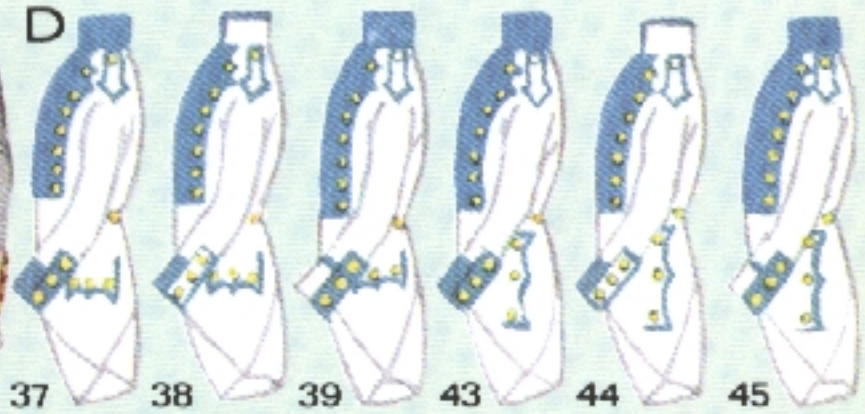

37 38 39 43 44 45

E

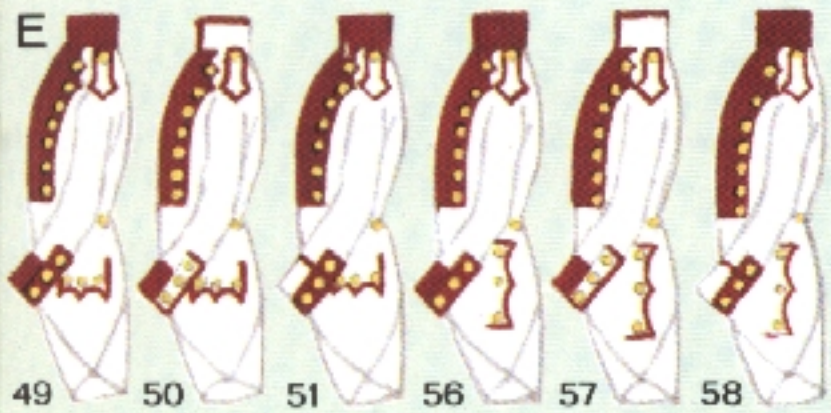

49 50 51 56 57 58

H

F

67 68 70 74 75 78

G

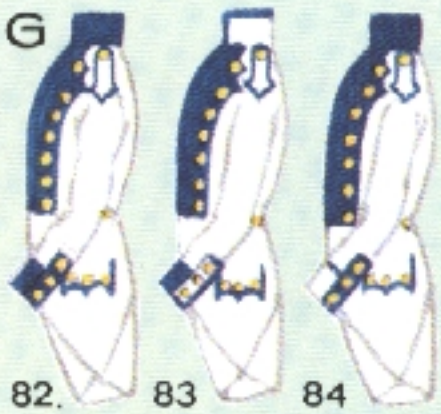

82. 83 84

I

K

L

J

L. & F. Fuhlen.

Caporaux : deux galons comme ceux du sergent-major, mais bleus sur l'habit blanc et blancs sur les autres.

Appointés : un galon de laine bleue ou de fil blanc placé comme celui des sergents.

Soldats-gentilshommes : deux pattes d'épaules en galon d'or ou d'argent de 34 mm, doublées et lisérées de drap de la couleur distinctive pour ceux des compagnies de fusiliers, de drap écarlate dans les compagnies de grenadiers et de drap vert pour les chasseurs.

Soldats rengagés : Sur le haut de la manche, ils avaient un chevron ou un double chevron de 2,25 cm de large, en laine bleue ou en fil blanc (créé en 1771), chacun d'eux représentant huit ans de rengagement. Les caporaux et appointés rengagés portaient les distinctions sur la veste et non pas sur l'habit, en galon de 12,5 mm seulement et de couleur bleue.

1791

Comme ci-dessus. Les fourriers deviennent caporaux-fourriers avec les galons correspondants et un mince galon supplémentaire au-dessus du pli du coude.

Les officiers

Les officiers ne furent reconnaissables, pendant longtemps, qu'aux riches broderies de leur uniforme, à la finesse de son drap. L'insigne le plus voyant de leur qualité, le plus « militaire » en tout cas, était le hausse-col, survivance atrophiée, en forme de croissant, de l'énorme gorgerin qui protégeait la jonction du casque et de la cuirasse des armures complètes. Sans aucune autre prétention que d'être un symbole décoratif, le hausse-col était confectionné en or pour les Français et les Irlandais, en argent pour les Suisses et en acier bruni ou doré pour les Allemands.

FRANCE, INFANTERIE
ORDONNANCE ET RÈGLEMENTS PROVISOIRES
DE 1791 (II) ET 1792

Régiments étrangers : régiments allemands : 53. Alsace. — 62. Salm-Salm. — 77. La Marck. — 89. Royal-Suédois. — 94. Hesse-Darmstadt. — 96. Nassau. — 98. Bouillon. — 99. Royal-Deux-Ponts. — 101. Royal-Liégeois. — Régiments irlandais : 87. Dillon. — 88. Berwick. — 92. Walsh. — Dillon, Berwick et Walsh sont également cités avec les poches en travers et les boutons jaunes. — Régiments suisses : 63. Ernest. — 64. Salis-Samade. — 65. Sonnenberg. — 66. Castellas. — 69. Vigier. — 76. Lullin de Châteauvieux. — 85. Diesbach. — 86. Courten. — 95. Salis-Grisons. — 97. Steiner. — 100. Diesbach.

Dès le 1er janvier 1791, tous les régiments nommés ci-dessus, y compris ceux de la page précédente, ne furent plus désignés que par le numéro du rang qu'ils occupaient et qui correspond à notre numérotage.

En outre, le 15 janvier 1792, le nouveau classement de l'infanterie de ligne amenait d'autres modifications :
les régiments 49 à 60 prenaient la distinctive cramoisie;
les régiments 61, 62, 67, 68, 70 à 75, 77 et 78, la couleur écarlate;
les régiments 79 à 84 et 87 à 92, le bleu de roi;
les régiments 93, 94, 96, 98, 99, 101 à 107, le vert foncé;
les régiments 108 à 111, le vert clair.
Les régiments étrangers faisaient désormais partie de l'infanterie française. Alsace (53e), Salm-Salm (62e), La Marck (77e), Dillon (87e), Berwick (88e), Royal-Suédois (89e), Walsh (92e), Royal-Hesse-Darmstadt (94e), Nassau (96e), Bouillon (98e), Royal-Deux-Ponts (99e) et Royal-Liégeois (101e) portaient en conséquence l'habit blanc avec les distinctives citées plus haut (instruction provisoire du 15 janvier 1792).
Ainsi qu'on peut le constater, les régiments suisses ne sont plus mentionnés ici; ils avaient en effet été licenciés avant que les nouvelles modifications puissent leur être appliquées.

1. Chasseur avant 1786. Les cheveux liés en catogan furent obligatoirement liés en queue à partir de 1789. — 2. Fusilier d'un régiment étranger avant 1789. — 3. Fusilier en 1786. Les simples soldats portaient la baïonnette fixée à la banderole de giberne ainsi que le précise le dessin à gauche. Par contre, les caporaux et les sergents portaient encore cette arme à l'ancienne mode, du côté du sabre (voir fig. 1). — 4. Sergent-major des grenadiers, 1791. Afin de rendre les galons bien visibles, on les lisérait de la couleur distinctive du régiment. Les sergents n'avaient qu'un seul galon semblable sur chaque manche. On remarquera que quoique encore doté de la banderole porte-sabre, le sous-officier porte sa baïonnette accrochée à la banderole porte-giberne. Le port de la moustache n'était permis qu'aux grenadiers. — 5. Caporal des fusiliers, 1791. A défaut du casque à chenille en cours de fabrication, on portait encore le chapeau, obligatoirement incliné sur l'œil droit. La corne du devant n'était pas exactement au centre mais bien formée au-dessus de l'œil gauche. Le casque et le bonnet à poil se portaient, eux, parfaitement horizontaux.

53
62
77
89
94
96
98
99
101
87
88
92
63
64
65
66
69
76
85
86
95
97
100
1
2
3
4
5
L. & F. Funcken

Il est certain que beaucoup d'officiers répugnèrent à obéir aux recommandations réitérées qui leur ordonnaient de revêtir un habit d'uniforme semblable à celui de leurs soldats. Les ordonnances de 1729 et de 1737, rédigées en termes aussi sévères que précis, prouvent à suffisance l'obstination de nombreux officiers à enfreindre le règlement.

Discerner le grade constituait une gageure insurmontable et on se contentait, au sein du régiment, de savoir que monsieur X était le capitaine et que monsieur Z avait le grade de lieutenant.

Il fallut attendre l'ordonnance du 18 décembre 1762 et l'apparition de l'épaulette pour distinguer enfin les grades sans la moindre équivoque[1].

Colonel : deux épaulettes d'or ou d'argent, à franges riches à nœuds de cordelières.

Lieutenant-colonel : une seule épaulette, à gauche, du modèle précédent.

Major : deux épaulettes à franges simples, or ou argent.

Aide-major : une seule épaulette, à gauche, du modèle précédent.

Capitaine : comme l'aide-major.

Lieutenant : une épaulette losangée de carreaux de soie jaune ou blanche, selon les boutons.

Sous-lieutenant : une épaulette de soie jaune ou blanche, selon les boutons.

Porte-drapeau : une épaulette jaune ou blanche, lisérée d'or ou d'argent.

Les franges simples des épaulettes des lieutenants et sous-lieutenants étaient mélangées de soie.

Vers 1767, les parties en soie des épaulettes prirent la couleur distinctive des régiments tandis que les porte-drapeau et les quartiers-maîtres adoptaient des épaulettes de soie bleue ou parfois également de la couleur distinctive, pour finir par prendre la couleur feu. Les jabots et les manchettes de mousseline ou de dentelle, tolérés jusqu'en 1775, se virent à cette époque strictement interdits. En même temps, l'uniforme des officiers, quoique

1. Très mal accueillies, les épaulettes reçurent le surnom de « guenilles à Choiseul », Choiseul étant le ministre de la Guerre responsable.

FRANCE, CHASSEURS À PIED, 1784-1791

8 mai, 8 août 1784, chasseurs : 1. Des Alpes. — 2. Des Pyrénées. — 3. Des Vosges. — 4. Des Cévennes. — 5. Du Gévaudan. — 6. Des Ardennes.

1er octobre 1786, chasseurs : 7. Des Alpes. — 8. Des Pyrénées. — 9. Des Vosges. — 10. Des Cévennes. — 11. Du Gévaudan. — 12. Des Ardennes.

17 mars 1788, chasseurs : 13. Royaux de Provence. — 14. Royaux du Dauphiné. — 15. Royaux Corses. — 16. Corses. — 17. Cantabres. — 18. Bretons. — 19. D'Auvergne. — 20. Des Vosges. — 21. Des Cévennes. — 22. Du Gévaudan. — 23. Des Ardennes. — 24. Du Roussillon.

1er avril 1791, chasseurs à pied (veste et culotte blanches, casque à chenille) : 25. 1er bataillon. — 26. 2e bat. — 27. 3e bat. — 28. 4e bat. — 29. 5e bat. — 30. 6e bat. — 31. 7e bat. — 32. 8e bat. — 33. 9e bat. — 34. 10e bat. — 35. 11e bat. — 36. 12e bat. — 37. 13e bat. — 38. 14e bat.

39. Officier en 1788. On remarquera les bottes du modèle dit « à l'anglaise ». — 40. Chasseur en 1788. Il porte des guêtres taillées en forme de bottes « à la hussarde ». — 41 et 42. Vues des deux côtés du casque d'infanterie qui était censé remplacer le chapeau à partir de mars 1788. La cocarde tricolore ne remplaça la cocarde blanche qu'en 1790.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
39
40
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
41
42
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
L. & F. Funcken

toujours confectionné en drap fin, devenait absolument semblable à celui des simples soldats.

Depuis une dizaine d'années, on faisait usage de redingotes, en petite tenue. Elles devaient être de la même couleur que l'habit, mais il est certain que cette prescription n'était pas observée par tous.

En 1786, l'habillement ne subit aucun changement mais s'augmenta, en campagne, d'un manteau de drap de la couleur de l'habit, nanti d'une petite cape en rotonde bordée d'un galon assorti au métal du bouton et large de 27 mm.

Les épaulettes étant représentées en dessin, nous nous bornerons à préciser quelques détails :

Mestre de camp-commandant : Les épaulettes étaient larges de 54 mm et leur frange longue de 54 mm.

Brigadier des armées : Toute espèce de broderie ou de paillette était défendue, mais les officiers supérieurs exerçant la fonction de brigadier des armées portaient les épaulettes de leur grade avec, comme signe distinctif, une étoile brodée en or ou en argent, en opposition avec le métal de l'épaulette, toujours assorti à celui des boutons.

Mestre de camp en second : Le cordon de soie feu était double en 1779.

Capitaine en second : Cordon double également en 1779.

Lieutenant et lieutenant en second : La frange de l'épaulette était d'or ou d'argent mêlé de soie feu.

Les chapeaux

Les officiers eurent d'abord le chapeau galonné d'or ou d'argent, puis, en 1775, uniquement garni d'argent. En 1786, les chapeaux furent bordés d'un galon de soie noire large de 11,25 mm. Ils devaient être de la même dimension que ceux de la troupe et « retapés » de façon identique. La cocarde, en basin blanc, mesurait 3 pouces et 6 lignes de diamètre, soit exactement 94,71 mm. On plaçait au-dessus la houppe en poil de chèvre, de la couleur de la compagnie. Les houppes des officiers d'état-major étaient blanches. Aucune espèce de plume ou de plumet n'était autorisée.

FRANCE, INFANTERIE ET TAMBOURS
(pages 90 et 91)

1. Tambour du régiment Colonel général en 1786. — 2. Tambour du régiment de Périgord en 1767. — 3. Tambour d'un régiment royal en 1737. Le tambour posé sur le sol est celui de la fig. 3. Les tambours des fig. 1 et 2 étaient en cuivre avec le chiffre 67 et les cercles bleus pour le régiment de Périgord; sans décor et avec les cercles blancs pour le régiment Colonel général (d'après Noirmont et Marbot). — 4. Tambour du régiment de la Marine, 1772. — 5. Tambour-major du régiment du Vexin, 1772. — 6. Sergent des grenadiers du régiment du Dauphin en 1724. Il porte, par privilège spécial, une des fourches d'artillerie prises aux Autrichiens lors du siège de Mons en 1691. Détail étonnant, ces fourches seront encore portées sous l'Empire par les sergents du régiment ayant hérité des traditions du régiment du Dauphin. — 7. Tambour du régiment du Roi vers 1720. — 8. Tambour du régiment de Lyonnais avec la livrée de Villeroy, vers 1720. — 9. Tambour du type de ceux qui portaient la livrée royale, tels que les régiments royaux, du Dauphin, d'Anjou, et des régiments portant le nom d'une province, vers 1720. Au-dessous : détail du galon dit « de petite livrée ». Doublé et séparé par le petit galon représenté à droite, il devenait galon de « grande livrée », comme c'est le cas pour la fig. 9. — 10. Tambour-major du régiment suisse de Courten en 1780 (d'après une très belle planche de Rigo). — 11. Grenadier-charpentier du régiment de Navarre en 1775. — 12. Soldat du régiment d'Artois en 1775. Il est en veste; on remarquera les larges échancrures ménagées sous les aisselles afin de faciliter les mouvements lorsque l'habit était porté, ce qui était la plupart du temps le cas.

Évolution de l'uniforme : A. Régiment du Dauphin, 1720. — B. Rgt du Dauphin, 1755. — C. Rgt liégeois de Vierzet, ici avec l'habit entièrement fermé, 1757. — D. Rgt allemand d'Alsace, 1764. — E. Rgt suisse de Courten, 1767. — F. Fusilier du rgt de Flandre, 1771-1775. — G. Rgt de Neustrie, 1779. Ces figures sont largement inspirées d'une remarquable étude de Rigo sur l'évolution de l'uniforme de l'infanterie française.

Les chasseurs à pied

Les premiers chasseurs, les corps mixtes de chasseurs et de cavalerie, de même que les chasseurs à pied rattachés aux hussards, seront étudiés au chapitre de la cavalerie, dans le tome 2.

Le 8 mai 1784, 6 bataillons à 4 compagnies furent organisés et rattachés chacun à l'un des 6 régiments de chasseurs à cheval.

Le 17 mars 1788, les régiments Royal-Italien, Royal-Corse et de Montréal furent réformés et transformés de la façon suivante :

Le 1er bataillon Royal-Italien devint le bataillon de chasseurs royaux de Provence.

Le 2e bataillon de Royal-Italien devint le bataillon de chasseurs royaux de Dauphiné.

L'excédent forma le noyau du bataillon de chasseurs du Roussillon récemment créé.

Le 1er bataillon de Royal-Corse devint le bataillon de chasseurs royaux corses.

Le 2e bataillon de Royal-Corse devint le bataillon de chasseurs corses.

L'excédent compléta le bataillon de chasseurs du Roussillon et le bataillon de chasseurs cantabres.

Le régiment de Montréal devint le bataillon de chasseurs cantabres.

Simultanément, les bataillons de chasseurs plus anciens (1784 et 1786), qui se trouvaient rattachés aux chasseurs à cheval, furent enlevés à ceux-ci et rassemblés avec les nouveaux bataillons selon l'ordre ci-dessous.

Chacun de ces bataillons avait 4 compagnies de 108 hommes.

Par décret du 1er avril 1791, ils ne furent plus désignés que par leur numéro.

Chasseurs royaux de Provence	ex-1er bataillon Royal-Italien	nº 1
Chasseurs royaux de Dauphiné	ex-2e bataillon Royal-Italien	nº 2
Chasseurs royaux corses	ex-1er bataillon Royal-Corse	nº 3
Chasseurs corses	ex-2e bataillon Royal-Corse	nº 4
Chasseurs cantabres	ex-Montréal et excédent de Royal-Corse	nº 5
Chasseurs bretons	ex-chasseurs des Alpes de 1786	nº 6
Chasseurs d'Auvergne	ex-chasseurs des Pyrénées de 1786	nº 7
Chasseurs des Vosges		nº 8
Chasseurs des Cévennes		nº 9
Chasseurs du Gévaudan		nº 10
Chasseurs des Ardennes		nº 11
Chasseurs du Roussillon	excédent Royal-Italien et Royal-Corse	nº 12

A
B
C
D
E
F
1
2
3
4
5
11
12
Lt. Finken

G
10
6
7
8
9

TROISIÈME PARTIE

GRANDE-BRETAGNE

En Angleterre, le costume des soldats ne devint un uniforme véritable et sur une large échelle qu'avec la « New Model Army » mise sur pied par Cromwell en 1645, au cours de la Guerre civile, et qui devait battre les troupes de Charles Ier à Naseby[1].

La couleur rouge traditionnelle de l'uniforme anglais était déjà largement répandue, bien avant cette époque dramatique.

La principale raison de ce choix était le prix de revient très bas des étoffes de cette teinte. L'excellent écrivain militaire britannique Arthur Taylor[2] fait remarquer avec humour qu'aujourd'hui, c'est tout au contraire le prix trop élevé du drap écarlate qui s'oppose à sa réapparition.

Ce n'est qu'avec la Restauration et l'accession au trône de Charles II que l'armée, réorganisée, devint véritablement régulière, quoique encore fort modeste, et passa de cinq régiments à neuf entre 1660 et 1685, pour s'étoffer graduellement jusqu'en 1701.

Le « Bel Anglais »

En 1702, la reine Anne, beaucoup plus connue en Europe continentale par le style de mobilier qui porte son nom que par son influence sur le costume militaire, fut pourtant le premier monarque anglais qui édicta une ordonnance relative à son armée, une armée devenue véritablement « britannique » lorsque la souveraine eut réuni l'Angleterre et l'Écosse sous le nom de Grande-Bretagne, en 1707.

Un seul regard sur nos planches montrera au lecteur la maigreur relative des régiments britanniques par rapport aux régiments français. Les raisons de cette disproportion sont très simples :

1°) la Grande-Bretagne bénéficiait déjà, et bien plus qu'aujourd'hui, d'une situation géographique

1. Bataille décisive livrée le 14 juin 1645, à 100 km au nord-nord-ouest de Londres.
2. *Discovering Military Tradition*, 1969.

GRANDE-BRETAGNE
INFANTERIE DU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE

1. Sergent d'un régiment royal en 1712. — 2. Soldat d'un régiment de ligne en 1712. A cette époque, le rouge écarlate et le cramoisi étaient utilisés simultanément. Dans certains régiments, les officiers et les sous-officiers se réservaient les habits écarlates et laissaient le cramoisi à la troupe. — 3. Officier du 1er régiment d'infanterie, le « Royal Regiment of Foot », en 1739. C'était le plus ancien régiment écossais, entré au service de l'Angleterre avant 1662, et il est considéré par certains comme le plus ancien de l'armée britannique. — 4. Grenadier du 3rd (3e) Foot ou « The Buffs » en 1726. Le demi-griffon portant une couronne en collier et armé d'une hache est toujours représenté en noir. Il est néanmoins certain que les armes de la famille Wills étaient un demi-griffon azur posé sur une guirlande azur et argent. En fait, la décoration de la mitre reproduisait exactement l'ornement traditionnel des heaumes de tournoi : les armoiries du chevalier en trois dimensions et posées sur une sorte de guirlande, un tortil, qui servait à fixer solidement cette pièce montée sur le timbre en fer poli du casque. — 5. Grenadier du « Queen's Regiment » en 1727, précédemment nommé « Princess of Wales Regiment » en 1715. Les armes du prince de Galles s'appliquent ici à la princesse de Galles, dont le régiment porta le titre jusqu'au moment où elle devint reine en 1727. C'était le seul régiment qui portait l'emblème du mouton et non le cheval blanc de la maison de Hanovre, de même qu'il était le seul à arborer la devise PRISTINAE VIRTUTIS MEMOR (Qui se souvient de son antique valeur) réservée à la reine. — 6. Officier d'un régiment de ligne en 1710. — 7. Soldat d'un régiment de ligne en 1715. — 8. Grenadier des « Fox's Marines » en 1709; il devait être licencié en 1713. Les régiments de marines servaient principalement comme troupes de débarquement.

TALBOT
INN
1
2
3
4
5
6
7
8
L. & F. FUNCKEN

privilégiée qui la protégeait d'une invasion massive par surprise; elle était, de ce fait, dispensée d'entretenir de nombreuses troupes.

2°) Avec une population d'environ cinq millions d'âmes, soit le quart de celle de sa vieille ennemie, la France, elle eût été bien en peine de se donner une armée aussi nombreuse.

Le recrutement était en outre difficile dans un climat extrêmement puissant d'antimilitarisme, qui affectait toutes les couches de la population. Le racolage même ne se faisait que d'une façon très discrète : il consistait surtout à se défaire des bons à rien et d'un certain nombre de détenus qui encombraient les prisons.

Le Parlement, de son côté, gardait le souvenir des tragiques événements du siècle précédent et, considérant l'armée permanente comme une perpétuelle menace pour la liberté, se montrait exagérément circonspect et tatillon dans le contrôle des forces destinées à combattre sur le continent.

Encore cette armée ne comptait-elle quarante mille hommes que sur le papier, car en fait les opérations guerrières au sein de la coalition contre la France commencèrent avec dix-huit mille soldats britanniques seulement.

A leur tête, un homme de guerre génial, John Churchill, premier duc de Marlborough. Nous passerons sous silence l'attitude équivoque qu'il eut envers le roi Jacques II et son successeur Guillaume III, de même que les tortueuses manœuvres qui devaient en faire, sous le règne de la reine Anne, un des personnages les plus puissants du royaume[1]. Seule nous intéresse ici la carrière militaire du grand Marlborough, carrière qui débuta en France où Charles II l'avait envoyé comme capitaine d'un de ses régiments, pour combattre aux côtés des troupes françaises en lutte contre les Pays-Bas. Le jeune Churchill, âgé de vingt-deux ans à peine, servit sous les ordres de Turenne avec beaucoup de crânerie. Sa prestance et ses manières superbes lui valurent le surnom de « Bel Anglais ».

Colonel à vingt-huit ans, brigadier général à trente-cinq, il commandait en chef, à trente-neuf

1. Ces monarques régnèrent respectivement de 1685 à 1689, de 1689 à 1702 et de 1702 à 1714.

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1742 (I)
d'après le célèbre *Clothing Book*

A, B, C. 1er, 2e et 3e régiments de Foot Guards, constituant l'infanterie des Household Troops ou troupes de la maison du roi. Le 1er régiment ne prendra le nom de Grenadier Guards qu'après Waterloo, le 2e était déjà connu sous le nom de Coldstream Guards et le 3e ne devait recevoir son titre officiel de Scots Guards qu'en 1877.

1. 1er ou « Royal Regiment of Foot ». — 2. 2e ou « Queen's Royal Regiment ». — 3. 3e régiment ou « The Buffs ». — 4. 4e ou « King's Own Regiment ». — 5. 5e Foot. — 6. 6e Foot. — 7. 7e ou « Royal Fusiliers ». — 8. 8e ou « King's Regiment ». — 9. 9e Foot. — 10. 10e Foot. — 11. 11e Foot. — 12. 12e Foot. — 13. 13e Foot. — 14. 14e Foot. — 15. 15e Foot. — 16. 16e Foot. — 17. 17e Foot. — 18. 18e ou « Royal Irish Regiment ». — 19. 19e Foot. — 20. 20e Foot. — 21. 21e ou « Royal North British Fusiliers ». — 22. 22e Foot. — 23. 23e ou « Royal Welsh (gallois) Fusiliers ». — 24. 24e Foot. — 25. 25e Foot.

Dans le tome II de son imposant ouvrage *A History of the Uniforms of the British Army*, le regretté Cecil C. P. Lawson donne le 8e régiment avec les caractéristiques de notre 9e, tandis que son 9e régiment montre celles de notre 8e. Dans son étude approfondie du même sujet, notre défunt collaborateur et ami le vicomte Charles de Partz de Courtrai partageait cette façon de voir. Toutefois, nous basant sur le fait qu'en tant que régiment royal le 8e avait la culotte bleue, et nous appuyant sur la liste descriptive donnée par William Y. Carman dans son excellent *British military Uniforms from contemporary Pictures*, nous avons inversé les représentations des deux régiments.

Ce dernier auteur offre, en outre, toute une série d'interprétations différentes relatives aux galons : 2e Foot : lignes *noires* et jaune. — 7e ou « Royal Fusiliers » : un *zigzag* rouge. — 9e Foot : zigzag rouge *plus* une ligne *jaune*. — 19e Foot : figure en chaîne *verte*. — 21e ou « North British Fusiliers » : une ligne *ondée* bleue et non un zigzag. — 25e Foot : lignes *ondées* rouge et *verte*.

A
B
C
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

ans, les troupes envoyées cette fois au secours des Hollandais menacés par les Français. En 1702, l'avènement d'Anne coïncidant avec l'ouverture de la guerre de la Succession d'Espagne, Marlborough franchit les dernières étapes d'une irrésistible escalade. Nommé général en chef de l'armée anglaise et grand maître de l'artillerie, il fut mis aussitôt à la tête des troupes de la coalition européenne, en qualité de capitaine général des armées confédérées de Grande-Bretagne, des Provinces-Unies néerlandaises, d'Autriche, de Bade et de quelques autres États germaniques mineurs.

En face, la France et l'Espagne, auxquelles s'adjoindra, en 1703, la Bavière. Bref, un ennemi formidable, bien installé sur des positions stratégiques excellentes.

Et pourtant, pendant dix années consécutives, Marlborough allait accumuler les victoires : Blenheim, Ramillies, Audenarde et Malplaquet, donnant à l'armée britannique quelques-uns de ses plus beaux titres de gloire[1].

Les honneurs s'abattirent sur l'heureux stratège, le Parlement lui fit cadeau du magnifique domaine de Woodstock, l'empereur d'Allemagne lui octroya la dignité de prince de l'Empire. Marlborough était devenu « le dieu de la Coalition ».

Par un de ces étranges caprices dont la Fortune est coutumière, la chance abandonna brusquement l'illustre soldat pour faire place à une avalanche d'attaques lancées par les ministres du nouveau cabinet. Marlborough acheva la campagne si brillamment menée jusque-là sous le contrôle humiliant d'une nuée d'inspecteurs chargés de découvrir ses malversations. Rappelé à Londres en 1712, il fut accusé de détournements, tandis que les pamphlets de Prior, de Saint-John et du célèbre Swift détruisaient la popularité du héros de la veille[2].

Quoique les avis soient partagés, il faut citer l'opinion émise par un des hommes de guerre les

1. Blenheim ou Höchstädt (1704); sur le Danube, entre Ulm et Donauwörth. Ramillies (1706); en Belgique, à 20 km au nord de Namur. Audenarde (1708), en Belgique également. Malplaquet (1709), près de Bavay (commune de Taisnières-sur-Hon).
2. Marlborough mourut à l'âge de 72 ans, sans avoir jamais recouvré entièrement la considération de ses compatriotes. On inaugura, pour son enterrement, la pratique de porter les fusils crosse en l'air pendant le cortège funèbre.

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1742 (II)

26. 26e Foot. — 27. 27e ou « Inniskilling Regiment ». — 28. 28e Foot. — 29. 29e Foot. — 30. 30e Foot. — 31. 31e Foot. — 32. 32e Foot. — 33. 33e Foot. — 34. 34e Foot. — 35. 35e Foot. — 36. 36e Foot. — 37. 37e Foot. — 38. 38e Foot. — 39. 39e Foot. — 40. 40e Foot. — 40a. Invalids. — 41. 41e Foot. — 42. 42e Foot (écossais). — 43. 43e Foot ou « American Regiment », licencié en 1742. La place laissée vacante fut attribuée au régiment qui le suivait. Le 44e prit donc le nº 43, de même que les régiments suivants de 45 à 50 qui prirent les nos 44 à 49. — 43a. 43e régiment nouveau, ex-44e. — 44. 44e Foot ex-45e. — 45. 45e Foot ex-46e. — 46. 46e Foot ex-47e. — 47. 47e Foot nouveau ex-48e. — 48. 48e Foot. — 49. 49e Foot. — 50. 50e Foot. — 51. 1er régiment de marines. (Pour les autres, voir la planche suivante.)

Différences dans les galons, d'après W. Y. Carman, *op. cit.* : 31e Foot : *zigzag jaune*. — 32e Foot : lignes *vertes* et chaînette *rouge*. — 37e Foot : *tout jaune* et *absent aux revers*. — 40e Foot : ligne ondée *noire* et non verte. — 43e Foot nouveau : étoiles *noires*. — 49e Foot : chaînette *verte* et ligne *jaune*.

26

27

28

29

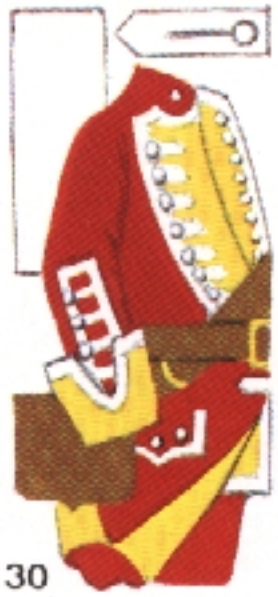
30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

40 a

41

42

43

43 a

44

45

46

47

48

49

50

51

plus remarquables de notre temps, lord Montgomery of Alamein, qui, dans son ouvrage *A History of Warfare,* déclare que toutes les accusations qui accablèrent Marlborough se révélèrent par la suite entièrement fausses, et qu'en réalité le grand général fit beaucoup pour soustraire l'armée aux manœuvres des profiteurs.

Dans nos contrées, le nom de Marlborough nous est resté familier, mais le plus souvent comme celui d'un matamore mythique, d'un foudre de guerre grotesque, le fameux « Malbrough s'en va-t-en guerre ».

Fait curieux, cette chanson bouffonne, composée par un soldat français dépité par les victoires insolentes de ce diable d'Anglais, n'était pas connue à Paris avant 1781 et ce fut la cour de Louis XVI qui la popularisa.

Plus étonnant encore est le fait que la chansonnette a été calquée sur une autre, beaucoup plus ancienne, chantée par les soldats après l'assassinat du duc de Guise[1], elle-même parodie d'une romance moyenâgeuse mélancolique chantée par les croisés de Saint Louis![2]

1. « Le convoi du duc de Guise ».
2. Connue en Espagne sous le nom de « Chanson de Mambru ».
3. Batailles livrées respectivement en 1346 et 1415.

Le soldat

Les dix premières années du XVIIIe siècle avaient subitement fait surgir de l'oubli une armée dont les gloires de Crécy et d'Azincourt[3] s'étaient depuis longtemps estompées dans le passé. Le soldat anglais fut, comme il est de règle, proclamé « le meilleur soldat du monde », et il est certain qu'il ne devait pas seulement ce titre prestigieux à l'habileté de son commandant en chef.

Le combattant britannique offrait toutes les qualités requises : résistant, discipliné et bon tireur. Le feu de l'infanterie britannique était considéré comme le plus meurtrier d'Europe.

Il existe peu de documents iconographiques concernant l'uniforme des premières décennies du XVIIIe siècle. On peut néanmoins se faire une idée assez précise de l'allure générale du soldat, vêtu comme partout ailleurs d'un habit conforme à la mode civile, agrémenté des traditionnels ornements réservés aux militaires.

Ces galons ne se rencontraient pas toujours avec la même profusion et maint colonel-propriétaire

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1742 (III)

Régiments de marines (suite) : 52. 2e rgt. — 53. 3e rgt. — 54. 4e rgt. — 55. 5e rgt. — 56. 6e rgt. — 57. 7e rgt. — 57a. Idem, d'après Ch. de Partz. — 58. 8e rgt. — 59. 9e rgt. — 60. 10e rgt. — Tous ces régiments furent licenciés en bloc en 1748.

Compagnies indépendantes levées pour le service dans les colonies : 61-68. 1re à 8e compagnie. — 69. Soldat du 2e Foot Guards. — 70. Soldat du 13e Foot. — 71. Officier du 13e Foot.

52

53

54

55

56

57

57 a

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69 70 71

habillait ses soldats de la façon la plus austère, les privant même du moindre galonnage au chapeau et de l'emblème qui décorait si joliment la lourde giberne.

La pratique assez courante de galonner l'habit sur un seul côté, celui des boutonnières, pourrait être interprétée comme une mesure d'économie, mais on la voit appliquée à des uniformes portés dans des régiments gratifiés du titre de « royal ». Il semble donc que cette asymétrie ait été, pour un temps, l'objet d'une certaine faveur.

Les grenadiers

Les grenadiers, apparus vers 1678, avaient depuis cette époque constitué la « pièce maîtresse » du régiment. Choisis parmi les hommes les plus grands et les plus courageux, ils formaient la compagnie d'élite et jouaient très souvent le rôle de nos modernes troupes d'assaut.

En un temps où la grenade était encore leur arme de prédilection, les mouvements compliqués nécessaires au lancement de ce dangereux engin[1] firent adopter une coiffure spéciale, à peu près semblable dans toutes les armées.

Le grenadier devait en effet prendre son projectile dans sa « grenadière », une vaste giberne pouvant contenir quatre à douze grenades, selon leur calibre; il devait en dégager la fusée, protégée par un petit appendice en carton ou en bois, saisir, dans l'étui spécial qui barrait sa poitrine, la mèche à combustion lente sur laquelle il soufflait pour en activer la braise, et l'appliquer ensuite sur la petite mèche de la grenade. Ces manœuvres compliquées, auxquelles préludaient les mouvements sévèrement réglementés de la mise du mousquet en bandoulière, « à la grenadière », ne permettaient pas de porter l'encombrant tricorne du modèle général. On choisit donc une coiffure toute en hauteur et dépourvue de bords saillants : ainsi naquirent la mitre et le bonnet à poil qui coiffèrent désormais ces soldats d'élite.

1. La grenade n'était qu'une sphère de métal, généralement en fer fondu, remplie de poudre.

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1742 (IV)

1. Soldat du 36e régiment, dit aussi *bat man* (homme à chapeau) des compagnies du centre *(bat companies)*, par opposition à la compagnie des grenadiers, coiffés de la mitre. — 2. Soldat du 23e régiment ou « Royal Welsh Fusiliers ». Il porte la culotte bleue réservée aux régiments royaux. — 3. Grenadier du 49e régiment. — 4. Soldat du 6e régiment de marine. Le 9e régiment avait également les guêtres rayées de bleu. Les guêtres mal tendues sur les genoux sont un des aspects caractéristiques des dessins de l'époque. Les petits rubans de cuir terminant la patte de la large banderole de giberne qui barre la poitrine portent une épinglette destinée à déboucher la lumière communiquant avec le fond du canon qui contient la charge et la balle, de même qu'une petite brosse servant à nettoyer le bassinet après le tir (on trouvera l'explication détaillée du fonctionnement des armes à silex pages 120-121, n° 72).

5. Mousquet anglais dénommé *long land musket*, du début du XVIIIe siècle. Le terme *land* (terre) était utilisé pour désigner une arme destinée aux troupes de terre, par opposition aux armes employées dans la « Navy » ou dans les troupes d'infanterie de marine. On appelait plus communément cette arme « Brown Bess ». Bess, diminutif d'Élisabeth, serait, selon certains, à l'origine de cette « Lisette la Brune » : interprétation aussi aventurée que romantique! Le sobriquet proviendrait plutôt d'une déformation de *Büchse* ou de *Buss*, noms du mousquet en Allemagne et en Hollande d'où il fut importé par des troupes hollandaises au service du roi Guillaume III, qui régna de 1688 à 1702. C'est en tout cas l'explication la plus plausible, avancée par le brillant uniformologue britannique W. Y. Carman dans *A History of Firearms*. Quant à R. Held, dans son *Age of Firearms*, il suppose avec beaucoup de vraisemblance que *brown* venait de l'opération de brunissage à l'acide que subissait le canon afin de le rendre moins brillant et plus résistant à la rouille. Cet excellent auteur fait toutefois remarquer qu'une telle pratique était généralisée et qu'en outre la couleur brune ne résistait pas à quelques années de service et de fourbissage intensif. — 6. Détail d'un « Brown Bess » daté de 1727. On distingue l'estampille officielle « Tower » (Arsenal de la Tour de Londres), de même que la couronne et le chiffre royal G R (George Rex) relatifs au roi George Ier. Le buse (a) très accentué de la crosse est le trait le plus marquant du mousquet de cette époque. — 7. Détail de la baïonnette.

L. & F. Funcken.

Tout cela, sans oublier l'étui porte-mèche, devenu très vite factice par suite de l'abandon de la grenade, faisait du grenadier une des figures les plus pittoresques des armées du XVIIIe siècle.

La belle surface offerte par le devant de la mitre s'orna tout d'abord et tout naturellement des armoiries du colonel-propriétaire. Cette pratique fut abolie vers le milieu du siècle, ainsi qu'il en fut pour les drapeaux, et le chiffre royal G R se substitua aux marques personnelles.

Les fusiliers

Le premier régiment de *fuzileers* fut créé en 1685 à partir de deux compagnies indépendantes qui formaient la garnison de la Tour de Londres.

On le nomma officieusement, pour cette raison, « The Tower Guards », puis « Our Royal Regiment of Fuzileers »[1] ou encore « Our Ordnance Regiment », sous les ordres du « master general of Ordnance » qui commandait toute l'artillerie et son train.

Confiée à des charrons recrutés dans la population des campagnes pour la seule durée des opérations guerrières, l'artillerie se devait de posséder une escorte militaire capable de la défendre contre un raid ennemi et de forcer au besoin les conducteurs civils à faire face au danger, sans céder à la tentation de s'enfuir au premier coup de feu.

La proportion d'arquebuses à mèches était encore considérable, même sous le règne de Guillaume III (1689-1702) : elles représentaient la moitié des armes à feu en usage. Les fusiliers reçurent un mousquet nommé *fusil* ou *fusee,* léger mais coûteux, qui évitait le danger d'une étincelle arrachée à une mèche par le vent, à proximité de barils de poudre.

Fort à l'origine de douze compagnies plus une de mineurs, le régiment cessa, vers 1690, d'être attaché à l'artillerie en même temps qu'il perdait ses mineurs. Il fut rebaptisé « The 7th Regiment of Foot, Royal Fusileers ».

Dès 1695, les fusiliers portaient la mitre, ainsi qu'en témoigne un ordre royal interdisant le port de ce genre de coiffure aux régiments qui s'en paraient sans y avoir droit.

La généralisation du fusil à toute l'infanterie ne supprima nullement le titre de « fusilier », qui continua à désigner un type de fantassin d'élite dans l'infanterie britannique. D'autres régiments de fusiliers, créés après le septième, jouirent du même privilège.

Au milieu du XVIIIe siècle, la silhouette du fusilier ressemblait tout à fait à celle du grenadier. Et chose parfaitement étonnante, le porte-mèche des grenadiers, identique au porte-mèche des anciens arquebusiers, était porté par les fusiliers, alors qu'il semblait l'objet le moins indiqué pour des convoyeurs de train d'artillerie!

Les fusiliers étaient tellement proches des grenadiers qu'il fut jugé inutile de leur accorder une compagnie de grenadiers, à l'instar des autres régiments. La différenciation de ces deux catégories de soldats d'élite ne survint qu'en 1768, date à laquelle les fusiliers furent dotés d'un bonnet à poil moins haut que celui des grenadiers.

Les chapeaux

Le chapeau de feutre rond du siècle précédent subit une métamorphose. On en releva successivement les bords pour en faire le tricorne, nommé

1. Cette lointaine origine est encore perpétuée de nos jours et l'actuel « Royal Regiment of Fusiliers » possède son musée régimentaire dans l'enceinte de la Tour de Londres.

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1750-1751 (I)

A, B, C. 1er, 2e et 3e Foot Guards, constituant l'infanterie des Household Troops, c'est-à-dire de la maison du roi.

1. 1er ou « Royal Regiment ». — 2. 2e ou « Queen's Royal Regiment ». — 3. 3e rgt ou « The Buffs ». Formé à Londres en 1572 pour soutenir les Hollandais dans leur lutte contre l'Espagne, ce régiment fut réintégré dans l'armée anglaise en 1665, sous le nom de « Holland Regiment ». Sa couleur distinctive, le *buff* ou chamois, lui fit donner son célèbre surnom. — 4. 4e ou « King's Own Regiment ». — 5. 5e rgt. — 6. 6e rgt. — 7. 7e ou « Royal Fusiliers ». — 8. 8e ou « King's Regiment ». — 9. 9e rgt. — 10. 10e rgt. — 11. 11e rgt. — 12. 12e rgt. — 13. 13e rgt. — 14. 14e rgt. — 15. 15e rgt. — 16. 16e rgt. — 17. 17e rgt. — 18. 18e rgt ou « Royal Irish ». — 19. 19e rgt. — 20. 20e rgt. — 21. 21e ou « Royal North British Fusiliers ». — 22. 22e rgt. — 23. 23e ou « Royal Welsh Fusiliers ». — 24. 24e rgt. — 25. 25e rgt.

A
B
C
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

un temps « ramillies » ou « kevenhuller », cette dernière appellation désignant un modèle de plus grandes dimensions.

Il a souvent été avancé que l'idée de relever les bords du chapeau était née des difficultés que cette coiffure imposante causait durant le maniement du mousquet, mais il est beaucoup plus probable, à notre avis, que le chapeau, comme l'habit, ne fit que suivre l'évolution constante de la mode civile. La piètre estime, pour ne pas dire le mépris, dans laquelle étaient tenues les armées de l'époque ne prédisposait absolument pas le bourgeois et moins encore le gentilhomme à se coiffer d'un chapeau d'origine militaire.

Les modèles qui suivirent, avec leurs « cornes » latérales de plus en plus allongées et la corne frontale de moins en moins marquée, contrariaient bien davantage les mouvements du fusil[1]. Toujours la mode qui imposait sa loi...

Dernière manifestation de sa toute-puissance : elle fit adopter le chapeau à haute forme au cours des toutes dernières années du siècle et provoquera, pour un temps, l'apparition de soldats comiquement coiffés du gibus.

De cette mascarade outrancière surgira la première coiffure purement militaire : le shako.

1. Ce type de coiffure était dit « retapé », en France. Retaper un chapeau consistait à relever ses bords en les pressant contre la forme.

Le livre de 1742

On ne saurait retracer, même succinctement, l'histoire des uniformes britanniques sans évoquer un livre extrêmement précieux, connu sous divers noms : *1742 Book* (Livre de 1742, car il fut édité cette année-là), *Clothing Book* (Livre de l'habillement) ou encore *Cumberland Book* (nous verrons pourquoi tout à l'heure), noms plus commodes que son véritable titre : *A Representation of the Cloathing of his Majesty's Household and all the Forces upon the Establishments of Great Britain and Ireland.*

Il constitue la première source précise et quasi complète relative aux uniformes des régiments d'infanterie et de cavalerie du temps.

D'une valeur documentaire extraordinaire et d'une rareté extrême, cet ouvrage, souvent considéré en Europe continentale comme un unique manuscrit, est en réalité un livre imprimé, sans doute à un nombre très réduit d'exemplaires, à l'aide d'une série de gravures sur cuivre.

Ces gravures, tracées visiblement d'après un modèle type de bonne qualité, ont été affadies par le burin trop timide de l'exécutant. Il s'en dégage néanmoins un charme exquisément désuet.

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1750-1751 (II)

26. 26e régiment. — 27. 27e ou « Inniskilling Regiment ». — 28. 28e rgt. — 29. 29e rgt. — 30. 30e rgt. — 31. 31e rgt. — 32. 32e rgt. — 33. 33e rgt. — 34. 34e rgt. — 34a. Idem avec le nid d'hirondelle en 1751. — 35. 35e rgt. — 36. 36e rgt. — 37. 37e rgt. — 38. 38e rgt. — 39. 39e rgt. — 40. 40e rgt. — 41. 41e rgt ou « Invalids ». — 42. 42e rgt, grenadier. — 43. 43e rgt. — 44. 44e rgt. — 45. 45e rgt. — 46. 46e rgt. — 47. 47e rgt. — 48. 48e rgt. — 49. 49e rgt.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, 19 régiments portent aux épaules les *wings* ou nids d'hirondelle. Ces agréments existaient depuis longtemps chez quelques régiments, quoique leur usage ait été interdit au cours de l'année 1730. Les contrevenants s'obstinèrent à porter cet *usual little ornament* et l'exemple devint contagieux. En 1752, ordre fut donné d'orner de *wings* tous les habits des grenadiers présents au sein de l'infanterie britannique. Qu'il soit ou non doté de cet ornement, l'habit avait une patte d'épaule sur l'épaule gauche. Elle servait à maintenir en place la large banderole soutenant la giberne.

A. Tartan dit *government tartan*, qui devait servir de base à la plupart des régiments écossais à venir. Quoique très controversé, ce tartan est considéré comme celui qui fut porté par les premières troupes régulières écossaises au service du roi d'Angleterre. Les teintes sombres constituant ce tissu furent, croit-on, à l'origine du surnom de « Black Watch » (Garde noire) donné au 42e régiment, titre officialisé en 1881 seulement. Dès 1730, cependant, les six premières compagnies indépendantes levées par le gouvernement cinq ans plus tôt et qui devaient former en 1739 le 43e régiment (devenu 42e peu après) étaient souvent désignées par ce terme de Garde noire. Certains auteurs écossais pensent que ce sobriquet pouvait tout aussi bien avoir, dans l'esprit des Écossais jacobites, une signification péjorative envers des compatriotes servant les Anglais. — B. Tartan du 42e régiment avec la ligne rouge distinguant, croit-on, les grenadiers.

26
27
28
29
30
31
32
33
34
34 a
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
A
46
47
48
49
B

Une fois imprimées en noir, toutes les planches furent coloriées à la main. Deux exemplaires complets sont parvenus jusqu'à nous et sont conservés avec le soin que l'on imagine, l'un au British Museum, l'autre à la War Office Library.

Les collections royales de Windsor et la Prince Consort's Library semblent ne posséder que les planches concernant la cavalerie. Une troisième série complète avait, dit-on, été offerte à George Washington, mais toute trace en a été perdue depuis longtemps.

Dans son ravissant petit ouvrage *British Military Uniforms,* James Laver signale l'existence de vingt-cinq reproductions de l'ouvrage original, exécutées par Jab en 1893. Elles ne furent pas toutes coloriées et ne paraissent pas susciter un grand intérêt chez les spécialistes britanniques.

Les meilleurs travaux sur le sujet sont ceux de Cecil C. P. Lawson dans le second volume de son *History of the Uniforms of the British Army* (dont les schémas, détail peu connu, sont de la main du grand uniformologue William Y. Carman) et l'étude récente du regretté vicomte Charles de Partz, publiée par la revue de la Société belge d'étude de l'uniforme et du costume, avec une très belle série de planches schématiques dues à la plume patiente et précise de notre ami Jacques Dubois.

Notre interprétation, dernière en date, s'est largement inspirée des précédentes, tout en y apportant quelques légères modifications, reflet d'une opinion basée sur nos propres recherches et qui ne prétend nullement battre en brèche celles des auteurs précités.

Mais qui donc était le personnage qui suscita l'élaboration d'un si important recueil? Les historiens britanniques penchent fortement pour le troisième fils de George II, Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, âgé de vingt et un ans en 1742. Colonel du régiment des Coldstream Guards (2e Foot Guards) à l'âge de dix-neuf ans, major général en 1742, il avait bravement combattu à Dettingen[1], le 23 juin 1743, sous les ordres de son père, dernier souverain britannique à commander personnellement ses troupes dans une bataille.

En 1745, le jeune Guillaume-Auguste, commandant en chef des troupes anglo-hanovriennes et hollandaises, ne parvint pas à égaler son auguste père et se fit battre à Fontenoy[2] par le maréchal de Saxe.

Un an à peine après cette cuisante défaite, le duc de Cumberland rencontra dans les bruyères de Culloden[3] les Jacobites écossais révoltés, ayant à leur tête Charles-Édouard Stuart, qu'on appelait le Jeune Prétendant. La bataille, peu importante sur le plan des effectifs — 9.000 Britanniques contre 5.000 rebelles — fit 1.000 morts chez ces derniers pour 50 « habits rouges ». Tout autre fut sa signification par rapport aux intérêts en jeu et aux

1. En Allemagne, sur le Main, à l'ouest d'Aschaffenburg (cf. page 22).
2. Voir page 26, note 2.
3. A 8 km à l'est d'Inverness. On nomme également cette rencontre bataille de Drummossie.

GRANDE-BRETAGNE, INFANTERIE, 1750-1751 (III)

1 et 2. Soldats du 6e et du 2e régiment avec l'équipement complet dit *marching order*. — 3. Soldat du 7e Foot ou « Royal Fusiliers ». En 1751, la décoration de la mitre se modifia par la suppression de l'étoile et l'agrandissement de la jarretière et de son motif central (la rose blanche et la rose rouge). Jusqu'aux environs de 1750, le galon était celui du *Clothing Book* de 1742 et le pompon était blanc à base rouge et à sommet bleu. — 4. Grenadier du 1er ou « Royal Regiment ». — 5. Grenadier du 8th Foot, « The King's Regiment ». Les nids d'hirondelle se généralisèrent chez les grenadiers à partir de décembre 1752.

6. Détail du tricorne. La corne de devant était nettement déportée au-dessus de l'œil gauche. Cette corne était maintenue en forme par un fanon de baleine cousu dans le bord du chapeau. — 7. Détail du porte-sabre. Le sabre se nommait *hanger*. Il existait une très grande variété dans la découpe des gardes. Les fortes armes blanches étaient à lame droite dans les compagnies ordinaires et à lame courbe chez les grenadiers. Ces lames ne mesuraient que 68 cm de long environ. — 8. Manière de boutonner entièrement l'habit en hiver. Les boutonnières ventrales disparaissaient presque entièrement sous le ceinturon (fig. 3, 4 et 5). L'uniforme représenté appartient au 12e rgt. — 9. Détail du dos avec ses boutonnières factices sans boutons et le galonnage particulier au 14e rgt. — 10. Détail et position des poches du type vertical en arête de poisson, ici avec le galon particulier du 31e rgt.

N. B. — C'est au grand uniformologue britannique W. Y. Carman que nous devons maints détails de cette planche, notamment les emblèmes peu connus des mitres des fig. 4 et 5.

6
7
GR
1
2
3
4
5

8
9
10

souvenirs tragiques qu'elle laissa dans les mémoires. Cumberland, facile vainqueur, y gagna le surnom de « Cumberland le boucher » d'une part — quoique les actes de cruauté aient été commis des deux côtés — et d'autre part une rente supplémentaire de vingt-cinq mille livres.

Les opérations militaires qui reprirent sur le continent en 1747 ne furent qu'une série d'échecs, de Lawfeld à la capitulation de Kloster Zeven qui, dix ans plus tard, abandonnait tout le Hanovre aux Français[1].

La disgrâce dont le frappa George II et l'accueil glacial de ses compatriotes obligèrent le duc à résigner ses dignités militaires et à se retirer dans la retraite de Windsor. Sous le règne de George III, il devait, grâce à la versatilité des foules, recouvrer la popularité. Sa mort, survenue en 1765, fut vivement ressentie[2].

Mais la contribution de Cumberland à l'histoire militaire ne saurait être décrite complètement sans évoquer un second élément majeur pour l'étude des uniformes auquel son nom est attaché : ce sont les peintures qu'il fit exécuter vers 1750 par un peintre suisse natif de Berne, nommé David Morier. Arrivé en Angleterre en 1743, Morier s'était déjà signalé par sa peinture de la bataille de Dettingen, exposée aujourd'hui dans les belles salles du National Army Museum de Londres.

Cet artiste, alors âgé de quarante-cinq ans environ, fut chargé par Cumberland de peindre un grenadier

1. Lawfeld, aujourd'hui Laaffelt, est situé à 3 km à l'ouest de Maestricht. Kloster Zeven est une localité du nord de l'Allemagne, proche de Hambourg.
2. La coutume de tirer trois salves sur la tombe des militaires remonte à l'avènement des rois hanovriens. On pense qu'elle fut importée par les régiments allemands. Chaque salve correspondait à un des personnages de la Sainte-Trinité.

GRANDE-BRETAGNE, COIFFURES DE GRENADIERS ET DE FUSILIERS AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE

A. Mitre des Foot Guards vers 1740. Elle présente une anomalie héraldique : le cheval de la maison de Hanovre est sur fond bleu alors qu'un fond rouge aurait été correct. — B, C. Mitres des 1er et 2e Foot Guards en 1751. Les trois régiments d'infanterie de la maison du roi avaient, en principe, des coiffures identiques. A gauche, détail du motif central avec la croix de saint George rouge, symbole de l'Angleterre, imposée sur la croix écossaise de saint André. On remarquera qu'il n'y manque que la croix rouge de saint Patrick, symbolisant l'Irlande, pour en faire un drapeau britannique.

Régiments de ligne : 1. 1er rgt (« Royal Regiment of Foot »). — 2. 2e rgt (« The Queen's Royal Regiment »). — 3. 3e rgt (« The Buffs »). — 4. 4e rgt (« The King's Own Regiment »). — 5. 5e rgt. — 5a. Idem, vu de dos. — 6. 6e rgt. — 7. 7e rgt (« Royal Fusiliers ») avant 1751. — 7a. Idem en 1751. — 8. 8e rgt (« The King's Regiment »). — 9. 9e rgt. — 10. 10e rgt. — 11. 11e rgt. — 12. 12e rgt en 1750. — 12a. Idem, vu de dos. — 13. 13e rgt. — 14. 14e rgt. — 15. 15e rgt. — 16. 16e rgt. — 17. 17e rgt. — 18. 18e rgt (« Royal Irish Regiment »). — 19. 19e rgt. — 20. 20e rgt. — 21. 21e rgt (« Royal North British Fusiliers »). — 22. 22e rgt. — 23. 23e rgt (« Royal Welsh Fusiliers »). — 24. 24e rgt. — 25. 25e rgt. — 26. 26e rgt. — 27. 27e rgt (« Inniskilling Regiment »). — 28. 28e rgt. — 29. 29e rgt. — 30. 30e rgt. — 31. 31e rgt. — 32. 32e rgt. — 33. 33e rgt. — 33a. Idem, vu de dos. — 34. 34e rgt. — 34a. Idem, vu de dos. — 35. 35e rgt. — 36. 36e rgt. — 37. 37e rgt. — 38. 38e rgt. — 39. 39e rgt. — 40. 40e rgt. — 41. « Invalids Regiment ». Quoique dûment décrite dans le « Royal Clothing Warrant » de 1751, cette mitre est hypothétique : aucun document, en effet, ne vient prouver l'existence d'une compagnie de grenadiers chez ces vétérans, pour la plupart inaptes aux exercices violents, et qui n'étaient d'ailleurs pas destinés à prendre part aux actions guerrières. Il n'est toutefois pas tellement invraisemblable de supposer qu'une compagnie de grenadiers ait pu exister à titre purement symbolique ou honorifique. — 42. 42e rgt écossais. — 43. 43e rgt. — 44. 44e rgt. — 45. 45e rgt. — 46. 46e rgt. — 47. 47e rgt. — 48. 48e rgt en 1750. — 48a. Idem en 1751. — 49. 49e rgt. — 49a. Idem, vu de dos. — 49b. Idem, variante.

Le problème posé par la disposition du numéro des régiments au dos de la mitre ne sera sans doute jamais élucidé complètement. Avant 1747, il semble qu'aucun numéro n'était montré. Par la suite, on utilisa indifféremment chiffres arabes et chiffres romains; la rareté des mitres existant encore de nos jours ne permet pas de subodorer un quelconque système qui aurait pu décider du choix d'un type de chiffre plutôt que d'un autre. La grenade n'était pas aussi omniprésente qu'on l'affirme généralement, ainsi le 3e Foot n'avait que le chiffre romain III. Le 2e Foot portait son numéro sur la grenade; plus tard, le 67e régiment eut un LXVII au-dessous; mais la plupart des autres coiffures parvenues jusqu'à nous ont un chiffre arabe répété de part et d'autre de la grenade symbolique.

On remarquera que le devant des mitres était de la couleur distinctive du régiment et orné du monogramme ou chiffre royal G R pour George Rex. Les autres emblèmes, plus élaborés, étaient réservés aux régiments royaux et à quelques corps d'élite.

A
B
C
1
2
3
4
5
5a
6
7
7a
8
9
10
11
12
12 a
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
33a
34
34a
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
48a
49
49a
49b

de chacun des régiments, impressionnante théorie qui, sur le plan de l'uniformologie, constitue un document d'une valeur inestimable. L'artiste, cela ne fait aucun doute, travailla sans modèle et sans grand enthousiasme; il ne donna le meilleur de lui-même que dans ses portraits d'officiers, sans toutefois atteindre le niveau des grands maîtres anglais.

Après avoir exposé à la Society of Artists en 1760, Morier, en vrai rapin, accumula tant les dettes qu'il fut emprisonné à la Fleet Prison en 1769 où il mourut de misère l'année suivante.

De son illustre protecteur Cumberland, le ministre Walpole devait dire : « Il se passionnait plus pour la forme des guêtres et des cocardes que pour la prise d'une ville. » Non seulement la sentence est injuste, mais de plus, qui se plaindrait aujourd'hui de la preuve concrète de l'amour des uniformes que nous ont léguée un homme de guerre malchanceux et un pauvre peintre suisse?

Le lecteur nanti d'une connaissance de l'anglais scolaire et particulièrement intéressé par les uniformes britanniques trouvera une multitude de renseignements complémentaires dans le monumental ouvrage de C. C. P. Lawson cité plus haut, et ce depuis les origines jusqu'aux guerres napoléoniennes[1].

Plus concis, mais remarquablement clair et pratique à consulter, l'ouvrage de W. Y. Carman : *British Military Uniforms from Contemporary Pictures*[2], présente en un seul et magistral volume l'évolution du costume militaire en Grande-Bretagne de Henri VII à nos jours. On ne pourrait passer sous silence les ouvrages de R. Money Barnes[3] sur le même sujet, très bien illustrés de la main de leur auteur, et enfin, *last but not least,* les minuscules livres d'Arthur Taylor,[4] qui, pour le prix d'un paquet de cigarettes, offrent à l'amateur le moins fortuné une somme d'informations étonnante pour des ouvrages d'un aussi petit format.

1. Norman Military Publications, London.
2. The Hamling Publishing Group Ltd, Feltham, Middlesex.
3. Seeley Service & Co Ltd, London.
4. « Discovering » series, Shire Publications, Tring, Herts.

GRANDE-BRETAGNE,
TAMBOURS ET MUSICIENS
DES RÉGIMENTS DE LIGNE

1. Tambour d'un régiment royal en 1751. Les tambours et les fifres de ces unités portaient tous l'habit rouge à distinctive bleue, par opposition aux régiments de ligne ordinaires qui avaient le fond de l'habit de la couleur distinctive de leur régiment avec revers, parements et retroussis rouges. — 2. Fifre du 64e régiment en 1745. — 3. Fifre du 18e régiment en 1758. — 4. Tambour du 25e régiment vers 1768. Après cette date, les ornements flottants des manches furent supprimés. L'origine écossaise de ce régiment se retrouvait dans la devise NEMO ME IMPUNE LACESSIT (Personne ne me déchire impunément) inscrite le long du pourtour supérieur de la plaque du bonnet à poil. A la base se trouvait la mention XXV REGIMENT. — 5. Fifre de la compagnie légère du 7e régiment ou « Royal Fusiliers » en 1789, avec la coiffure spéciale de cette compagnie dite aussi « de flanc gauche ». Au-dessus de l'emblème de l'étoile de la Jarretière était écrit le traditionnel NEC ASPERA TERRENT (Même les difficultés ne m'effraient pas).

Les tambours, outre leur mission spécifique de rythmer les différentes phases de la vie militaire, avaient la charge d'appliquer la peine du fouet ou *cat* (chat à neuf queues). Il est intéressant de noter que cette peine barbare fut encore très largement appliquée en Grande-Bretagne jusqu'en 1948, envers des condamnés de droit commun coupables de délits accompagnés de violences. Depuis, le « Criminal Justice Act » a limité ce supplice à quelques délits bien précis. Étonnante Albion!

2

1

3

4

5

L. & F. Fucken.

Tambours, fifres et musiciens

Les tambours du début du siècle, fort mal connus, portaient un habit inversant la disposition des couleurs de celui de leur régiment. Ils arboraient les armes de leur colonel au milieu du dos et avaient le tricorne pour couvre-chef. Les vestes et les culottes étaient en drap rouge.

Les tambours des régiments royaux, par contre, gardaient la même tenue que les soldats, car l'uniforme de ces corps s'ornait des galonnages de la livrée royale.

Vers le milieu du siècle, les fifres réapparurent, tout d'abord dans les régiments royaux, puis, en 1747, dans tous les autres. C'est à cette époque, ou au plus tard en 1751, qu'un nouveau modèle de coiffure semble avoir été adopté par les fifres et les tambours. C'était une mitre en tissu de taille moins élevée que celle des grenadiers. Elle avait pour principale caractéristique d'avoir une coiffe retombant sur le côté et terminée par une floche, comme le bonnet de nuit de nos ancêtres. La partie frontale offrait une belle possibilité de décoration qui, dans le cas des régiments dépourvus d'insigne spécial, se traduisait par un motif de tambours et de drapeaux.

L'ordonnance de 1751 réglementa l'habillement en donnant l'habit rouge à distinctives bleues et galonné de la livrée royale aux tambours et fifres des régiments royaux, et aux autres l'habit de la couleur distinctive avec la doublure et les parements rouges ainsi que le galon régimentaire largement réparti sur toutes les coutures.

Les fausses manches flottantes constituaient une des plus remarquables particularités de ces musiciens, mais elles n'existèrent pas au-delà de 1768.

Les *bands* de quelques tambours et d'un fifre se multiplièrent rapidement, mais, peu à peu, d'autres formations moins simplistes virent le jour. Ce furent les Guards qui inaugurèrent le premier orchestre

GRANDE-BRETAGNE,
OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS
DES RÉGIMENTS DE LIGNE

1. Le duc de Cumberland en grand uniforme de général vers 1750. A l'âge de 29 ans, le fils cadet du roi George II présentait, ainsi qu'en témoignent les portraits du temps, un anormal embonpoint. — 2. Officier supérieur en 1756. — 3. Général avec l'uniforme porté de 1767 à 1799. Le major général avait les boutonnières groupées par deux, le lieutenant général groupées par trois. La ceinture se nouait sur le flanc gauche chez les officiers d'infanterie. Avant 1772, la veste, la culotte et la doublure de l'habit étaient de couleur chamois. — 4. Sergent du 11e régiment en 1743. — 5. Sergent du 17e régiment en 1777. — 6. Sergent du 30e régiment en 1792. La pique remplaça la hallebarde en 1792. — 7. Officier du 4e régiment en 1750. L'habit est doublé de bleu. — 8. Officier du 1er ou « Royal Regiment » (écossais) en 1795. Il faut noter que le galon du chapeau sera supprimé un an plus tard pour tous les officiers. Ce régiment sera nommé « The Royal Scots » en 1812. — 9. Officier du 7e régiment ou « Royal Fusiliers » en 1791. Colonel du régiment depuis 1784, le prince Édouard introduisit plusieurs raffinements particuliers dans les uniformes de cette unité. — 10. Officier du 15e régiment en 1792. Depuis 1791, tous les hausse-cols étaient en métal doré, avec, aux extrémités, une rosette de ruban de la couleur distinctive. — 11. Officier du 2e rgt en 1799 et détail d'un retroussis. — 12. Officier avec les revers boutonnés, 1799. A dater de 1796, les houppes ou les glands des cornes du chapeau furent or et cramoisi. — 13. Officier du 5e bataillon (infanterie légère) du 60e ou « Royal American Regiment » en 1797. — 14. Officier du Corps expérimental des tireurs d'élite de Manningham en 1800. Dit « Rifle Corps », il devint le 95th Foot en 1802, puis la « Rifle Brigade », sans numéro, un an après Waterloo. Afin de parfaire leur ressemblance avec les hussards dont ils avaient adopté l'uniforme, les officiers (comme les soldats) de l'infanterie légère nouveau modèle portaient souvent la moustache. On peut également distinguer le sifflet servant aux commandements, suspendu au baudrier.

15. Épaulette d'officier des grenadiers du 60e régiment vers 1800. — 16. Épaulette d'officier d'infanterie légère vers 1800.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

L. & F. FUNCKEN

militaire, fort modestement d'ailleurs, avec un groupe de deux hautbois, deux clarinettes, deux bassons et deux cors, aux alentours de 1750.

L'exemple fut suivi, en dépit du fait que ces musiciens étaient, pour une grande part, à la charge des officiers. C'est pour cette raison que les orchestres se limitèrent le plus souvent à huit musiciens, engagés, fait curieux, à l'étranger, comme ces instrumentistes hanovriens recrutés en 1783 par le duc d'York qui s'offrait ainsi une fastueuse harmonie de vingt-huit musiciens.

La dépense acceptée par les colonels avait une compensation : le droit de vêtir leurs musiciens selon leur fantaisie, privilège qu'ils ne se firent pas faute d'exploiter sans vergogne.

Officiers et sous-officiers

Les officiers

Au temps de Marlborough, il était bien difficile de distinguer le grade des officiers, dont le rang se mesurait surtout au nombre et à la richesse des galons et des broderies.

La plus grande latitude semble avoir été laissée aux officiers jusqu'en 1740, quoique déjà apparaisse parfois un habit semblable à celui de la troupe, mais orné de galons d'or ou d'argent.

On portait une écharpe de soie cramoisie de l'épaule droite à la hanche gauche, le gorgerin et l'aiguillette, en or ou en argent selon le métal des galons. Le *Clothing Book* de 1742 ne donne pas ce détail mais il n'est pas interdit de supposer que l'or était réservé aux régiments royaux ainsi qu'aux 11e, 12e, 19e, 22e, 25e, 27e, 32e, 36e, 39e, 40e, Invalides et 42e écossais, et l'argent à tous les autres.

C'est en tout cas la répartition du règlement de 1768 qui accordait l'or aux officiers des régiments nos 1, 7, 8, 11, 12, 18, 19, 22, 25, 27, 32, 36, 39, 40, 41, 42, 48, 49, 51, 53, 55, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 66, 69 et 70. Le reste des régiments avaient le galon argent au chapeau et sur l'habit.

La même ordonnance prévoyait deux épaulettes pour les officiers des compagnies de grenadiers et une seule, à droite, pour les officiers des *hat companies*. En 1791, elles s'ornèrent d'une grenade chez les premiers et d'un cor de chasse dans les compagnies légères. La ceinture cramoisie nouée autour de la taille était commune à tous.

Depuis 1700, les officiers avaient porté l'esponton ; ils l'abandonnèrent en 1786, en même temps que le fusil qui les armait depuis le milieu du siècle.

Il est à remarquer qu'ils affichaient volontiers une préférence pour la culotte rouge, alors que leurs troupes les avaient bleues[1].

Les sous-officiers

Les sergents se signalèrent par la hallebarde de 1700 à 1792, date à laquelle ils furent dotés d'espontons tout à fait semblables à ceux que les officiers avaient abandonnés six ans plus tôt. Seuls les sergents de l'infanterie continuèrent à porter le fusil.

Sous le règne de George II, probablement aux alentours de 1740, les sergents adoptèrent un insigne

1. Certains régiments royaux à culottes bleues mettaient occasionnellement des culottes rouges taillées dans de vieux habits.

de grade supplémentaire qui les distinguait dans les circonstances où la hallebarde n'était pas portée : il s'agissait d'une écharpe de laine rouge, avec en son centre, à partir de 1768, une bande de la couleur distinctive. Les régiments à distinctive rouge avaient une bande blanche sur cette écharpe qui se nouait autour de la taille.

Les caporaux ne se différenciaient du simple soldat que par une aiguillette en cordon blanc fixée sur l'épaule droite.

Le drap servant à confectionner l'habit des sous-officiers était exactement le même que celui de la troupe. De piètre qualité[1], ce drap pelucheux était en outre teint de façon très médiocre, et le rouge obtenu par une teinture à bon marché n'était, en fait, qu'une couleur brique beaucoup moins flatteuse que le ton que l'on imagine généralement.

Cette pratique continua bien au-delà de Waterloo. Il fallut attendre 1871 pour voir le fantassin britannique réellement vêtu d'écarlate.

Les troupes écossaises

Le métier des armes a toujours été « dans le sang » des Écossais qui, depuis les temps les plus reculés, ont pratiqué les exercices guerriers avec une inlassable ardeur.

Tout était prétexte à ce genre d'activité, depuis la querelle entre clans voisins, que ce soit pour un lopin de terre ou pour élire ou détrôner un roi,

1. Pendant la première moitié du siècle, l'habit ne servait qu'un an puis était converti en veste.

jusqu'à la razzia sur le bétail et les récoltes des régions bordant la frontière anglo-écossaise.

Estimant ces excitantes expéditions peu lucratives et surtout trop sporadiques, beaucoup de bouillants Écossais allèrent proposer leurs services à l'étranger, particulièrement en France, ainsi qu'on a pu le voir aux chapitres de la maison du roi.

Les régiments des Lowlands

L'Angleterre engagea elle aussi nombre de ces farouches mercenaires issus des Basses Terres, et on vit apparaître en 1633 le « Sir John Hepburn's Regiment », devenu en 1684 « The Royal Regiment of Foot », puis « The 1st or Royal Regiment » en 1751.

Il fut suivi, en 1642, par le « Argyll's Regiment » créé par le roi Charles Ier pour réprimer la révolte d'Irlande, tâche à laquelle les Écossais s'attachèrent avec une sauvagerie peu commune. Dissous en 1650, ce régiment renaquit dix ans plus tard sous le nom de « The Footte Regiment of His Majestie's Lyffe Guards » ou « The Scotch Guards », avant de devenir, en 1712, « The 3rd Regiment of Foot Guards ». Sa participation aux combats fut tellement active qu'elle pourrait à elle seule retracer l'histoire des guerres britanniques durant trois siècles!

Vint ensuite le « Earl of Mar's Regiment », mis sur pied en 1678. Il fut baptisé « The Scotch Fuzileers » en 1685, classé 21e régiment en 1688, 21e ou « North British Fuzileers » en 1707, et enfin gratifié du titre de « royal » en 1712.

Le « Earl of Leven's Regiment », recruté en 1689 à Édimbourg, rassembla, paraît-il, mille hommes en quatre heures! Ce « Leven's Regiment », ou encore « The Edinburgh Regiment », prit le numéro 25 en 1751. Et en 1782, on substitua à ses anciens titres celui de « The Sussex Regiment ».

Le dernier des cinq régiments d'infanterie levés

dans les Lowlands, en 1689 également, fut celui des « Cameronians », destinés à soutenir la cause du prince d'Orange, futur roi Guillaume III d'Angleterre. On lui donna le numéro 26.

Il faut remarquer que ces corps n'avaient pratiquement aucun des caractères traditionnels du costume écossais. C'est ce que nous appellerons des régiments « assimilés », car ils portaient l'uniforme purement anglais que leur imposait une politique officielle qui affectait d'ignorer la fierté nationale restée ancrée au cœur de ces mercenaires. Pour mieux oblitérer ce sentiment, on avait soigneusement supprimé les pièces vestimentaires ou d'armement typiques de l'Écosse. Cette inflexible intolérance persista jusqu'aux environs de 1881.

Les Highlanders

Fait inattendu, quand on considère la rigidité du traitement infligé aux régiments des Lowlands, la levée d'un premier régiment dans les Highlands, en 1739, introduisit une note étonnamment discordante parmi la belle uniformité des troupes britanniques. Il est évident qu'une concession aussi énorme ne fut accordée que parce qu'elle constituait le seul moyen d'embrigader les sauvages guerriers de l'intérieur des terres.

Un peu inquiet et fort curieux, le roi avait tenu au préalable à voir quelques-uns de ces « barbares » et s'était montré fort satisfait de leur démonstration d'une « danse du sabre » bien enlevée.

GRANDE-BRETAGNE,
TROUPES ÉCOSSAISES (I)

1-4. Guerriers écossais rebelles. Aucune espèce d'uniforme n'était porté, le seul emblème qui leur permettait de se reconnaître était la cocarde blanche, tandis que les irréguliers écossais servant sous commandement anglais avaient, comme les Anglais, la cocarde noire. Les armes classiques étaient les pistolets entièrement métalliques, y compris la crosse, qui, une fois déchargés quasiment à bout portant, étaient jetés à la tête de l'ennemi. La main droite pouvait alors dégainer la lourde épée dite *claybeg,* appelée universellement et à tort « claymore », tandis que la main gauche saisissait le *dirk,* une sorte de couteau de chasse qui, à l'époque, était censé mesurer la longueur d'un avant-bras. Un petit bouclier rond et plat, la targe ou *targaid,* souvent orné de figures géométriques en relief, constituait un important atout dans les corps à corps. L'épée à deux mains (fig. 2) dite *claidheam-mohr* (grande épée), la vraie claymore, était confiée à des hommes particulièrement grands et musclés. Ses coups avaient une efficacité meurtrière. A la bataille de Killiecrankie, en 1689, ces terribles armes taillèrent en pièces une petite armée gouvernementale constituée en majeure partie d'Écossais. Le champ de bataille fut jonché de têtes et de membres tranchés avec la même facilité que des fleurs champêtres par une badine. On vit même des corps séparés à hauteur de la taille ou encore fendus de la tête à la ceinture! Il est certain qu'à nombre égal, aucune troupe régulière ne pouvait résister à la charge dévastatrice des guerriers des Highlands.

5. Grenadier d'un régiment écossais vers 1715. Il porte sur sa giberne le chiffre royal de George Ier. — 6. Grenadier des Cameronians, 1709. Recruté dans les Lowlands en 1689, ce régiment avait une organisation à la fois religieuse et militaire, inspirée par une secte presbytérienne particulièrement active et austère nommée les « Covenanters », secte qui, à partir de 1660, avait été mise hors la loi. Les réprouvés s'organisèrent en troupe armée, se firent battre une première fois, puis récidivèrent en 1680, sous la conduite d'un jeune prédicateur, Richard Cameron, pour échouer une seconde fois tout en perdant leur zélé leader, dont la tête et les mains furent portées, détail de la rudesse du temps, aux autorités d'Édimbourg. Guillaume de Nassau, devenu roi sous le nom de Guillaume III en 1689, imposa la religion presbytérienne à toute l'Écosse, dressant contre lui les fidèles de l'Église épiscopale qui commencèrent à réunir une armée. A titre de contre-mesure, le roi décida la levée d'un régiment de « Covenanters » qui prit le nom de Cameron, leur martyr. — 7. Soldat d'une compagnie indépendante en 1730.

Principaux clans ayant participé à l'insurrection de 1745 : 8. Cameron. — 9. Farquharson. — 10. Forbes. — 11. Grant. — 12. Macbean. — 13. Macfie. — 14. Mac Gillivray. — 15. Mackinnon. — 16. Mackintosh. — 17. Maclachlan. — 18. Maclaren. — 19. Maclean of Duart. — 20. Macnab. — 21. Macpherson. — 22. Murray of Athol. — 23. Ogilvie. — Sur le tableau contemporain relatif à la bataille de Culloden peint par David Morier et qui nous montre des Écossais rebelles, ils ne portent aucun de ces tartans. L'artiste aurait, dit-on, travaillé d'après nature grâce aux prisonniers fournis par son client, le duc de Cumberland. Or, fait pour le moins troublant, les targes que manient ses modèles sont bombées alors qu'il est absolument certain que ces petits boucliers étaient parfaitement plats! Il faut reconnaître cependant que les rares vestiges de tartans de l'époque qui ont pu être conservés ne présentent aucune ressemblance avec les tartans modernes. Nous offrons donc au lecteur l'image de quelques-uns d'entre eux, avec toutes les réserves qui s'imposent, en souvenir des héros malheureux de cette épopée.

Le décor s'inspire du site de Glenfinnan d'où partirent, en 1745, les troupes du prince Charles-Édouard, « Bonnie Prince Charlie », qui revendiquait le trône d'Angleterre et d'Écosse. La folle aventure devait se terminer en tragédie à la bataille de Culloden, le 16 avril 1746 (cf. page 106).

8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
1
2
3
4
5
6
7

Le fameux *Clothing Book* nous donne l'image d'un soldat de ce premier régiment numéroté 43e, puis 42e en 1749 après la dissolution d'un autre régiment. Par la suite, le glorieux régiment devait recevoir le titre de « royal » (« 42nd Royal Highland Regiment ») en 1758 et former, avec son deuxième bataillon, le « 73rd Pertshire Regiment » en 1786[1].

Les principaux autres régiments qui suivirent furent :

Appellations au XVIIIe siècle	Titres modernes[2]
73e rgt ou « MacLeod's Highlanders » en 1777, 71e rgt en 1786	The Highland Light Infantry
74e rgt ou « The 74th Highlanders Regiment of Foot » en 1787	
72e rgt — 78e Highlanders en 1778, 72e en 1786	The Seaforth Highlanders
78e rgt ou « Highland Regiment » en 1793	
75e rgt ou « Highland Regiment » en 1787	The Gordon Highlanders
92e rgt — 100e en 1794, 92e en 1798	
79e rgt ou « Cameronians Volunteers » en 1793	The Queen's Own Cameron Highlanders
91e rgt — 98e en 1794, 91e en 1791	The Argyll and Sutherland Highlanders.
93e rgt ou « Sutherland Regiment » en 1800	

1. A ne pas confondre avec le 73e régiment des « Lord MacLeod's Highlanders » levé en 1777 et renuméroté 71e en 1786.
2. En 1881, le « Cardwell System » rassembla par paires les anciens régiments (du 26e au 109e), qui devinrent 1er et 2e bataillons d'un nouveau régiment, et tous les régiments reçurent un nom de contrée ou un titre et ne furent plus désignés par un numéro.

GRANDE-BRETAGNE, TROUPES ÉCOSSAISES (II)

1. Officier portant le premier uniforme du 43e (puis 42e) régiment surnommé « Am Freiceadan Dubh » ou « Black Watch » (Garde noire), 1739. — 2. Officier du même régiment en 1745. — 3. Soldat de la « Black Watch » en 1740. — 4. Soldat du même régiment en 1742. La veste plus longue que l'habit était une mode typiquement écossaise. — 5. Caporal du 43e régiment en 1743. On reconnaît son grade au cordonnet blanc noué sur l'épaule. La targe qui peut surprendre ici fut utilisée au combat au moins jusqu'en 1745, dans les Flandres. Les fig. 1, 2, 4, 5, 6 et 9 portent le *breacan-an-feilidh* ou *belted plaid* (plaid à ceinture), tandis que les fig. 3, 8 et 11 portent le *feilidh beag* ou petit kilt, nommé aussi *philibeg*. Précisons, à propos de notre fig. 5, que certaines gravures du temps, d'une facture remarquable, montrent le *belted plaid* porté de cette façon moins sage. Elles montrent aussi des buffleteries en cuir naturel, en contradiction avec les buffleteries noires traditionnelles. Détail curieux, la laine utilisée pour les bas était teinte en rouge à l'aide d'une espèce de lichen dite *crotal geal* ou, scientifiquement, *Lecanora palescens*. Cette teinture végétale empêchait, assurait-on, l'échauffement des pieds et même la formation d'ampoules pendant les longues marches. — 6. Grenadier du 42e régiment en 1751. — 7. Bonnet du 77e régiment en 1763. La touffe de plumes allait bientôt grossir de plus en plus (voir fig. 8) pour atteindre les dimensions d'un gros bonnet à poil (voir fig. 11). Les fig. 6 et 9 ont, par contre, un vrai bonnet à poil. — 8. Officier de la compagnie du centre du 73e régiment en 1777. Le simple fusilier était quasiment identique, excepté les boutonnières, largement galonnées de blanc serti de rouge, et, bien entendu, l'absence de l'écharpe, du gorgerin et des épaulettes remplacées par de simples pattes d'épaules. — 9. Officier des grenadiers du 73e Highlanders en 1777. Pour le simple grenadier, voir la note de la fig. précédente, mais il avait les nids d'hirondelle aux épaules. — 10. Soldat des Cameronians en 1795. Depuis sa création en 1689, ce régiment présenta toujours toutes les caractéristiques de l'uniforme britannique. On en verra les raisons profondes dans le texte. Le galon se trouve dans la planche spéciale réservée à ces détails. — 11. Soldat des Gordon Highlanders (92e régiment) en 1798.

1
2
3
4
5
7
6
8
9
10
11
L. & F. FUNCKEN

L'ordonnance de 1768

Le « Royal Warrant » de 1768 apporta d'importantes précisions et codifia tous les changements intervenus dans l'uniforme depuis l'ordonnance de 1751.

Il est évident que son effet ne fut pas immédiat et que les anciens uniformes continuèrent à être portés concurremment avec les nouveaux. Les vestes et les culottes rouges résistèrent encore un temps, au moins celui de les user, aux vestes et culottes blanches recommandées.

Les mitres en tissu brodé des grenadiers et des fusiliers ne cédèrent pas aisément la place au nouveau bonnet à poil, surtout parmi les régiments royaux qui s'enorgueillissaient de leurs *badges* particuliers autrement riches et flatteurs que le simple monogramme royal des autres régiments. Les hommes du 7e régiment des « Royal Fusiliers » conservèrent leur chère vieille mitre jusqu'en 1770 au moins.

Une autre innovation fut l'adoption de boutons numérotés, de 1 à 70 à l'époque. Ils étaient faits d'étain pour la troupe, mais dorés ou argentés pour les officiers.

La coquetterie et le besoin de se distinguer des autres régiments conduisirent à enjoliver le pauvre chiffre estampé. Les régiments de la Garde furent parmi les premiers à procéder à ces « améliorations », qui ne cessèrent dès lors de s'étendre.

Selon le « Royal Warrant », les boutons ainsi que les galons du chapeau et de l'habit des officiers étaient dorés dans les régiments suivants : 1er, 2e et 3e Foot Guards et régiments de ligne nos 1, 7, 8, 11, 12, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 27, 32, 36, 39, 40, 41, 42, 48, 49, 51, 53, 55, 57, 58, 64, 66, 69 et 70. L'argent était réservé aux autres régiments. Les hausse-cols et les gardes des épées suivaient le même principe.

Les simples soldats et les sous-officiers avaient, outre les boutons d'étain, le galon à fond blanc. Ce dernier se présentait sous la forme de boutonnières aux revers et à raison de quatre sur les pare-

GRANDE-BRETAGNE, GALONNAGE, BOUTONNIÈRES ET COULEURS DISTINCTIVES DE L'ORDONNANCE ROYALE DE 1768

1 à 70. Du 1er au 70e régiment (à l'exclusion de la Garde). On « lira » aisément chaque schéma en se référant au modèle en noir et blanc qui figure à la base du groupe. A : galon. B : boutonnière. C : couleur distinctive (col, revers, parements). D : veste. E : culotte. Les nuances au sein d'une même couleur distinctive n'étant pas toujours aisément discernables, nous en donnons la liste ci-après.
Buff (chamois) : 22e rgt = *buff* pâle; 62e rgt = *buff* jaunâtre. Jaune : 6e et 25e rgt = jaune foncé; 10e, 28e et 34e rgt = jaune vif; 20e, 26e, 30e et 67e rgt = jaune pâle; 13e rgt = feuille morte (curieusement déformé en anglais en *philemot*). Rouge : 56e et 59e = pourpre. Vert : 5e rgt = vert jaunâtre pâle; 11e et 49e rgt = vert vif; 19e, 45e, 51e et 68e rgt = vert foncé; 55e rgt = vert sombre; 66e rgt = vert jaunâtre; 24e et 69e rgt = vert olive clair; 54e rgt = vert jaune soutenu. Blanc : 17e rgt = blanc grisâtre. Orange : le 35e rgt était le seul à posséder cette couleur distinctive.

71. Cartouche dans son emballage de papier fort. La balle de plomb x était toujours dotée de l'excédent de métal qui se formait dans le trou de coulée du moule. On pouvait ainsi la fixer solidement par ligature sur la cartouche. A : bout à déchirer avec les dents. B : portion de poudre déposée dans le bassinet. C : charge de poudre versée dans le canon. D : balle glissée ensuite dans le canon en même temps que l'emballage en papier. Le tout était ensuite tassé à l'aide de la baguette. — 72. Détail d'un « Brown Bess » fabriqué par Grice à Londres en 1756. Démuni de la marque « Tower » de l'arsenal, il porte néanmoins la couronne et le chiffre royal (George III à l'époque). La batterie E relevée montre le bassinet F destiné à l'amorce de poudre (fig. 71 B) ainsi que le petit trou de la lumière G par lequel le feu était communiqué à la chambre du canon contenant la charge principale et la balle (fig. 71 C et D). Pour tirer, on rabattait la batterie E sur laquelle le chien garni du silex s'abattait en la relevant, tout en projetant simultanément une pluie d'étincelles sur la poudre d'amorce du bassinet F ainsi exposée. — 73. Fusil d'infanterie mod. 1728 français avec la crosse dite « en pied de vache » (1, 593 m). — 74. Fusil français mod. 1763 « pesant », dit de Stainville (1, 530 m). — 75. Fusil d'infanterie français mod. 1777 de la manufacture de Saint-Étienne (1, 520 m). — 76. Fusil d'infanterie prussien mod. 1723 (1, 550 m). — 77. Fusil d'infanterie prussien mod. 1796 (1, 450 m). — Un simple coup d'œil aux armes 73 et 76 montre l'énorme différence d'aspect entre la fabrication française et celle de la Prusse qui possédait déjà un « outil » fonctionnel et particulièrement robuste, très en avance sur son temps bien que plus ancien de cinq ans.

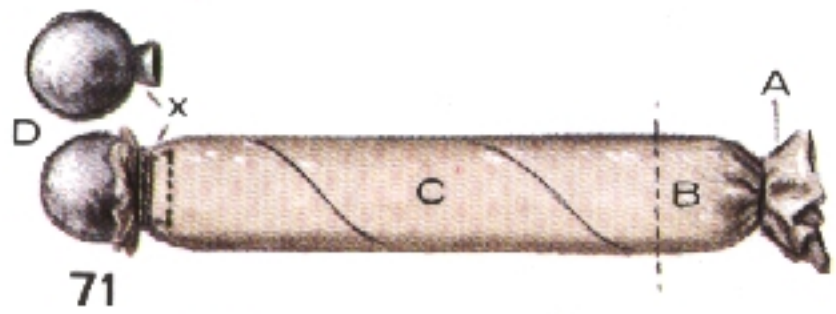

71

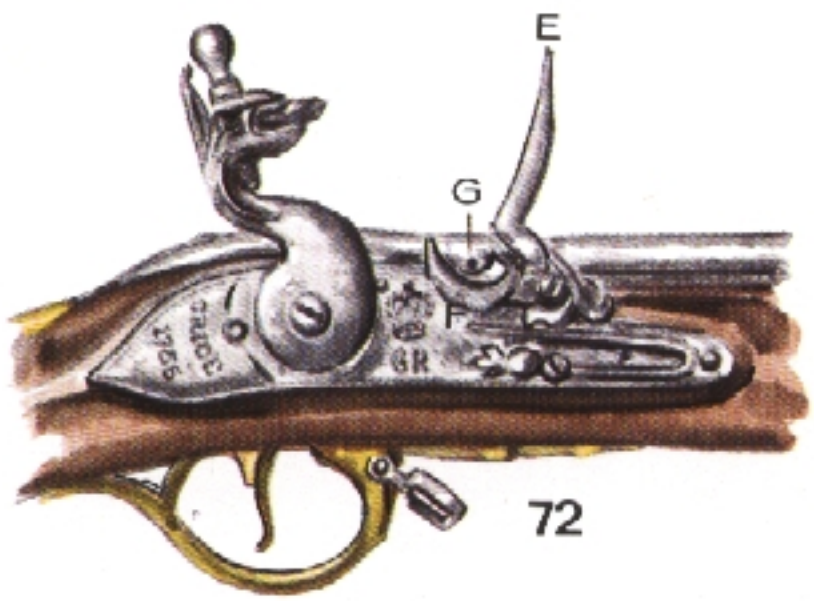

72

73

74

75

76

77

L. & F. FUNCKEN

ments et sur les poches (factices), de trois de chaque côté de la fente partant de la taille, au dos de l'habit.

Les caporaux abandonnaient l'aiguillette blanche pour une épaulette de soie sur l'épaule droite.

Toutes les autres particularités relatives aux couleurs distinctives, aux vestes, aux culottes et aux doublures, de même que les boutonnières propres à chacun des régiments sont représentées sur la planche correspondante.

Les drapeaux

Pendant les premières décennies du XVIIIe siècle, l'armée britannique déployait un très grand nombre de drapeaux fort semblables à ceux des Français. Mais leur croix rouge, la croix de saint Georges, les distinguait au premier coup d'œil, chose indispensable, des emblèmes à croix blanche de l'adversaire.

Chaque régiment avait son drapeau royal, cramoisi et frappé des initiales du souverain surmontées de la couronne royale. Le colonel, les majors et les capitaines avaient chacun le leur et y déployaient autant de fantaisie que leur rang le leur permettait.

Outre les armes personnelles des colonels, les drapeaux s'ornaient d'une extraordinaire variété d'animaux, de symboles, de monogrammes, de fleurs et de banderoles dont le sens et l'appartenance ne seront sans doute jamais entièrement élucidés.

Cette débauche de couleur et d'originalité reçut un brutal coup d'arrêt en 1751, lorsqu'une ordonnance royale précisa les précédentes instructions de 1743 et 1747, restées sans grand effet.

Désormais, chaque régiment n'eut plus droit qu'à deux drapeaux. Le premier, ou *King's colour*, le drapeau national, représentait les croix de saint Georges et de saint André réunies, combinaison nommée *the Great Union*. Le second emblème, le *regimental colour* ou drapeau régimentaire, devait avoir le fond de la couleur distinctive du régiment et porter l' « Union » dans le coin supérieur du côté attaché à la hampe.

Dans le cas où la couleur tranchante du régiment était le blanc ou le rouge, le drapeau régimentaire devait être celui dit de saint Georges — c'est-à-dire blanc avec une grande croix rouge qui le barrait entièrement — auquel on ajoutait l' « Union » dans le canton supérieur, côté hampe. Les régiments dotés de la distinctive noire recevaient le même drapeau mais avec les trois cantons libres noirs au lieu de blancs.

Tous les régiments, excepté ceux qui avaient été gratifiés d'emblèmes royaux particuliers, portaient au centre de leur drapeau une guirlande de roses et de chardons, entourant leur numéro en chiffres romains.

Les régiments n°s 3 (« The Buffs »), 5, 6, 8 et 27 (« Inniskilling's »), dotés d'emblèmes royaux, les disposaient au centre de leur drapeau, en lieu et place de la guirlande décrite ci-dessus, et mettaient leur numéro dans le coin supérieur côté hampe.

GRANDE-BRETAGNE, DRAPEAUX

1. 1er ou « Royal Regiment ». — 2. 4e ou « King's Own Regiment », 1745. — 3. 8e ou « King's Regiment ». — 4. 10e régiment en 1725. L'emploi des armoiries personnelles du colonel propriétaire du régiment fut interdit et disparut en 1751. — 5. 23e ou « Royal Welsh Fusiliers » en 1742. — 6. 27e ou « Inniskilling Regiment ». — 7. 12e Foot en 1768. — 8. 28e Foot en 1784. On remarquera l'empreinte du style décoratif en faveur à l'époque.

9. Enseigne du 1er Foot Guards avec le drapeau du major du 3e bataillon en 1776. Les enseignes ne se bornaient pas au simple port du drapeau. Ils devaient assimiler toute une série de mouvements très élaborés utilisés lors des cérémonies. La figure représente la façon de saluer un général lors d'une revue.

1

2

3

4

5

9

L. x F. FONCKEN

6

7

8

Les Foot Guards

Armée personnelle miniature attachée à la personne de Charles II lors de la restauration de la monarchie, les trois régiments de la Garde à pied royale naquirent officiellement en 1660.

Le 1er régiment

Ce corps fut, à l'origine, formé en Hollande par le fils du roi Charles Ier et de Henriette de France, le futur Charles II, qui décida, dans son exil, de se donner un régiment de Foot Guards.

Le régiment fut formé, en 1656, à partir d'un régiment déjà existant nommé « Wentworth's Regiment », qui fut rebaptisé « Royal Regiment of Guards ».

Lorsque Charles II monta sur le trône, en 1660, le régiment, fort éprouvé par les combats, resta en Hollande et le souverain en constitua un deuxième, recruté sur le sol britannique par le colonel John Russell.

En 1664, le régiment des Flandres fut rapatrié et amalgamé au nouveau sous le nom de « The King's Royal Regiment of Guards », titre qui fut modifié en « The 1st Regiment of Foot Guards » en 1685.

Ce ne sera qu'après Waterloo, en 1815, que le régiment sera gratifié du titre de « Grenadier Regiment of Foot Guards », ordinairement condensé aujourd'hui en « Grenadier Guards ».

Le 2e régiment

C'est à la curieuse personnalité de George Monck — qui réussit l'étonnante performance de servir successivement Charles Ier, Olivier Cromwell, Richard Cromwell et Charles II — que le 2e régiment des gardes doit son origine. Colonel dans l'armée royale, capturé en 1644 et mis à la tête, par son vainqueur Olivier Cromwell, d'un nouveau régiment — « The Monck's Regiment of Foot » — en 1650, Monck, avec un extraordinaire flair et à la faveur de la confusion politique qui sévissait durant le gouvernement de Richard Cromwell, parvint à préparer sa « conversion »...

Au moment propice, il quitta son quartier général de Coldstream, une petite ville de la frontière anglo-écossaise, et amena son régiment à Londres où il assura l'ordre et la libre élection d'un nouveau Parlement favorable au retour de Charles II, lequel fit son entrée dans sa capitale au milieu de la liesse générale. L'habile officier avait réussi magistralement et, toutes considérations sur sa conception très particulière de la loyauté mises à part[1], avait évité une seconde guerre civile à sa patrie.

1. Il faudrait un volume entier pour retracer et tenter d'expliquer objectivement la carrière de ce personnage hors série.

1. Soldat du 2e régiment ou « The Scotch Regiment of Foot Guards », 1710. En 1705, les galons étaient jaunes. A gauche, détail de l'ornement de la giberne. — 2. Grenadier du 1er régiment en 1705 (bataille de Blenheim). — 3. Caporal des grenadiers du 1er régiment; son grade est indiqué par le nœud d'épaule. Le lancement de la grenade était réglé par des mouvements hiératiques et minutieux, soigneusement décomposés. Ici, le soldat attise la mèche à combustion lente avant de la poser sur celle à combustion rapide qui déterminera l'explosion du projectile. Détail insolite, les aquarelles de Bernard Lens, datées de 1735, ne montrent pas l'indispensable étui dans lequel le grenadier transportait sa mèche de mise à feu. — 4. Sergent du 1er régiment en 1745. — 5. Caporal des grenadiers du 3e régiment en 1751. Il possède, lui, le porte-mèche. — 6. Fifre du 1er régiment en 1745. — 7. Grenadier du 3e régiment en 1775. La plaque frontale du bonnet à poil portait les armes royales flanquées du lion et de la licorne en métal blanc sur fond noir au 1er régiment, sur fond rouge au 2e régiment et entièrement en métal blanc au 3e régiment. On remarquera ici encore l'étui porte-mèche inhérent aux grenadiers; il n'était cependant plus que purement décoratif. — 8. Officier du 1er Foot Guards en 1745. — 9. Officier du 1er régiment en tenue de ville, 1745.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
L. & E. Funcken

La vieille armée de Cromwell fut dissoute, y compris le régiment de Monck qui déposa cérémonieusement les armes après la parade de Tower Hill, le jour de la Saint-Valentin 1661. A peine ce geste était-il fait, que le régiment reprenait ses mousquets et était reconstitué sous une autre dénomination : « The Lord General's Regiment of Foot Guards »[1].

A la mort de Monck, il devint « The Coldstream Regiment of Foot Guards », et le nom de « Coldstream Guards » lui reste encore aujourd'hui.

Le 3e régiment

C'est en 1642 qu'un régiment écossais formé par le duc d'Argyll en 1639, l' « Argyll's Regiment », fut chargé par Charles Ier d'aller réprimer les troubles d'Irlande. Demeuré en Ulster jusqu'en 1645, il fut rappelé en Écosse pour combattre, cette fois... les troupes royalistes de Montrose[2].

Renvoyé en Ulster en 1646, le régiment y demeura jusqu'en 1650, l'année qui suivit l'exécution de Charles Ier. Réduit à de très maigres effectifs, il n'était plus connu que sous le nom de « Irish Companies ».

La petite troupe regagna l'Écosse pour servir Charles II qui venait d'y débarquer. Décimé à la bataille de Dunbar, le régiment, reconstitué aussitôt et rebaptisé « His Majestie's Foote Regiment of his Lyffe Guards », prit part à la marche du roi sur Londres. Mais cette avance des troupes royales fut interrompue par la victoire de Cromwell à Worcester en 1651. Les survivants des « Lyffe Guards of Foot » se dispersèrent et le régiment cessa d'exister.

Il renaquit avec la restauration et prit garnison dans les châteaux d'Édimbourg et de Dunbarton. Augmenté de quelques compagnies en 1662, il devint « The Scots Regiment of Foot Guards ».

Ramené d'urgence en Angleterre pour aider à la répression de la révolte de Monmouth[3] en 1685, il fut ensuite caserné à Londres, l'année suivante, avec le rang de 3e régiment des Foot Guards.

Rebaptisé « The Scots Fusilier Guards » en 1831, il n'acquit son nom définitif de « Scots Guards » qu'en 1877.

1686 marqua la véritable date de naissance des troupes à pied de la maison du roi. Les Écossais, derniers venus, furent de ce fait surnommés « The Kiddies » — les gosses. Détail piquant, alors qu'il était de six ans plus âgé que le 1er régiment, le « Coldstream Regiment » se vit donner la deuxième place seulement par Charles II. Indigné mais obéissant, le régiment frustré prit pour devise vengeresse *Nulli secundus*, que l'on peut traduire par « le second de personne ». Les jours de parade, il affecte toujours de défiler non pas à la suite du 1er régiment, mais bien après le troisième, marquant ainsi sa muette mais opiniâtre protestation!

1. Lord General était le titre de Monck, devenu duc d'Albemarle.
2. Chef royaliste, le marquis de Montrose (1612-1650) mena une expédition de diversion contre l'Écosse au début de la Guerre civile. Il mourut pendu à Édimbourg.
3. James Scott, duc de Monmouth (1649-1685), fut prétendant au trône de Jacques II. Il mourut sur l'échafaud de la Tour de Londres.

GRANDE-BRETAGNE, FOOT GUARDS (II)

1. Tambour du 1er régiment en 1750. — 2. Tambour du 3e régiment en 1798. — 3-5. Tambours des 1er, 2e et 3e Foot Guards en 1789. Les armoiries montrées en exergue sont celles des rois George Ier et George II; d'après les représentations du temps, elles ornent encore les tambours des 1er et 2e régiments de la Garde, alors que le souverain régnant était George III et que ses armoiries étaient quelque peu différentes. Le 3e régiment (fig. 5) ornait ses tambours de l'étoile et de la croix de saint André. — 6. Sergent des grenadiers du 2e régiment en 1789. Le motif du bonnet et les galons argentés étaient blancs chez les simples grenadiers. — 7. Grenadier du 1er régiment en 1789. Les sergents avaient la plaque frontale et le galonnage dorés. Les hommes du 3e régiment portaient un bonnet à poil plus pointu (voir fig. 5) avec une plaque blanc et or. — 8. Officier du 2e régiment en 1790. On remarquera les boutons des revers groupés par deux, alors qu'on les trouvait également espacés au 1er régiment et groupés par trois au 3e. A part ce détail, les uniformes étaient identiques. — 9. Sergent du 1er régiment en 1792. L'écharpe du grade nouée à la taille montre la ligne centrale blanche désignant le 1er Foot Guards; le 2e régiment avait une écharpe entièrement cramoisie et le 3e l'avait cramoisie, blanche et bleue. Dans les régiments de ligne, cette ligne centrale était de la couleur distinctive du régiment, et ce depuis 1768. — 10. Soldat du 2e régiment en 1790.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

L. & F. FONCKEN

L'infanterie légère

C'est au cours de la guerre contre les Français, au Canada, qu'apparurent vers 1758 les premières troupes d'infanterie légère de l'armée britannique. La nature tout à fait particulière des combats en forêt exigea la formation de troupes spécialement entraînées, vêtues et armées légèrement.

Le problème de l'uniforme fut réglé de la plus expéditive manière : on coupa carrément jusqu'au niveau de la veste les basques de l'habit traditionnel, qui ne faisaient que s'accrocher aux ronces et aux branches basses. On fit également disparaître les galons trop voyants, tandis que les épaules étaient nanties de larges nids d'hirondelles destinés à mieux retenir les bretelles du fourniment et, sans doute, à protéger les épaules des coups d'armes blanches.

L'armement, allégé, consistait en un mousquet plus court. La lourde et encombrante giberne avait fait place à une petite cartouchière ventrale contenant neuf cartouches alignées sur un seul rang. Afin de compenser la faiblesse de cette dotation en munitions « prêtes à l'emploi »[1], le soldat emportait une poire à poudre faite d'une corne de vache évidée, qu'il décorait souvent artistement à ses moments perdus. Les balles supplémentaires se portaient dans un petit sac suspendu à un baudrier ou, parfois, dans deux poches de poitrine faites de pièces de cuir appliquées à même l'habit. Ces pochettes recelaient également des silex de rechange pour la batterie du mousquet.

La baïonnette était facultative mais le tomahawk jouissait d'une grande vogue : c'était une arme « made in England » destinée, à l'origine, au commerce avec les Indiens.

La coiffure était l'élément le plus bizarre de l'équipement et se confectionnait, au début, à partir du tricorne astucieusement découpé. Selon les circonstances et la personnalité de chacun, on portait des éléments vestimentaires indiens qui conféraient un petit cachet « coureur de pistes » délicieusement antiréglementaire.

L'évidente utilité de ces troupes amena, en 1770, les autorités à créer une compagnie légère dans chacun des dix-huit régiments en service en Amérique du Nord, puis dans l'ensemble des régiments. En 1787 apparut une coiffure dite *tarleton,* tout à fait semblable au casque à chenille de l'infanterie française de 1791. La veste rouge traditionnelle disparut en 1797.

1. Voir les détails concernant la cartouche au chapitre de l'armement et de l'équipement français, page 66, ainsi que la planche de la page 121, n° 71.

GRANDE-BRETAGNE, TROUPES LÉGÈRES

1. Compagnie légère du 46e de ligne, 1778. — 2. Compagnie légère du 5e de ligne, 1771. — 3. Infanterie légère en 1758. On notera les revers en partie rabattus sur l'abdomen ainsi que les pochettes de poitrine ajoutées, destinées à contenir les silex de rechange et quelques balles. La baïonnette était souvent remplacée par un tomahawk. — 4. Infanterie légère en 1761. — 5. Officier vers 1756. En Amérique du Nord, les carences de l'intendance et le caractère particulier de la guerre d'embuscade transformèrent complètement la silhouette du soldat britannique. Les officiers, décimés par les tireurs d'élite, adoptèrent une tenue très semblable à celle de leurs hommes. On notera les jarretières indiennes qui confèrent à notre figure une allure de « coureur de piste » très pittoresque. L'habit est coupé à la taille et le couvre-chef de style jockey n'est qu'un tricorne hardiment découpé. — 6. Compagnie légère vers 1765. — 7. Compagnie légère du 2e régiment des Foot Guards en 1794. Les régiments de la Garde n'eurent pas de compagnies légères avant 1792. Le soldat porte le pantalon-guêtres d'une seule pièce, également utilisé comme surculotte par les recrues.

8. Coiffure de la fig. 6. Vers 1765, alors que l'infanterie légère avait été plus ou moins délaissée, on forma quelquefois à la hâte des compagnies légères en raccourcissant simplement les basques de l'habit et en découpant le tricorne classique de façon à obtenir une coiffure du type requis. — 9. Chapeau de la fig. 7. Ce chapeau dit « rond » était également porté par les recrues des Foot Guards à l'entraînement. — 10. Coiffure de la fig. 1. C'était le couvre-chef en cuir renforcé de métal prescrit par le règlement. La figure ci-contre est un exemple parmi d'autres d'une interprétation très libre de l'Ordonnance. — 11 et 12. Coiffure adoptée par le 5e régiment en 1771. Comme le modèle de la fig. 10, elle protégeait beaucoup mieux le crâne que le tricorne dans les combats au corps à corps et à l'arme blanche auxquels les troupes légères étaient souvent exposées. On distingue le numéro du régiment dans le cercle central.

3
4

10

11

12

5
1
2
8
6
7
9
L. & F. Funcken

Évolution de l'uniforme

Le chapeau

Nous avons évoqué plus haut l'apparition du premier tricorne, porté par le simple soldat — ainsi qu'en témoignent les illustrations du temps — avec la corne de devant au-dessus de l'œil gauche.

Nous en avons donné un dessin, vu par-dessus[1], mais il nous est apparu, par la suite, que les représentations d'époque montrant cette corne déportée à gauche pourraient tout aussi bien signifier que c'était le chapeau tout entier qui se mettait légèrement de travers afin d'en « effacer » la corne latérale gauche et faciliter ainsi la manœuvre du fusil. N'ayant pas pu examiner de coiffures authentiques suffisamment bien conservées, il nous est impossible d'étayer cette hypothèse.

Il ne faut toutefois pas oublier que les officiers, quoique portant parfois le fusil, laissaient la corne de devant bien à la verticale du centre du visage.

Les cocardes noires en tissu furent remplacées par des cocardes en cuir vers 1790.

La mitre

Chez les grenadiers et les fusiliers, les officiers coiffaient la mitre comme leurs hommes, mais le décor en était beaucoup plus élaboré.

Les cheveux

Portés flottants pendant les premières années du siècle, les cheveux furent ensuite relevés sur les tempes (on disait les faces) et sur la nuque, et fixés sous forme de tresses au sommet de la tête. Ce curieux arrangement donnait l'impression, une fois dissimulé par la coiffure, d'une coupe de cheveux courts.

Vers 1750, on autorisa le port de boucles sur les tempes, tandis que le reste des cheveux était tressé. La queue ainsi formée était relevée, repliée sur elle-même, et on la maintenait dans cette position, soit en l'introduisant sous la coiffure, soit en l'entourant d'un nœud de ruban plus ou moins élaboré. Il suffisait d'ailleurs, pour faire une queue, de rassembler simplement les cheveux et de les nouer par un ruban. A partir de 1760, il n'y a aucun doute que l'un et l'autre système était employé.

Les perruques, excepté pour les chauves, étaient passées de mode depuis 1710 environ, car le nouveau style de coiffure, moins volumineux, pouvait s'obtenir aisément avec les cheveux naturels. Mais on prit en revanche l'habitude de se poudrer copieusement les cheveux — pratique autorisée, pour les soldats, lors des cérémonies seulement.

1. Page 107, n° 6.

GRANDE-BRETAGNE,
INFANTERIE DE 1760 À 1770

1. Soldat du 36e régiment en uniforme de transition, vers 1760. — 2. Fusilier du 35e régiment en 1764-65. La carotte portée au chapeau est un trophée pris sur les Français au Canada. — 3. Grenadier du même régiment à la même époque. Il porte son ceinturon en sautoir, une nouvelle pratique qui fera bientôt école. On remarquera que les trois premières figures montrent des buffleteries et des parements de dimensions moins généreuses, caractéristiques de cette période de transition, ainsi que les guêtres à genouillères de cuir introduites vers 1760 et généralisées en 1767. Les « manchettes de botte » du type utilisé dans la cavalerie étaient parfois portées avec les guêtres à genouillères dans le but de protéger la culotte du frottement du cuir. Les culottes, rouges jusque-là, commencèrent à paraître en tissu ocre ou beige vers 1760-61, puis elles devinrent blanches, dès 1767, sur une très large échelle. — 4. Grenadier du 53e régiment en 1768. Il porte le bonnet à poil nouveau modèle à bandeau métallique. Le bonnet à poil de la fig. 3 n'était encore qu'un modèle de transition, en fait l'ancienne mitre en tissu brodé recouverte de fourrure, parfois complètement, ou, comme ici, en ménageant le petit frontal. — 5 et 6. Détails du mod. 1768. Le cordon tressé qui se voit à la base de la fig. 5 servait à la façon d'une jugulaire pour maintenir le bonnet en place, mais il se plaçait dans la nuque, sous le chignon de cheveux tressés. — 7. Fusilier du 7e régiment en 1770. Le bonnet ne portait pas la grenade au dos. Jusqu'à cette date, au moins, l'ancienne mitre brodée fut en usage, en dépit de l'ordonnance de 1768. — 8. Caporal du 25e régiment en 1770. — 9. Grenadier du 57e régiment en 1770. — 10. Caporal du 11e régiment en 1770.

1

2

5

3

6

4

7

8

9

10

Une *pigtail* (littéralement « queue de cochon ») de grande dimension, souvent allongée encore par un postiche, apparut dès 1750, chez les officiers de haut rang. Elle atteignait parfois la taille. On l'entourait sur toute sa longueur d'un ruban de soie qui, outre son rôle de lien, offrait l'avantage d'éviter le contact des cheveux poudrés avec le drap de l'habit qu'ils auraient souillé.

Cette « queue de cochon », même réduite, ne sera jamais portée par l'ensemble des troupes. Quelques unités seulement l'adopteront, très tard dans le siècle, particulièrement dans l'infanterie légère.

L'habit et la veste

Les illustrations montrent mieux que de longues descriptions l'évolution de ces éléments essentiels de l'uniforme. On notera toutefois que la veste possédait de neuf à douze boutonnières, selon la taille du soldat.

L'habit avait lentement évolué, jusqu'à avoir des revers qui dégageaient gracieusement la veste. Il allait connaître, entre 1797 et 1800, une brutale métamorphose et devenir « moderne » au point de rendre anachronique celui des autres nations.

Les guêtres

Blanches dans les grandes occasions, les guêtres étaient grises pour les marches, au moins depuis 1744, puis noires et parfois brunes à partir de 1749.

En 1760 apparurent de nouvelles guêtres entièrement noires, munies de genouillères de cuir, tandis que les guêtres blanches disparaissaient en 1767.

Enfin, à partir de 1784, elles furent raccourcies et s'arrêtèrent sous le genou.

Le manteau

Les mentions relatives à ce vêtement qui semble pourtant indispensable sont extrêmement rares — tout au plus y fait-on allusion pour les sentinelles —, mais il est évident que, par grands froids, l'habit, même avec ses revers refermés sur la poitrine, n'aurait pu protéger le plus robuste gaillard de la pneumonie.

On trouve plus fréquemment des allusions à une couverture qui pouvait se porter comme une cape. Quant à savoir ce que le soldat faisait contre la pluie, il est fort probable qu'il devait s'armer de patience et se laisser tremper jusqu'aux os en attendant de pouvoir se sécher au cantonnement.

GRANDE-BRETAGNE,
INFANTERIE DE 1789 À 1800

1. Soldat du 6e régiment en 1789. — 2. 24e régiment en 1792. — 3. 5e bataillon d'infanterie légère du 60e ou « Royal American Regiment » en 1797. — 4. 6e bataillon du 60e régiment en 1799. Plusieurs types de fusils rayés étrangers furent utilisés avant l'introduction du *Baker Rifle* (*rifle* = fusil à canon rayé) de fabrication anglaise, à partir de 1800 (voir *L'Uniforme et les Armes des soldats du premier Empire*, t. Ier, p. 99). — 5. Uniforme de transition adopté en mai 1797. L'habit a les revers agrafés sur toute leur longueur. On pouvait également les porter retournés et croisés sur la poitrine en ne laissant apparaître que leur doublure rouge. Cet uniforme mal venu n'eut certainement pas le temps de se généraliser, car on devait l'abandonner en octobre de la même année. — 6. Deuxième uniforme de transition, octobre 1797. Les revers sont complètement supprimés et l'habit est fermé par 10 boutons. Depuis l'année précédente, le chapeau avait perdu son pourtour galonné, mais il faut remarquer que plusieurs années plus tôt et à l'instar des Foot Guards, plusieurs régiments (voir fig. 1) avaient devancé l'ordonnance. La ganse qui maintenait la cocarde n'était plus en galon distinctif comme dans les fig. 1 et 2, mais en fil blanc; par contre, les cornes du chapeau s'ornaient de floches de fil blanc mêlées de fil de la couleur distinctive. Les guêtres coupées sous le genou avaient été mises en usage en 1784. — 7 et 8. Uniforme de 1800. Le lourd shako dit *stove-pipe* (tuyau de poêle) a remplacé le chapeau. La petite cocarde noire porte, en son centre, un bouton régimentaire. Le plumet était rouge et blanc pour les compagnies de centre, blanc pour les grenadiers et vert foncé pour la compagnie légère. La petite bande fixée à l'arrière du shako pouvait se rabattre par temps pluvieux afin de protéger la nuque du soldat contre le ruissellement. Ainsi qu'on peut le voir, ces deux dernières figures présentent un contraste saisissant avec les uniformes des années immédiatement précédentes. On peut dire que la page des « guerres en dentelle » est définitivement tournée.

1

2

3

4

5

6

7

8

PRUSSE

Les rois de Prusse Naissance d'un royaume

Le premier souverain du royaume de Prusse fut Frédéric Ier, fils du Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Agé de trente et un ans à la mort de son père, survenue en 1688, il annula le testament du défunt qui partageait le duché de Brandebourg entre ses frères et lui, s'empara de l'autorité et de tous les États héréditaires, pour s'appliquer, dès lors, à conquérir le titre de roi.

Il obtint en 1701 le droit d'ériger son duché en royaume après avoir suscité les bonnes grâces de l'empereur d'Autriche en l'aidant dans les guerres contre les Turcs et les Français. Du même coup il acceptait une certaine suzeraineté de l'Autriche, s'engageait à appuyer l'empereur de sa voix dans toutes les questions concernant l'empire germanique et à entretenir un corps de dix mille hommes pendant toute la durée de la guerre de la Succession d'Espagne.

Frédéric Ier, roi fastueux, avait cherché à imiter les splendeurs de la cour de Louis XIV avec une véritable frénésie, faisant surgir les résidences luxueuses, ces « folies » où le style baroque put librement s'épanouir. On a souligné à juste titre le côté excessif, l'absolutisme et la prodigalité du premier roi de Prusse; il faut cependant porter à son crédit l'influence décisive qu'il eut sur les arts, les sciences et les lettres, instituant l'Académie de peinture et l'Académie des sciences de Berlin avec le concours de Leibnitz[1].

Aussitôt couronné (1713), Frédéric-Guillaume Ier, son fils et successeur, homme d'une corpulence

1. Gottfried Wilhelm Leibnitz (1646-1716), illustre philosophe et mathématicien allemand.

INFANTERIE PRUSSIENNE DE 1701 À 1740

1. Grenadier blanc du bataillon de la Garde de Frédéric Ier, premier roi de Prusse de 1701 à 1713. — 2. Porte-drapeau du temps de Frédéric Ier, appartenant au régiment du prince d'Orange (la mère du monarque était Louise-Henriette d'Orange). C'est à cette époque que l'aigle noir de Prusse fut substitué à l'aigle rouge du Brandebourg. — 3. Drapeau de l'époque de Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse de 1713 à 1740. Quoique présentant beaucoup d'analogie avec les drapeaux du règne précédent ainsi qu'avec ceux du règne suivant (voir la double page des drapeaux frédériciens), il portait toutefois une devise hostile à Louis XIV : NON SOLI CEDIT, c'est-à-dire : Il (l'aigle prussien) ne craint pas le soleil (le Roi-Soleil). Frédéric II, admirateur du génie français, supprima cette devise agressive et la remplaça par PRO GLORIA ET PATRIA. L'aigle cessa également de « voler vers le soleil ». — 4. Officier du régiment du Prince vers 1710. Il présente une allure très « Régence » avec ce débraillé affecté des élégants européens de l'époque. La cour de Frédéric Ier était d'ailleurs extrêmement brillante et le luxe qui s'y déployait frisait parfois l'extravagance. Ce fastueux monarque, ami des arts, transfigura Berlin par les splendides palais qu'il y fit édifier. L'avènement de son fils, le rude Frédéric-Guillaume Ier, allait mettre un terme brutal à ces folles prodigalités. — 5. Soldat du régiment du Roi en 1729. — 6. Grenadier du régiment von Gersdorf (n° 18) en 1730. — 7. Grenadier géant du « Rotes Leibbataillon » de la Garde de Frédéric-Guillaume Ier. Recrutés avec assiduité dans toute l'Europe, ces géants étaient l'orgueil de celui qui fut nommé le « Roi-Soldat » en Allemagne et péjorativement le « Roi-Sergent » ailleurs. La passion du souverain envers ses *lange Kerle* (grands gaillards), ses *liebe blaue Kinder* (chers enfants bleus), était telle qu'il les fit défiler quotidiennement, par cent à la fois, au pied du lit où il attendait la mort. La seule vue de ses extraordinaires soldats apaisait, disait-il, ses souffrances. Son fils et successeur Frédéric II, surnommé par la suite le Grand ou l'Unique, supprima ce corps exceptionnel pour en faire cinq nouveaux régiments. Il ne faisait, précisons-le, que suivre les conseils de son défunt père qui reconnaissait que l'entretien d'une telle troupe, estimé à 300.000 thalers par an, suffisait à couvrir les frais de 10.000 soldats pendant le même laps de temps.

1
2
3
4
5
6
7
L. & F. Forestier

énorme, brutal et autocrate, mit fin au luxe et au relâchement d'une cour qu'il jugeait frelatée. Comme il exigeait de tous une soumission absolue — *nicht raisonnieren,* tonnait-il —, le nouveau roi mérita vite le surnom de « Herr Despotik ». Parcimonieux, sauf pour ses soldats, il draina âprement chaque thaler prélevé sur ses sujets, grossissant patiemment un trésor considérable, selon sa devise : *Ein Plus machen* — faire un profit. Rien de grand peut-être n'eut lieu sous le règne du « Roi-Soldat », mais, bon administrateur, le despote apprit aux Prussiens à être actifs, sobres et économes. Il supprima le servage et s'attacha à faire régner la justice, à être au milieu de son peuple comme un vrai père de famille, à la main lourde et leste, certes, mais tendu avec une extraordinaire volonté vers le but poursuivi : hisser son pays au rang d'une grande puissance.

A la mort de son terrible père, en 1740, celui qui allait recevoir le nom de « Friedrich der Einzige » — Frédéric l'Unique — détrompa aussitôt l'espoir que caressaient ses sujets de voir renaitre les jours de joie et de faste des premières années du siècle. Le peuple déchanta quand il vit ce jeune homme de vingt-huit ans, pétri d'art, de sciences et de philosophie, qui semblait vouloir réaliser la chimère du roi philosophe de Platon, de Fénelon et des utopistes, reprendre les rênes du pouvoir avec une fermeté et une résolution inattendues.

Frédéric II — ne se nommait-il pas lui-même « le premier domestique de l'État »? — s'appliqua à développer et à faire prospérer ses maigres possessions, à améliorer son armée en vue des luttes qu'il allait devoir mener contre les puissances de l'Europe. Il y gagna la réputation du plus grand capitaine de son temps.

INFANTERIE PRUSSIENNE SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (I)

RÉGIMENT N° 1

A cette époque, les régiments étaient en fait désignés par le nom de leur colonel, dénomination qui changeait fréquemment. Le 1er régiment ici présenté connut trois noms différents entre 1756 et 1768, et la plupart des régiments furent dans le même cas. Mais le record du genre est détenu par le 9e qui changea cinq fois de nom en l'espace de seize ans. Nous avons donc adopté la pratique usuelle des grands maîtres allemands qui classent les unités d'après l'ordre énumératif de 1806. Le lecteur trouvera toutefois les dénominations successives de tous les régiments dans le texte principal.

1. *Musketier.* — 2. Idem en tenue de marche. On notera la patte d'épaule typique cousue sur le haut de l'omoplate. — 3. Officier. — 4. Grenadier. — 5. Chapeau montrant le système d'attache d'un des deux petits pompons placés dans les cornes latérales. — 6 et 7. Mitre des grenadiers. — 8. Pompon noir et blanc des sous-officiers. — 9. Détail du fusil d'infanterie mod. 1713-1722 dit *Henoulgewehr,* fabriqué à Liège par F. Henoul qui fut gratifié en 1713 du titre de « grand armurier de Sa Majesté le Roy de Prusse ». Très semblable au mod. 1723, cette arme avait une bretelle dotée d'un appendice en cuir qui s'adaptait sur la batterie et protégeait assez efficacement le mécanisme de mise à feu. — 10 et 11. Détails de la poche et du dos du régiment n° 1. Valables pour tous les autres régiments si l'on tient compte du modèle de galon correspondant.

PRUSSE, DRAPEAUX, OFFICIERS ET TAMBOURS

(pages 138 et 139)

1. Le roi Frédéric II. Il porte la plaque de l'Aigle noir, premier ordre de la Prusse, fondé par Frédéric Ier à la veille de son couronnement en 1701. — 2. Le comte von Schwerin, qui sera tué devant Prague en 1757. — 3. Le prince Henri, frère du roi; il sera le vainqueur de la bataille de Freiberg, en 1767. — 4. Officier supérieur monté du 16e régiment. — 5. Grefreiter-Korporal (second caporal) porte-drapeau du régiment n° 1. On distingue, suspendue au revers droit, la canne (schlague) portée par les sous-officiers. La pointe obtuse qu'on aperçoit à l'extrémité de la hampe du drapeau n'est pas le fer proprement dit, mais bien un étui en cuivre servant à le protéger. — 6. Officier du régiment n° 12 avec l'esponton. — 7. Drapeau colonel dit *Leibfahne* du 1er régiment. — 8. *Kompaniefahne* du même rgt. Il a exactement les mêmes ornements que le précédent, seules les couleurs sont inversées et le motif central est sur fond blanc. — 9. 40e rgt. — 10. 24e rgt. — 11. 35e rgt. — 12. 52e rgt. — 13. 27e rgt. — 14. 16e rgt. — 15. 11e rgt. — 16. 31e rgt. — 17. 1er rgt dit « Leibgarde Regiment ». Ces deux derniers emblèmes remontent aux premières années du règne du Grand Frédéric. — 18. Porte-drapeau du 18e rgt. Pour le « protège-fer » de la hampe, voir la remarque ci-dessus, fig. 5. — 19. Tambour du 12e rgt. — 20. Tambour du 30e rgt. — 21. Tambour du 20e rgt. Au-dessous, détail des galons. Ces galons, qui garnissaient en particulier les manches de l'habit, étaient cousus à l'horizontale (fig. 20), en oblique (fig. 21) ou sous la forme de chevrons (fig. 19). C'est cette disposition qui était la plus courante.

L. & F. Funcken

9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
6

8
7
3
2
1
5
4
L. & F. Funcken

Naissance d'une armée

A sa mort, le 8 mai 1688, Frédéric-Guillaume de Brandebourg laissait à son fils Frédéric III, par la suite roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier, 13 régiments d'infanterie et 10 de cavalerie. Y compris quelques troupes de garnison, ces régiments totalisaient environ 30.000 hommes.

Frédéric Ier renforça son armée de quelque 5.000 soldats. C'est donc d'une force de 35.000 hommes qu'hérita son fils Frédéric-Guillaume Ier en 1713.

On connaît la passion[1] qui valut à Frédéric-Guillaume le surnom de Roi-Soldat... ou de Roi-Sergent chez ses adversaires. Sur les sept millions de thalers que lui rapportaient les recettes fiscales, il en consacrait cinq à son armée, pendant les dernières années de son règne!

A sa mort, l'ensemble des forces armées prussiennes représentait 81.034 hommes, parmi lesquels 52.391 fantassins.

Frédéric II augmenta son infanterie de 18 régiments avant que n'éclate la guerre de Sept Ans. Et c'est une armée de 200.000 soldats environ, dont 55 régiments d'infanterie, qu'il laissa à son successeur.

Frédéric-Guillaume II ne porta ce nombre qu'à 232.000 hommes, dont trois régiments d'infanterie supplémentaires, numérotés 56e, 57e et 58e.

C'est cette armée qui, sous le règne de Frédéric-Guillaume III, connaîtra le désastre militaire, la *Katastrophe* de 1806, face à Napoléon.

1. Frédéric-Guillaume échangea une précieuse collection de porcelaines chinoises rassemblée par son père... contre un régiment de dragons saxons.

INFANTERIE PRUSSIENNE
SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (II)

1. 1er régiment : voir p. 137. — 2. 2e rgt, sous-officier et soldat. — 3. 3e rgt, officier et soldat. — 4. 4e rgt, habit d'officier ancien modèle, porté toutefois par certains vieux officiers jusqu'en 1776, et à droite, habit de soldat. — 5. 5e rgt, sous-officier et soldat. — 6. 6e rgt, officier et soldat. — 7. 7e rgt, mitre de grenadier de face et de profil et habit de simple « mousquetier ». — 8. 8e rgt, mitre de grenadier et habit de la troupe. — 9. 9e rgt, habit de la troupe de dos et de face. — 10. 10e rgt, mitre de grenadier et habit de la troupe. — 11. 11e rgt, mitre de grenadier et habit de la troupe. — 12. 12e rgt, officier et soldat. — 13. 13e rgt, officier et soldat. — 14. 14e rgt, sous-officier et soldat. — 15a : 1er bataillon du 15e rgt de la Leibgarde, officier et soldat. — 15b. Grenadier du 3e bataillon du régiment de la Garde n° 15b. Le 2e bataillon avait le même uniforme mais portait le chapeau. Il existait en outre un corps des *Unrangierten* de l' « Ersatzformation der Garde » ou formation de dépôt pourvoyant aux remplacements. L'uniforme était identique à celui du 28e régiment de ligne, mais avec le collet et les parements rouges, les boutonnières soulignées d'une piqûre noire. Chapeau sans galon à pompon rouge, blanc et bleu (le rouge au centre). — 16. 16e rgt, officier et soldat. — 17. 17e rgt, officier et soldat.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15a

15b

16

17

Organisation de l'infanterie prussienne

A l'époque de la guerre de Sept Ans[1], l'infanterie prussienne comprenait trois types de fantassins :

1) le *Musketier* ou fantassin ordinaire, coiffé du tricorne;

2) le *Füsilier* ou fantassin léger, utilisé de la même façon que le précédent mais coiffé d'une mitre particulière;

3) le *Grenadier* ou fantassin d'élite.

L'uniforme, abondamment représenté dans les planches d'illustrations, ne nécessite pas de commentaires. Nous attirerons cependant l'attention du lecteur sur quelques points de détail, en particulier sur des changements apportés par Frédéric II aux troupes de son père.

1) Les cravates (*Halsbinden* — bandes de cou) rouges indiquaient les anciens régiments, tandis que les noires étaient réservées aux nouveaux.

2) Tous les nouveaux régiments étaient de *Füsiliere*, tandis que les anciens demeuraient *Musketiere*. En outre, les anciens régiments de *Füsiliere* nos 29, 30, 31 et 32 échangèrent la mitre pour le tricorne et devinrent ainsi des *Musketiere*.

3) Les guêtres, blanches jusqu'à la deuxième guerre de Silésie (guerre de Sept Ans), furent remplacées en hiver par des guêtres noires.

4) Le bonnet de police, confectionné dans le même tissu que la veste (et non l'habit), portait à l'extrémité de sa coiffe le pompon régimentaire.

5) Le chapeau des sous-officiers était garni d'un galon or ou argent. Les agréments de l'habit étaient en même métal, assorti au bouton.

6) Les officiers des anciens régiments avaient la cravate blanche et leur chapeau s'ornait d'un galon mince. Ceux des nouveaux avaient la cravate noire et le galon large, avec en outre une cocarde noire.

1. La guerre de Sept Ans (1756-1763) est nommée deuxième guerre de Silésie par les historiens allemands. La première guerre commença en 1740 et se termina en 1745.

Les cheveux

Portés tout d'abord libres et flottants, les cheveux commencèrent à être liés en queue sous le règne du « Roi-Soldat », dont l'effigie, sur les ducats de 1718 dits *Schwanzdukaten* — ducats à la queue —, montrait le souverain ainsi coiffé.

Sous Frédéric II, cette garniture s'allongea jusqu'à la taille. Mais elle raccourcit sous ses successeurs, à 31,5 cm en 1803, à 10,5 cm en 1806 (elle ne pouvait plus dépasser la base du col), pour être enfin supprimée définitivement en 1807. Déjà les recrues entrées au service en 1806 avaient les cheveux courts.

On continua néanmoins à poudrer les cheveux pour les parades, et il fallut attendre la parade du 30 mars 1812 pour voir défiler des soldats non poudrés.

INFANTERIE PRUSSIENNE
SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (III)

RÉGIMENTS Nos 18 ET 19

1. Grenadier du 18e régiment. — 2. Le même, vu de dos. Il porte l'équipement de campagne complet avec les piquets de tente et la panetière dite *Brotbeutel* sous le havresac avec six livres de pain. La lourde giberne contenait soixante cartouches. L'outil a été volontairement omis afin de dégager la giberne avec son décor particulier aux grenadiers. On notera la patte couvrant la batterie du fusil (voir détail sur la planche consacrée au 1er régiment). — 3. *Musketier* du 19e régiment. — 4. Le même, vu de dos, avec l'équipement complet de campagne. Pour obtenir le *Musketier* (le soldat des compagnies du centre) du 18e régiment, non représenté, il suffit de substituer les couleurs des grenadiers des fig. 1 et 2, c'est-à-dire de leur patte d'épaule, de leur col, de leurs revers, parements et retroussis, aux mêmes éléments des fig. 3 et 4 et, bien entendu, de leur donner le chapeau et la giberne des *Musketiere*. — 5. Officier du 18e régiment. — 6. Officier du 19e régiment. Les officiers portaient normalement des gants beiges à crispin, absents ici afin de montrer le détail des parements. Il y a lieu de noter qu'officiers et hommes de troupe du 19e rgt portaient la veste et la culotte paille. — 7. Détail du parement et de la dragonne du 19e régiment. On remarquera la frappante similitude, reflet d'un scrupuleux respect des traditions militaires, qui existe entre cette dragonne du XVIIIe siècle et celles du XXe siècle encore utilisées en Allemagne au cours des deux derniers grands conflits mondiaux (voir dans la même collection : *L'Uniforme et les Armes des soldats de la guerre 1914-1918* et *L'Uniforme et les Armes des soldats de la guerre 1939-1945*).

1
2
3
4
5
6
7
L. & F. FUNCKEN

La tactique

Ce sont les Prussiens qui exploitèrent les premiers perfectionnements tactiques offerts par le fusil à silex. La cadence de tir fut tout d'abord augmentée par l'adoption de la baguette de fusil en fer et passa de ce fait d'un à trois coups à la minute.

L'étude attentive et l'esprit ingénieux des armuriers mirent au point des armes perfectionnées, très robustes, dont la lumière conique permit au soldat prussien, par ailleurs soumis à un entraînement intensif, de fournir un rythme de tir effarant pour l'époque. Voltaire écrivit à ce sujet : « Je conviens avec vous que le roi de Prusse a la vue basse, mais il a le premier des talents au jeu qu'il joue, la célérité. Le fond de son armée a été discipliné pendant quarante ans. Songez comment doivent combattre des machines régulières, vigoureuses, aguerries, qui voient leur chef tous les jours, qui sont connues de lui, et qu'il exhorte, chapeau bas, à faire leur devoir. Souvenez-vous comment ces drôles-là font le pas de côté et le redoublé; comment ils escamotent la cartouche; comment ils tirent six à sept coups à la minute. »[1]

Depuis 1720, l'armée prussienne avait adopté le fameux ordre mince, avec le tir successif des fantassins rangés sur trois rangs seulement, et l'ordre serré, ou coude à coude, qui augmentait la densité du feu. Le maniement du fusil, le chargement et le tir précis effectués même en marchant, fruits des inlassables exercices imaginés par le meilleur instructeur de l'époque, Léopold de Dessau, furent admirablement mis à profit par le génie du Grand Frédéric. Alors que les autres armées européennes en seront encore à tenter d'utiliser les feux de salve de l'ordre serré et les trois décharges de l'ordre mince, Frédéric II expérimentera avec succès[2] son révolutionnaire « ordre oblique » : fixer l'ennemi face à face, pour le surprendre par le flanc avec une aile renforcée.

Il eut l'immense mérite d'apprendre la patience et la résolution à une armée superbe, sans doute, mais qui n'avait jamais « fait la guerre » que sur les places de Berlin. Tout aussi novice qu'elle, c'est lui qui la forma en même temps que lui-même.

Sa plus célèbre victoire, à Leuthen[3], le 5 décembre 1757, fit dire à Napoléon : « Chef-d'œuvre de mouvement, de manœuvres et de résolution, la bataille de Leuthen, à elle seule, suffirait pour immortaliser Frédéric, et lui donner rang parmi les plus grands généraux. »

Certes, le « vieux Fritz » n'était plus le doux philosophe de 1739, l'idéaliste fervent, le délicat compositeur et interprète de vingt-cinq sonates et de quatre concertos pour flûte. Devenu un réaliste cynique, il déclarait : « On prend quand on peut; on n'a jamais tort quand on n'est pas obligé de rendre. »

Si décevante que puisse paraître la métamorphose, Frédéric, ce petit homme maigre et voûté, au visage tendu par une volonté inflexible, sarcastiquement hautain et promenant autour de lui son regard d'aigle, resta toujours simple au fond, sans cette jactance si commune aux héros historiques. Il domina les autres monarques de son temps par sa seule véritable force, la force intellectuelle.

« S'il n'eût été ni roi ni général, il resterait encore un des premiers hommes du siècle », affirme Michelet[4].

1. Lettre adressée de Lausanne, le 8 janvier 1758, à M. d'Argens.
2. Sauf à Kolin (Tchécoslovaquie), le 18 juin 1757, où l'ennemi autrichien ne garda pas l'attitude passive nécessaire à la réussite de cette tactique.
3. Aujourd'hui Lutynia en Pologne, à l'ouest de Wroclaw, c'est le lieu d'une victoire sur les Autrichiens.
4. Jules Michelet (1798-1874). Il garde sa pleine valeur, le jugement de cet historien aux œuvres animées d'un souffle épique et généreux, mais plus solidement documentées qu'on ne le croit parfois.

INFANTERIE PRUSSIENNE
SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (IV)

20-35. Du 20e au 35e régiment, uniformes des officiers (à gauche) et des soldats (à droite). On notera la coiffure particulière en forme de mitre bâtarde des 33e et 35e régiments : ces derniers étant des régiments de fusiliers, les hommes de troupe ne portaient pas la coiffure du modèle ordinaire.

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

Un grand maître de l'uniforme

Le peintre et dessinateur allemand Adolf Friedrich Erdmann von Menzel, indissociable de l'étude des uniformes frédériciens qu'il mena avec une habileté magistrale, devait être évoqué ici, d'autant que nous lui devons le plus clair de nos connaissances en la matière.

Né à Breslau le 8 décembre 1815, Menzel, véritable gnome affligé d'une taille minuscule, dut subvenir aux besoins de sa mère et de ses quatre sœurs dès l'âge de quinze ans, par ses travaux de lithographie dans la petite imprimerie paternelle de Berlin.

Ses premiers dessins, illustrant un poème de Gœthe, furent remarqués par l'historien Franz Kugler qui se préparait à publier une *Vie de Frédéric le Grand*. Le jeune artiste inconnu se vit ainsi offrir la commande des quatre cents illustrations de l'ouvrage, commande qui allait déterminer sa carrière future.

Terminé en 1842, ce travail poussa Menzel à poursuivre ses recherches sur les armées du grand roi; il créa successivement *La Revue des soldats de Frédéric le Grand* en trente-deux planches, puis *L'Armée de Frédéric le Grand,* réalisée en chromolithographie de 1842 à 1857, et qui fut éditée en trente exemplaires seulement. Les trois tomes de cet ouvrage rarissime atteignent aujourd'hui des prix astronomiques, et leur réédition en fac-similé, datant de 1906, est elle-même très rare[1].

Adolf von Menzel exécuta de nombreuses peintures pour l'empereur d'Allemagne Guillaume II; affectueusement surnommé la *Kleine Excellenz,* l'artiste fut littéralement couvert d'honneurs. Il mourut à Berlin, le 9 février 1905.

1. Le lecteur consultera plus aisément le volume d'ailleurs admirable du Dr Hans Bleekwenn : *Die Uniformen der Infanterie, 1713-1786*, illustré de 144 planches en couleurs dues au talent de Fritz Gunther Melzner (Biblio Verlag, Osnabrück).

L'infanterie de Frédéric le Grand

Désignés dans les illustrations d'après l'ordre énumératif de 1806, et ce pour des raisons de simplification évidentes, les régiments de Frédéric le Grand portaient généralement le nom de leur colonel, beaucoup plus évocateur qu'un simple numéro, mais qui changeait avec chaque nouveau chef. Il ne fallait pas moins d'un chapitre — le voici — pour établir clairement la concordance entre les numéros d'ordre des régiments et leurs dénominations successives.

Au temps de la guerre de Sept Ans (1756-1763)

N° 1 : von Winterfeldt (1756-58). Lattorf (1760).
2 : von Kanitz (1750-69).
3 : prince François d'Anhalt-Dessau (1747-58). Kahlden (1759).
4 : von Kalnein (1745-57). Rautter (1758). Kleist (1761).
5 : duc Ferdinand de Brunswick (1755-66).

INFANTERIE PRUSSIENNE
SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (V)

36e ET 37e RÉGIMENTS

1. Fusilier, en allemand *Füsilier,* du 36e rgt. A gauche, la patte d'épaule. — 2. Officier du 36e régiment. — 3. Tambour du 36e régiment. On peut voir le détail du galon (à droite) et sa disposition tout à fait particulière aux tambours avec son contournement des boutons de la taille. — 4. Fusilier du 37e régiment. A gauche, la patte d'épaule. — 5. Officier du 37e régiment. — 6. Fusilier du 37e régiment en tenue de corvée avec le bonnet de police en drap de la couleur distinctive. A droite, la patte d'épaule.

1

2

3

4

5

6

N° 6 : Grenadiergardebataillon von Retzow (ex-grenadiers géants) (1740-60). Retzow (1760). Saldern (1760-68).
7 : von Braunschweig-Bevern (Alt Bevern) (1756-57).
8 : von Amstell (1754-57). Geist (1759).
9 : Quadt von Wickeradt (1747-56). Kleist (1758). Oldenburg (1759). Puttkammer (1759). Schenckendorf (1763).
10 : von Knobloch (1750-57). Pannwitz (1759).
11 : von Below (1749-58). Rebentisch (1763).
12 : prince héritier Louis de Hesse-Darmstadt (1743-57). Fink (1763).
13 : von Jtzenplitz (1750-60). Syburg (1762). Kaiser (1763).
14 : von Lewaldt (1738-68).
15 : 1er bataillon de la Leibgarde (1740-1807).
16 : comte von Dohna (1748-62).
17 : Jeetze (1748-56). von Manteuffel (1764).
18 : prince de Prusse (1744-58). Prince Frédéric-Guillaume (1758-59).
19 : margrave Carl (1731-63).
20 : Borcke (1746-56). von Zastrow (1757). Bornstedt (1759).
21 : Bredow (1744-56).
22 : prince Maurice (1741-60).
23 : von Forcade de Biair (1748-65).
24 : comte Schwerin (1750-57). Goltz (1763).
25 : von Kalkstein (1729-60).
26 : von Meyerinck (1749-58). Wedell (1760).
27 : von Kleist dit « Alt » (vieux) par rapport au n° 9 dit « Jung » (jeune) (1749-56). — Asseburg (1759).
28 : Herault de Haucharmon (1742-58). Jung Münchow (1758). Jung Kreytzen (1759). Ramin (1760).
29 : von Schultze (1747-58). Wedell (1758).
30 : von Blanckensee (1755-56). Pritz (1757). Kannacher (1759).
31 : von Lestwitz (1746-63).
32 : von Treskow (1754-61).
33 : baron de la Motte Fouqué (1744-74).
34 : prince Ferdinand de Prusse (1740-1807).
35 : prince Henri de Prusse (1740-1802).
36 : von Münchow (1740-58). Alt Münchow (1758). Münchow (1761).
N° 37 : von Kurssel (1755-58).
38 : von Brandes (1749-58).
39 : François-Frédéric de Brunswick ou Jung Braunschweig (1755-58).
40 : von Kreytzen (1750-58). Alt Kreytzen (1759).
41 : comte Wied zu Neuwied (1746-65).
42 : margrave Henri de Brandebourg (1746-64).
43 : von Kalsow (1744-57). Kalkreuth (1758). Bredow (1759).
44 : Jungkenn Müntzer von Mohrenstamm (1749-59). Hoffmann (1760).
45 : von Dossow (1743-57).
46 : duc Charles de Wurtemberg (1754-66).
47 : von Wietersheim (1746-58).
48 : prince héritier de Hesse-Cassel (1743-59).
49 : Pionniers von Gers (1754-63).

Les régiments créés en 1772-1774

N° 50 : von Rossières.
51 : von Krockow.
52 : von Lengefeld.
53 : von Luck.
54 : von Rohr.
55 : prince Adolphe de Hesse-Philippstal.

INFANTERIE PRUSSIENNE
SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (VI)

38-53. Du 38e au 53e régiment, uniformes des officiers (à gauche) et des soldats (à droite). A l'exception du n° 50 ou bataillon von Rossières, tous ces régiments étaient constitués de fusiliers ainsi que le montrent les coiffures des soldats. Il faut toutefois noter que ces régiments avaient une compagnie de grenadiers, dont les hommes coiffaient la mitre traditionnelle de cette élite, tout en présentant les caractéristiques de métal et de couleur distinctive de la mitre bâtarde du régiment correspondant.

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

Les régiments de garnison

A la mort du Grand Frédéric, l'armée prussienne alignait les régiments cités plus haut, dits *Feldregimenter,* dont nous rappelons que les trente-deux premiers se composaient de *Musketiere* et de *Grenadiere,* tandis que les régiments nos 33 à 55 étaient formés de *Füsiliere.* A ces troupes traditionnelles, il faut ajouter un bataillon de chasseurs dit *Jägerkorps zu Fuss* et douze régiments dits *Garnisonsregimenter,* chargés de la défense des places fortes mais fréquemment utilisés à des tâches guerrières moins statiques, selon les circonstances.

Frédéric II avait, au cours des années, multiplié par trois les quatre premiers régiments de garnison du début de son règne.

Leur uniforme était tout à fait semblable à celui des régiments de ligne, mais du modèle le plus simple, sans revers ni agréments d'aucune sorte, avec la veste et la culotte bleu foncé comme l'habit.

On en trouvera les principales caractéristiques sous forme de tableau, page 152.

Les officiers se signalaient par leur habit à basques longues non retroussées et par un mince galon d'argent ou d'or bordant le chapeau, tandis que les soldats avaient l'habit à basques retroussées, montrant leur doublure — rouge pour tous les régiments.

Les sous-officiers portaient le gros pompon noir et blanc de leur grade et un galon assorti au métal du bouton aux 1er, 9e, 10e et 12e régiments. Tous avaient la *Halsbinde* (cravate) noire enroulée autour du cou.

Chaque régiment possédait ses grenadiers avec leur coiffure particulière, la mitre, et sa pièce frontale en ogive richement ornementée, estampée dans une feuille de métal assorti au bouton régimentaire.

Les troupes de garnison furent supprimées en 1788 pour être absorbées par les nouveaux régiments de fusiliers et par les bataillons de dépôt des anciens régiments de ligne.

INFANTERIE PRUSSIENNE
SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND (VII)

54e ET 55e RÉGIMENTS

1. Fusilier du 54e régiment. Il déchire l'enveloppe en papier de la cartouche contenant la charge de poudre et la balle. On notera les parements dits « suédois », ouverts en dessous. Cette particularité s'applique à tous les parements de ce type visibles parmi les illustrations relatives à l'armée prussienne. — 2. Grenadier du 54e rgt. Il tire ici la baguette qui va lui servir à tasser la balle et la charge de poudre au fond du canon de son fusil. — 3. Officier monté du 54e rgt. — 4. Officier du 55e rgt. — 5. Fusilier du 55e rgt. A gauche, sa patte d'épaule. — 6. Grenadier du 55e rgt. Après le tir, l'ordre : *Schulter's Gewehr!* (fusil à l'épaule) était donné. Le soldat est représenté ici dans la position requise.

Détail des parements (ici de la manche droite) : 7. Suédois. — 8. Brandebourgeois. — 9. Droit, avec le galonnage supplémentaire réservé aux sous-officiers.

10. Détail du fer de la pertuisane des sous-officiers. Elle mesurait 2,10 m chez les fusiliers, 3 m chez les *Musketiere* et 3,80 m chez les grenadiers. La hampe était toujours d'une belle couleur brun rouge verni.

1

3

4

2

10

5

6

7

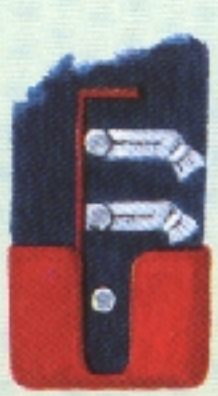

8

9

L. & F. FONCKEN

Nom du régiment	Collet	Parements, couleur et type	Boutons	Pompon	Pompons des cornes
1. Luck	—	du fond (a)	argent	rouge	vert clair
2. Sydow	—	blanc (b)	argent	gris	blanc
3. Hellermann	rouge	du fond	or	bleu ciel	rouge
4. Grape	—	du fond	or	blanc à centre rouge	blanc à centre rouge
5. Sydow	—	noir	or	blanc à centre gris	blanc
6. Lattorf	—	rose	argent	blanc et cercle rouge au centre	blanc à centre rouge
7. Lange	—	cramoisi	or	blanc	blanc
8. Knobelsdorf	—	noir	argent	bleu ciel	bleu ciel
9. La Motte	noir	noir (b)	or	bleu ciel à centre jaune	jaune
10. Blanckensee	—	noir (b)	argent	rouge	rouge
11. Manteuffel	—	cramoisi	argent	jaune	rouge
12. Kalckreuth	—	noir (b)	or	rouge	rouge

(a) De la couleur de l'habit, soit bleu foncé.
(b) Suédois. Tous les autres parements étaient du modèle droit, dit aussi rond. Les différents modèles sont représentés sur la planche relative aux 54e et 55e régiments, page 151.

Chasseurs et corps francs

Les chasseurs

C'est Frédéric II qui créa les premiers corps de chasseurs, peu de temps après son avènement, en 1744.

L'habit du tout nouveau *Jägerkorps zu Fuss* — corps des chasseurs à pied — fut confectionné en drap de couleur vert serin, de même que la veste. On aperçoit sur l'illustration la cartouchière ventrale en cuir brun, innovation supplémentaire au sein des troupes régulières du roi de Prusse.

Pendant les vingt premières années, soit au moins jusqu'en 1760, les guêtres noires furent en usage. Puis on les remplaça par de lourdes bottes de cavalerie, tout à fait étonnantes.

PRUSSE, CHASSEURS ET CORPS FRANCS

1. Chasseur du corps des chasseurs à pied. Ce corps faisait partie de l'infanterie régulière, contrairement à tous les autres exemples présentés ici. — 2. Chasseur du détachement du bataillon franc de Franciscus Le Noble, levé en 1756 et licencié en 1763. On remarquera les fusils courts rayés de cette figure et de la précédente. — 3. Mousquetaire du bataillon franc de Franciscus Le Noble, 1756-1763. — 4. Tambour du régiment franc du comte Johann Ludwig von Hordt, levé en 1758 et licencié en 1762. Ses parements sont du modèle dit droit ou rond avec un bord galonné. Sur la manche, deux petites boutonnières fermaient la fente comme pour la fig. 8 de la planche précédente. — 5. Officier du bataillon franc von Wunsch, levé en 1758. — 6. Officier du régiment franc von Wunsch, levé en 1759. — 7. Mousquetaire du bataillon franc du major Karl Gottlieb Guichard dit « Quintus Icilius », en 1760. — 8. Grenadier du bataillon franc du major Heer, en 1760. — 9. Grenadier du corps franc du major von Schonh, licencié en 1763. On notera que les bonnets à poil, surprenants au sein de troupes prussiennes, indiquaient des troupes formées de déserteurs de l'armée impériale autrichienne.

2
5
6
7
8
9
4
3
1

Les corps francs

Ces troupes furent levées à l'occasion de la guerre de Sept Ans sous le nom de *Freikorps* et n'atteignirent jamais le niveau d'efficacité des régiments de ligne. Elles semblent d'ailleurs avoir été considérées avec beaucoup de réserve : jugées incapables d'évoluer dans une bataille classique avec l'automatisme et l'efficacité prodigieuse des régiments de ligne, elles ne furent le plus souvent utilisées que pour la garde des avant-postes.

N'empêche qu'en une occasion au moins, sous le commandement du prince Henri de Prusse, frère du roi, les corps francs contribuèrent à une victoire : celle de Freiberg[1] remportée sur les Autrichiens en 1762, en compagnie, il est vrai, de régiments de ligne et de garnison.

Le plus célèbre de ces corps, constituant l'une des plus grandes formations, fut le « Freikorps von Kleist »[2], qui comprenait de l'infanterie, des chasseurs, des dragons et des hussards.

D'autres unités, infiniment plus faibles, n'étaient souvent levées que pour la durée de quelques mois.

L'uniforme le plus généralement porté se distinguait par la couleur bleu clair de la veste et de la culotte, couleur qu'on retrouvait sur les revers et les parements de l'habit bleu foncé. Il existait également des *Jägerabteilungen* attachés aux bataillons classiques : ils portaient alors l'habit vert clair avec des bottes de cavalerie.

La coiffure pouvait être le tricorne, mais on rencontrait aussi une sorte de mitre bâtarde en cuir bouilli ayant le chiffre royal peint en blanc sur le frontal. La recherche d'une ressemblance avec les chasseurs à pied réguliers est évidente.

Parmi cette cohue d'uniformes souvent mal connus et sujets à maintes controverses, les mitres garnies de fourrure des transfuges de l'armée autrichienne jetaient une note de fantaisie surprenante.

1. Ville d'Allemagne orientale, entre Dresde et l'actuelle Karl Marx Stadt (Chemnitz).
2. Ce corps sera représenté dans le tome II, au chapitre de la cavalerie prussienne.

PRUSSE, FIN DU XVIIIe SIÈCLE
(règnes de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III)

1. *Musketier* du 25e régiment en 1790. — 2. Fusilier d'un régiment d'infanterie légère vers 1790. Au début, on porta la veste et la culotte vertes. — 3. Grenadier du 6e régiment en 1786. Il perdra bientôt sa belle mitre frédéricienne pour le chapeau dit *Kasket*. — 4. Grenadier en *Kasket*, 1790. — 5. Grenadier d'un régiment de ligne en 1799, avec la nouvelle mitre adoptée en 1798 dans la Garde. La plaque frontale était en cuir orné de cuivre. Coiffe en feutre avec bande centrale de la couleur distinctive. On a souvent représenté cette mitre sous une forme beaucoup plus élancée, donc plus jolie, alors qu'en fait la plaque frontale mesurait seulement 26 cm de haut. — 6. Officier d'infanterie légère en 1790. Les revers agrafés de haut en bas se généralisèrent en 1802-1803. — 7. Drapeau du 6e régiment (Ansbach-Bayreuth) en 1795. — 8. Drapeau du 57e régiment en 1798. — 9. Détail de l'emblème de la fig. 1 (Friedrich Wilhelm Rex). — 10. Détail de l'aigle du bandeau de la mitre de la fig. 5. — 11. Détail de l'emblème des fusiliers (fig. 2).

On notera l'évidente dégradation de l'allure de la fig. 4 par rapport à la fig. 3. La fig. 5, en dépit du retour à l'usage de la mitre nouveau style, n'est guère plus engageante. Qui pourra jamais dire l'effet de ces peu martiales coiffures sur le moral d'une armée au passé glorieux? Il y avait là une faute de psychologie qui explique peut-être, en partie, les catastrophiques défaites du début du siècle suivant.

7
8
1
2
3
4
5
6
9
10
11

Les successeurs du Grand Frédéric

La mort de Frédéric II, en 1786, mit sur le trône son héritier présomptif et neveu Frédéric-Guillaume II. L'opinion peu flatteuse du grand roi envers son futur successeur avait été heureusement rachetée par la bravoure dont fit montre le prince pendant la guerre de la Succession de Bavière (1778).

Devenu roi, Frédéric-Guillaume se lança en 1795 dans des opérations guerrières — ruineuses et peu glorieuses — contre la France révolutionnaire, où il envoya 45.000 soldats se fondre dans les marais de Champagne, tandis qu'il participait au deuxième puis au troisième partage de l'infortunée Pologne, au mépris de la parole donnée[1].

La Prusse y gagna 2.200.000 habitants et s'agrandit encore de 85.000 âmes par l'annexion des principautés d'Ansbach et de Bayreuth, achetées en bonne et due forme, celles-ci. Mais le trésor public de sept millions d'écus laissé par Frédéric II était vide à la fin du règne de son successeur. Un règne dont il ne faut pas oublier les aspects positifs : fondation d'institutions d'enseignement, publication du code prussien, réduction des taxes publiques. Violoncelliste amateur, le roi fonda l'Académie de musique berlinoise, il reçut Mozart et Beethoven qui lui dédièrent plusieurs pièces de musique de chambre. Il favorisa également l'épanouissement du théâtre et de l'architecture[2].

Sur le plan uniformologique, Frédéric-Guillaume II semble s'être ingénié à défigurer la merveilleuse armée qu'il avait eue en héritage. On vit ainsi apparaître l'incroyable bicorne nommé *Kasket* dont les bords pouvaient se rabattre sur les yeux ou sur la nuque. Que cette ridicule coiffure ait été économique n'est pas douteux, mais son adoption n'était certainement pas justifiée par la levée de trois pauvres régiments.

Frédéric-Guillaume III succéda à Frédéric-Guillaume II. Couronné en 1797, il ne devait jamais parvenir à surmonter le complexe d'infériorité contracté au cours d'une enfance sans joie. Il s'efforça pourtant de corriger les erreurs de son père, très efficacement secondé par son épouse, Louise de Mecklembourg-Strelitz (1776-1810). Aimée du peuple pour son charme et son patriotisme, cette reine allait devenir plus tard l'âme de la résistance à Napoléon Ier.

La politique de neutralité du jeune roi pendant les deuxième et troisième coalitions[3] contre la France altéra le prestige militaire de la Prusse et la conduisit aux humiliations qui suivirent l'écrasante défaite d'Iéna en 1806.

Dans le domaine de l'uniforme, on revit le tricorne ancien, ou du moins une coiffure qui tendait à y ressembler. Une mitre nouveau modèle essaya de rendre aux grenadiers un peu de leur prestige. Elle fut saluée avec enthousiasme : on vanta « son originalité, sa beauté et sa commodité d'usage, si supérieures aux anciennes mitres frédériciennes qui faisaient invinciblement penser... à une coiffure chinoise »!

1. Le roi s'était engagé par le traité de 1790 à soutenir Poniatowski, l'hérédité du trône et l'intégrité du royaume de Pologne, auquel il devait fournir un renfort de 40.000 fantassins et de 4.000 cavaliers en cas d'attaque par une puissance quelconque.
2. La fameuse Porte de Brandebourg, si célèbre depuis la Seconde Guerre mondiale, fut édifiée sous son règne.
3. La deuxième coalition (1799-1802) réunit l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, la Turquie et les Deux-Siciles contre la France républicaine; elle fut brisée par les victoires françaises de Zurich, Marengo et Hohenlinden. La troisième coalition (1805), rassemblant l'Autriche, la Russie et l'Angleterre contre la France napoléonienne, fut dispersée après Ulm et Austerlitz.